

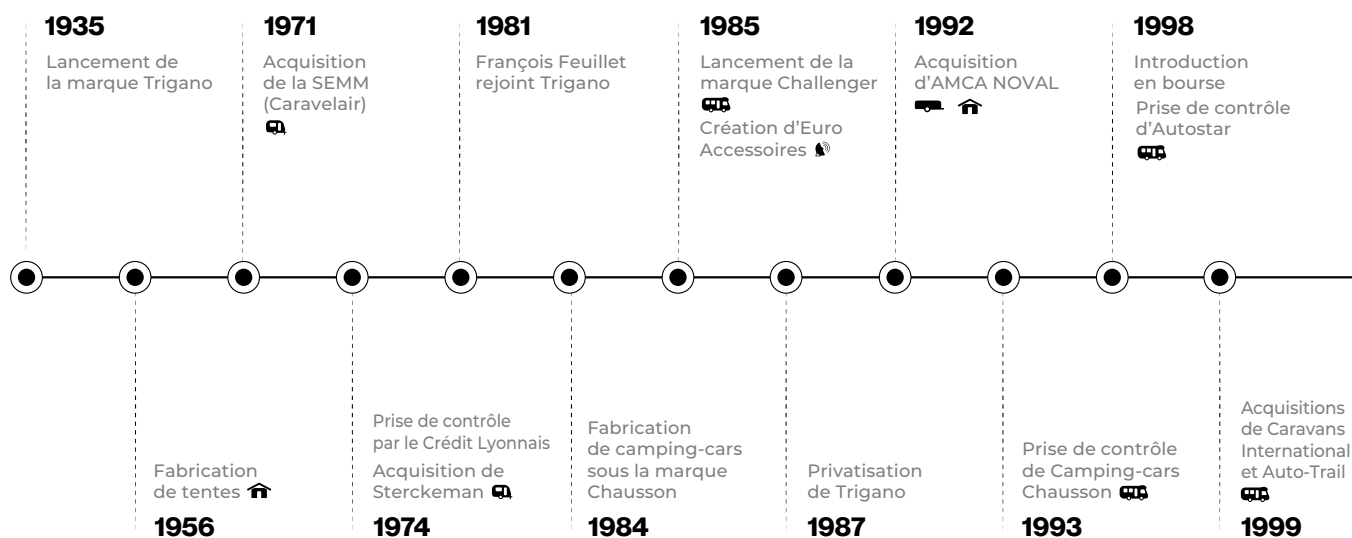
TRIGANO

Constructeur de libertés

2023
Rapport annuel

Sommaire

- 1** Présentation du Groupe
- 18** Gouvernement d'entreprise
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise
- 38** Déclaration de performance extra financière
- 64** Activités et résultats du Groupe
- 135** Gestion des risques
- 146** Capital et actionariat
- 150** Assemblée Générale du 9 janvier 2024
- 156** Tables de concordance
- 158** Trigano en bourse
- 159** Calendrier prévisionnel 2024



Profil

Trigano est une société européenne spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de Véhicules de loisirs.

A l'origine distributeur de matériel de camping, la Société a ensuite étendu son activité à la fabrication et la commercialisation de tentes, de caravanes, puis de camping-cars et de résidences mobiles.

Trigano a deux activités :

- les véhicules de loisirs (plus de 90 % des ventes cette année) – caravanes, camping-cars, résidences mobiles et leurs accessoires.
- les équipements de loisirs – remorques, équipement du jardin et matériel de camping.

Après son entrée en bourse en 1998 suivie d'acquisitions principalement dans le secteur du camping-car, Trigano s'est hissé au rang de leader européen du véhicule de loisirs.

10 500
collaborateurs

14
pays

3 480,2
millions d'euros
de chiffre d'affaires

308,3
millions d'euros
de résultat net

2001

Acquisitions d'Arca et Caravanes La Mancelle



2004

Création de Trigano Van
Acquisitions de Périgord VDL et Mecanorem



2006

Acquisition de Grove



2013

Acquisition de SEA



2017

Acquisitions d'Auto-Sleepers, Adria, Hubière et Michael Jordan



2021

Lancement des Vans Panama



2023

Lancement de l'enseigne Libertium
Acquisitions de SIFI et des groupes de distribution Car Loisirs & Caraloisirs



Acquisition de Benimar

2002

Acquisitions d'Eura Mobil, Camping Profi et DRM

2005

Acquisitions de Notin, OCS, Lider et Gaupen-Henger

2012

Acquisition de Luano Camp

2015

Acquisitions de Gimeg et Martins of Exeter

2020

Acquisition des trois principaux groupes de distribution en France : CLC, SLC et GLA

2022

Message du Président du Directoire

Stéphane Gigou

L'exercice 2023 a été marqué par des défis importants, mais également par des opportunités prometteuses. Alors que nous nous adaptons à un contexte macroéconomique et géopolitique en constante évolution, de nature à potentiellement impacter nos opérations, je tiens à partager avec vous les réalisations, les stratégies et les perspectives de Trigano pour l'avenir.

L'année écoulée : une croissance saine pour une marge de qualité

Des défis relevés : inflation, flambée des coûts de l'énergie, crise des semi-conducteurs, perturbation des chaînes d'approvisionnement.

L'année 2023 a débuté dans la continuité de 2022, avec des défis significatifs que nous avons anticipés et auxquels nous nous étions préparés. La forte inflation qui a caractérisé l'année précédente s'est poursuivie, pesant sur nos coûts opérationnels. Le début de l'exercice a aussi été marqué par une explosion des coûts de l'énergie, heureusement sans réel impact sur notre rentabilité du fait d'une activité peu énergivore. La situation de pénurie de semi-conducteurs, impactant la fourniture de châssis, a perturbé notre production sur le premier semestre et a persisté ensuite tout au long de l'exercice bien que nous ayons observé une amélioration progressive. La gestion des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, soumise à une forte inflation, a été sans nul doute notre plus grand défi cette année. Il a été relevé avec succès grâce à la poursuite de notre politique de hausses des tarifs de

vente graduelles et à l'adaptation de notre organisation industrielle. Ces actions ont permis de neutraliser les impacts négatifs sur notre performance financière, mais elles ont pesé sur le besoin de fonds de roulement qui a atteint un point haut, temporairement pénalisé par des stocks tampons et des difficultés résiduelles d'approvisionnement.

Une expérience client de qualité malgré la pression sur les prix, la hausse des taux d'intérêt et la tension sur les approvisionnements.

Sur le plan commercial, nous avons réussi à surmonter plusieurs défis. Les coûts d'approvisionnement élevés se sont traduits en hausses de tarifs pour préserver nos marges, tandis que notre stock réseau était en deçà du niveau historique de par nos difficultés de production. Dans ce contexte de manque de visibilité sur les dates de livraison et des aléas affectant les approvisionnements, notre gestion attentive a permis de préserver une expérience client de qualité. Nous avons constaté un intérêt continu pour nos produits, comme en témoignent l'affluence et les prises de commandes aux grands salons d'automne. Toutefois, nous devons noter que la remorque a été en contre-performance. Après plusieurs années de croissance en période post-covid, celle-ci a été fortement impactée par la hausse du prix de l'acier tirant les prix de vente vers le haut. L'activité accessoires a aussi connu une inversion de tendance avec la normalisation des flux logistiques portant à une situation de surstock chez les distributeurs, en particulier en début d'exercice.



Une croissance saine pour une marge de qualité ”

Succès de l'intégration de la distribution en France.

Dès le début de l'exercice 2023, Trigano a lancé l'enseigne de son réseau de distribution en France "Libertium". Il s'agit de la première étape visible par le marché du développement stratégique de Trigano dans la distribution. L'enseigne est maintenant bien visible sur plus de 60 points de vente du réseau de VDL en France ainsi que sur internet. La stratégie de développement du réseau Libertium doit se faire en bonne intelligence avec les réseaux indépendants pour lesquels Trigano a toujours été un partenaire ambitieux, solidaire et loyal. A ce sujet, j'entretiens personnellement un rapport direct et ouvert avec les distributeurs indépendants, et je les remercie pour la qualité de leur engagement et leur fidélité à Trigano.

Une progression du chiffre d'affaires et une marge de qualité malgré les aléas.

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros, en hausse de 9,5% et atteint un résultat opérationnel courant de 423,4 m€ (+23,7%) sur l'exercice, ce qui correspond à un niveau de marge opérationnelle de 12,2%. Cela traduit notre capacité d'adaptation à un contexte instable et notre bonne gestion de la vague inflationniste au cours de l'exercice. Comme toujours, un résultat est attribuable à des business units qui performant et qui doivent continuer à s'améliorer, mais aussi imputable à quelques business units qui sous-performent, l'analyse de la situation de ces dernières et la mise en œuvre de plans d'actions seront un levier important d'amélioration future.

Développement durable de l'activité en perspective

Vers de nouveaux véhicules plus abordables et le développement des productions de vans et de mobil-homes.

Nous avons entrepris cette année plusieurs initiatives stratégiques.

Je rappellerai tout d'abord que l'accessibilité de nos produits est un engagement fort avec pour objectif de continuer à proposer des véhicules toujours plus abordables, ceci sans impact sur nos marges, pour continuer à répondre à la demande client sur le moyen-long terme.

Les initiatives produit et industrielles qui ont été lancées cette année ont connu des premiers résultats dès la saison 2024 avec des gammes de produits particulièrement bien accueillies par les clients.

Le quatrième pôle industriel de Trigano, après la France, l'Italie et la Slovénie est en cours de finalisation en Espagne. Ce pôle intègre une nouvelle usine de fabrication de vans qui va permettre à Trigano de développer son activité sur ce segment complémentaire à l'offre traditionnelle des VDL.

Par ailleurs, une décision stratégique importante a été prise pour accroître l'activité mobil-home par le développement de nos sites dans la Sarthe et en Slovénie. Ce segment de véhicules de loisirs est porté par une demande structurelle soutenue sur les années à venir en répondant aux préoccupations environnementales en offrant des habitats mobiles grâce à un impact minimal sur l'environnement.

En mai dernier, Trigano est entré en négociations exclusives avec Bénéteau pour le rachat de sa division Bio Habitat. Cette opération stratégique, si elle est autorisée par l'autorité de la concurrence, est une opportunité d'accélération forte de la stratégie de croissance rentable de Trigano dans l'activité des mobil-homes.

Des perspectives résolument prometteuses, conséquences de facteurs démographiques favorables et de l'évolution des produits Trigano.

L'intérêt pour les véhicules de loisirs s'est encore confirmé cette année par le nombre élevé de visiteurs lors des grands salons d'automne.

L'environnement inflationniste et de taux d'intérêts élevés des deux derniers exercices reste de nature à pouvoir impacter la demande client mais, à ce jour, la situation saine du stock de nos distributeurs à la fin de l'exercice 2023 ainsi que la stratégie d'offrir des produits au positionnement prix/produit plus compétitif, sans impact sur les marges, nous laisse entrevoir de bonnes perspectives sur l'exercice 2024.

Au-delà, les perspectives de la demande dans le secteur des camping-cars sont résolument favorables grâce à un ensemble de facteurs prometteurs. Nous bénéficions notamment d'une dynamique démographique favorable et des fondamentaux du camping-car : liberté, économie et écologie contrainte par la limitation en consommation d'eau et d'énergie, ceci sans oublier l'effet « bulle sanitaire ». Ces éléments suggèrent que la demande restera robuste au fil des années à venir.

Des collaborateurs engagés à atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

Nos résultats sont le reflet de notre engagement envers l'excellence, notre résilience face aux événements inattendus et notre détermination à créer de la valeur. Ils témoignent de la solidité de Trigano, de la flexibilité de notre organisation multi-locale, de la qualité de notre équipe et de notre capacité à nous adapter et à innover dans un environnement en constante évolution. Je tiens à exprimer mes plus sincères félicitations et remerciements à tous les collaborateurs pour leur engagement en cette période pleine de défis. Leur travail, leur adaptabilité et leur expertise ont permis de faire de cet exercice un grand succès.

Les produits Trigano : une alternative responsable

Les produits Trigano : une alternative responsable pour des loisirs respectueux de notre planète.

La vision de Trigano est de créer des véhicules de loisirs alliant plaisir et responsabilité, préservant une planète plus saine pour les générations futures. Nous sommes résolument engagés à jouer un rôle actif dans cette transformation, en explorant des innovations technologiques et en faisant évoluer nos processus de fabrication. Les camping-cars y contribuent d'ores-et-déjà positivement en influant sur les habitudes de consommation en eau et en électricité contraintes et limitées dans un VDL, rendant nos loisirs plus durables pour l'environnement. En choisissant un véhicule de loisirs, nos clients choisissent une alternative responsable pour leurs loisirs.

L'électrification des véhicules de loisirs : une transition à laquelle Trigano se prépare.

Il y a deux ans j'ai recruté un directeur de la transition énergétique en charge de préparer l'évolution des produits Trigano. Pour mener à bien cette évolution, deux activités sont à mener. D'un côté nous devons disposer d'un châssis, fourni par les constructeurs OEM (fabricant d'équipement d'origine) et adapté à nos besoins, de l'autre, nous devons travailler sur la cellule pour la faire évoluer et l'adapter aux nouvelles données de l'électrification. Il s'agit d'un travail important et méthodique, dans lequel Trigano est engagé et qui amènera à des nouveautés sur nos produits dans les années à venir. Parallèlement, la nouvelle norme Euro7 permettra de disposer de motorisations traditionnelles au-delà de 2030.

Conclusion

L'exercice 2023 a été marqué par une croissance saine du chiffre d'affaires et une marge de qualité. Des défis industriels ont été relevés : l'inflation, les coûts de l'énergie, la crise des semi-conducteurs et la tension sur les approvisionnements. Nous avons intégré la distribution, avec l'enseigne « Libertium », à nos activités et poursuivons son développement.

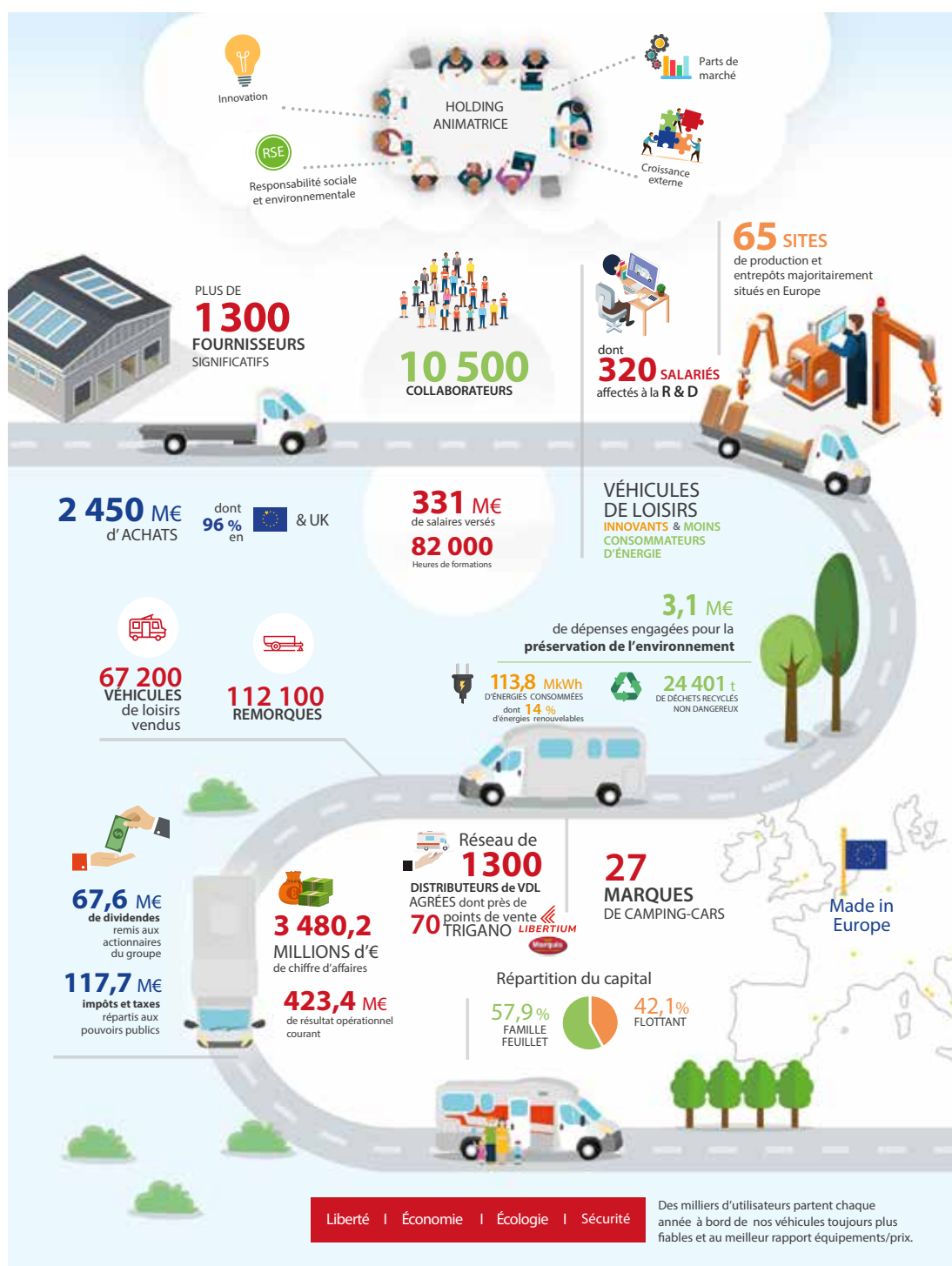
Les perspectives sur l'exercice 2024 sont bonnes et les fondamentaux garantissent le développement durable de l'activité au-delà de la période actuelle. Trigano développe de nouveaux véhicules plus abordables et renforce son activité mobil-home sur un marché solide. Les facteurs démographiques sont favorables et offrent des perspectives prometteuses. Les collaborateurs sont compétents et engagés. Le développement de l'activité mobile-home est en cours et nous attendons la conclusion de l'opération d'achat de Bio Habitat d'ici la fin du premier semestre de l'exercice 2024.

Je suis résolument engagé à relever les défis qui se présenteront à nous en 2024 et au-delà, qui peuvent être inattendus comme ceux des trois derniers exercices, et à exploiter pleinement toutes les opportunités. Trigano, « constructeur de libertés », restera une entreprise multi-locale, légère et agile. Mon engagement est de produire une marge de qualité et de créer de la valeur pour nos actionnaires, notre personnel et l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

Stéphane Gigou
Président du Directoire

Présentation du Groupe

1.1. Modèle d'affaires et stratégie



Trigano, constructeur de libertés

Trigano, holding animatrice

Trigano, société mère du Groupe, a pour activité la conduite de la politique du Groupe, le contrôle de ses filiales et, à titre purement interne, la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers.

Dans le cadre de cette activité de holding animatrice, Trigano :

- définit une stratégie de croissance pour ses filiales et établit les programmes d'investissements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et assurer la rentabilité du Groupe et son indépendance ;
- prend en charge la coordination de la stratégie commerciale de l'activité Véhicules de loisirs pour les principaux pays européens ;
- pilote les achats des composants stratégiques ;
- recherche des programmes d'amélioration industrielle ;
- met en place des politiques de prévention des risques et le suivi des plans d'actions ;
- fixe la politique de cybersécurité et s'assure de sa mise en oeuvre ;
- participe à la définition des lignes de crédit clients dans le cadre des «Comités de Crédit» ;
- met à la disposition de ses filiales des bases de données d'informations financières et commerciales mises à jour en permanence ;
- gère la mise en place et le suivi de politiques de gestion des risques de change et matières premières adaptées à chaque entité ;
- négocie les contrats d'assurance et en particulier les contrats d'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation pour les filiales ;
- mène une stratégie de croissance externe.

Ethique et loyauté des pratiques

L'éthique est au cœur des activités de Trigano et de la manière dont la Direction Générale s'attache à conduire les affaires du Groupe.

Trigano a toujours privilégié le respect des lois et des meilleures pratiques en place.

Trigano a rédigé un code éthique qui est appliqué par chaque business unit. Ce code interdit en particulier les rémunérations anormales, que ce soit pour les intermédiaires, les décideurs de marché, les partis politiques ou les proches des salariés. Il définit également le cadre dans lequel doivent être traités les conflits d'intérêts.

Stratégie

Trigano est un groupe européen multilocal, avec une implantation homogène sur l'ensemble des marchés européens, qui commercialise ses produits dans chaque pays en poursuivant une stratégie de gains de parts de marché. Des programmes d'investissements matériels et humains sont destinés à améliorer les conditions de travail, à mieux servir la clientèle et à renforcer la productivité des usines et la rentabilité du Groupe sont régulièrement mis en oeuvre.

L'actionnariat majoritaire de Trigano est familial, gage de stabilité et de soutien à la vision de long terme. Trigano croit en l'avenir du camping-car, un mode de loisirs qui apporte aux utilisateurs liberté et économie d'usage avec un impact sur l'environnement inférieur à la plupart des autres modes de loisirs.

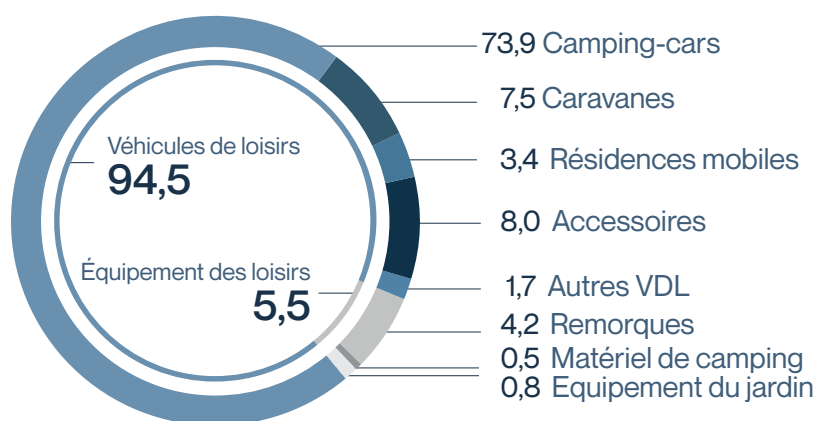
1.2. Performance financière

au 31 août 2023

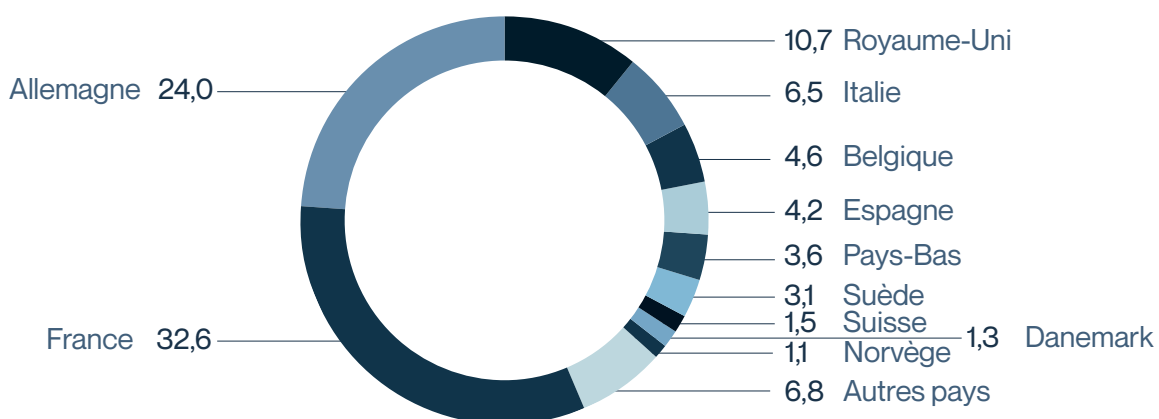
Chiffre d'affaires

3 480,2 M€ en croissance de **+9,5%**

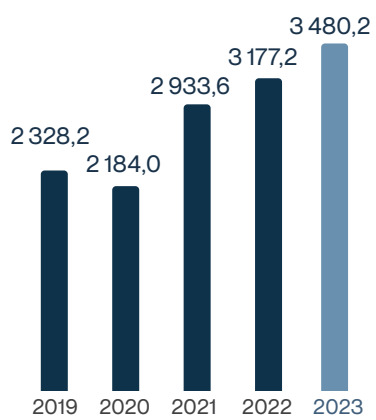
Répartition du chiffre d'affaires par activité (en pourcentage)



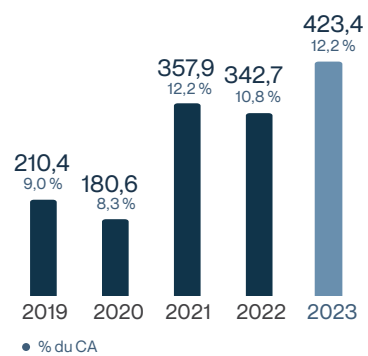
Répartition du chiffre d'affaires par pays (en pourcentage)



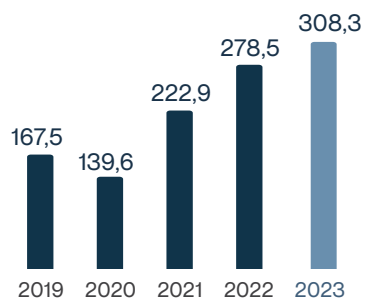
Chiffre d'affaires (M€)



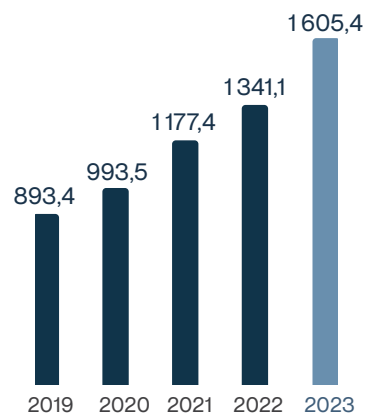
Résultat opérationnel courant (M€)



Résultat net (M€)



Capitaux propres (M€)



1.3. Activités



Véhicules
de loisirs
94,5 %
du chiffre d'affaires



Ventes

- 48 400**
Camping-cars
- 14 300**
Caravanes
- 4 500**
Résidences mobiles
- 67 200**
Véhicules de loisirs

Le camping-car

Le camping-car est la première activité de Trigano. Il représente près des trois quarts du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Acteur majeur en Europe, Trigano propose des gammes de véhicules innovantes et toujours orientées vers le meilleur rapport équipement/ prix.

Avec des unités de production basées dans 6 pays (France, Italie, Allemagne, Angleterre, Espagne et Slovénie), Trigano dispose d'un portefeuille de 27 marques distribuées par l'intermédiaire de réseaux de distributeurs de qualité avec lesquels le Groupe entretient une relation de confiance et de fidélité réciproque construite année après année.

Une clientèle solide et motivée

Composée principalement de jeunes seniors (55-65 ans), la clientèle du camping-car est une clientèle de qualité disposant de temps libre et de revenus lui permettant de profiter pleinement de ce mode de loisirs. Séduite par les valeurs véhiculées par le camping-car (liberté, indépendance, convivialité, authenticité, économie, écologie), elle a pour habitude de partir fréquemment, de préférence hors saison et en dehors des circuits touristiques traditionnels.

La croissance démographique de cette clientèle cœur de cible, qui devrait se poursuivre encore plusieurs années sous l'effet du « papy-boom », constitue un socle solide pour le développement du marché du camping-car et des autres Véhicules de loisirs.

Une présence sur tous les segments du marché et dans tous les niveaux de gamme

Du van au liner,
Trigano propose des
véhicules pour toutes
les envies de liberté.



Le camping-car



Van

C'est le véhicule le plus compact, très souvent équipé d'un toit Pop-Up, il peut être utilisé comme la deuxième voiture du foyer. Assimilé par beaucoup à une grosse voiture familiale, il est discret, maniable et prisé d'une clientèle familiale souvent plus jeune que celle des autres camping-cars.

Fourgon

Plus long qu'un van, mais moins qu'un profilé, il offre les mêmes capacités d'habitabilité qu'un profilé dans un gabarit plus compact. De plus, il est tôle comme le Van. Sa clientèle peut être familiale et pratiquer un tourisme nomade, voire sportif.



Profilé

C'est le camping-car tel qu'on se l'imagine. Il s'agit d'un châssis cabine aménagé avec une cellule en matériaux composites. Il offre des conditions d'habitabilité encore meilleures que le fourgon et correspond à un usage de jeunes retraités actifs.

Capucine

Il s'agit d'un profilé qui a la particularité de disposer d'un lit double positionné au-dessus du poste de conduite. C'est un produit très prisé par les loueurs et par les familles de 4 ou 5 personnes.



Intégral

Véhicule le plus habitable, il est entièrement carrossé par nos soins et constitué de matériaux composites et de polyester. Il s'agit du haut de gamme du camping-car qui s'adresse à des renouvelants passionnés.

La caravane

Trigano bénéficie d'une expertise dans la fabrication de caravanes depuis plus de 50 ans.

La Société est présente sur tous les segments du marché : caravanes rigides de tourisme et d'habitation, caravanes pliantes, avec 6 marques principales : Adria, Caravelair, Sterckeman, La Mancelle, Jamet et Trigano.

La résidence mobile

De la structure toilée au mobile-home, Trigano présente un large choix d'habitat de plein-air destiné aux professionnels (terrains de camping, tour-opérateur) comme aux particuliers, et alliant design, confort et fiabilité.

La société commercialise ses produits sous les marques Adria et Résidences Trigano.

Les services

L'offre de services proposée par Trigano comprend la location de camping-cars, le financement de tous les Véhicules de loisirs ainsi qu'une offre de séjours locatifs en résidences mobiles.

Les accessoires pour Véhicules de loisirs

Implanté dans 6 pays et présent commercialement dans 10 pays, Trigano propose une offre large et diversifiée d'accessoires et de pièces détachées pour compléter l'aménagement de son VDL et l'entretenir au quotidien.

La Société est présente sur le marché européen de l'accessoire au travers de 12 sociétés et de plusieurs enseignes. Elle propose à ses partenaires des outils et des services de premier plan : logistique, formation, présence online, merchandising, financement, marketing opérationnel.



La distribution de véhicules de loisirs



Avec près de 70 points de vente, Libertium est le premier distributeur de véhicules de loisirs en Europe.

Fort d'une expérience de plus de 50 ans dans l'univers du véhicule de loisirs, Libertium donne à ses clients la possibilité de réaliser leurs projets d'évasion.

Notre métier : la commercialisation de véhicules neufs et d'occasion, le financement, la vente, la pose d'accessoires et le services après-vente.

Les différents services se développent et évoluent pour mieux accompagner les clients dans leur expérience d'achat et d'usage.

Les activités garantissent à Trigano l'accès au marché et permettent de mieux connaître le client final afin de mieux répondre à ses attentes.



Équipement des loisirs : 5,5 % du CA

La remorque

Premier fabricant de remorques en Europe, Trigano conçoit, fabrique et commercialise des remorques bagagères et utilitaires destinées aux particuliers et aux professionnels. Avec huit sites de production et un vaste réseau de revendeurs (distributeurs, concessionnaires, internet), Trigano offre une large gamme de modèles innovants et compétitifs.

Volumes commercialisés en 2023

bagagères	89 300
utilitaires	16 300
porte-bateaux	6 500
Total remorques	112 100



L'équipement du jardin

Trigano commercialise une palette étendue de produits : jeux de plein-air (portiques, balançoires, toboggans), piscines hors-sol, carports et abris de jardin auprès de la grande distribution et sur internet.

Sur son site de vente en ligne [Triganostore.com](https://www.triganostore.com), Trigano propose une offre d'équipement de jardin commercialisée tout au long de l'année à des prix attractifs.



Le matériel de camping

Avec une expérience de plus de 50 ans dans la fabrication de matériel de camping, Trigano propose une gamme complète de tentes et de mobilier de camping destinée aux particuliers, mais aussi aux collectivités et à l'hôtellerie de plein-air.



Marques

Camping-cars



Caravanes

Résidences mobiles



Accessoires & Services



Distribution de véhicules de loisirs



Remorques



Matériel de camping & Équipement de jardin



Implantations industrielles



65 sites

de production et entrepôts



situés en Europe



Implantations commerciales



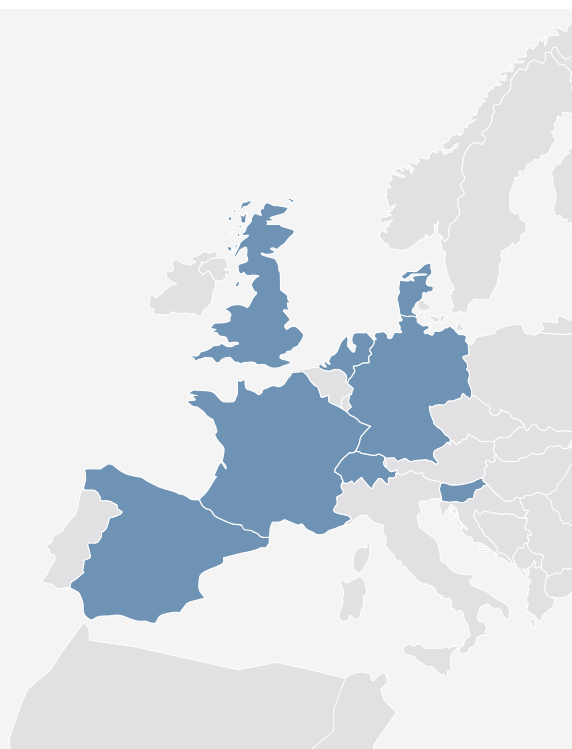
70 près de
points de vente



9 agences commerciales



3 centres de services



2. Gouvernement d'Entreprise

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

2.1.	La Gouvernance	19
2.1.1.	Le Directoire	19
2.1.2.	Le Conseil de Surveillance	21
2.2.	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux	25
2.3.	Rémunération des mandataires sociaux	30
2.4.	Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales	36
2.5.	Observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023 arrêtés par le Directoire, et sur le rapport de gestion du Directoire	37
2.5.1.	Comptes de l'exercice clos le 31 août 2023 et rapport de gestion du Directoire	37
2.5.2.	Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'Assemblée Générale des actionnaires	37

2.1. Gouvernance de Trigano

Depuis 2016, Trigano a adopté le mode dualiste de direction et d'administration de l'entreprise en se dotant d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance. Ce mode de gouvernance permet une séparation claire entre la direction et la gestion de la Société, de la compétence du Directoire, et le contrôle de cette direction, assurée par le Conseil de surveillance. Trigano dispose ainsi d'une direction réactive agissant dans le respect des prérogatives du Conseil de surveillance. La composition du Conseil de surveillance garantit l'indépendance du contrôle et l'équilibre des pouvoirs, ainsi que la parité hommes/femmes.

2.1.1. Le Directoire

2.1.1.1. Composition du Directoire au 31 août 2023

Les statuts prévoient que le Directoire est composé de deux membres au moins, et de sept au plus. Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de surveillance et la durée de leur mandat est de quatre années. Ils sont rééligibles.

Au 31 août 2023, le Directoire est composé de deux membres

	Mandat	Age	Nationalité	Première nomination	Année(s) de présence au Directoire	Échéance du mandat	Nombre total de mandats exercés dans des sociétés cotées	Taux de présence individuelle aux séances du Directoire
Stéphane Gigou	Président du Directoire	51	française	30/09/2020	3	31/08/2024	1	100 %
Michel Freiche	Directeur général	63	française	01/09/2016	7	31/08/2024	1	100 %



M. Stéphane Gigou, Président du Directoire, 51 ans, diplômé de l'université La Sapienza (Rome) en économie et commerce. Il a fait carrière dans l'industrie automobile, d'abord au sein du groupe Renault, puis chez Fiat Chrysler où il occupait le poste de Directeur Général de Fiat Professional avant de rejoindre Trigano. Il a été nommé Président du Directoire le 30 septembre 2020. Il détient 50 actions Trigano.



M. Michel Freiche, Directeur Général, 63 ans, diplômé de l'EDHEC et d'expertise comptable. Il a rejoint Trigano en 1988 après un début de carrière en cabinet d'audit (Ernst & Young). Il détient 2 000 actions Trigano.

2.1.1.2. Comité stratégique attaché au Directoire

Le règlement intérieur du Directoire, défini par le Conseil de surveillance, a institué un Comité Stratégique. Ce Comité est un organe d'échange multiculturel associant les dirigeants des principaux métiers et zones géographiques du Groupe qui, par l'émission d'avis consultatifs, éclaire le Directoire sur les grands enjeux et orientations stratégiques du Groupe.

Des représentants du Comité d'Orientation Stratégique peuvent être invités à participer à ses réunions. Il est composé des dirigeants des activités majeures du Groupe, ainsi que des directeurs achats, finance, coordination commerciale et transition énergétique :



Sonja Gole
Directeur Général
Adria



Olivier Marduel
Directeur Général
Trigano VDL



Gianguido Cerullo
Directeur Général Trigano
Servizi Srl - SEA SpA -
Trigano Spa – Trigano Van Srl



Fernando Ortiz
Directeur Général Benimar
Mediterraneo VDL
Teknocamper Levante



Simone Niccolai
Directeur Général
Luano Camp



Shane Devoy
Directeur Général
Auto-Trail V.R.



Michel de Verneuil
Directeur Activité
Remorques



Frank Gijsberts
Directeur Activité
Accessoires



Jérôme Durand
Directeur Achats



Cédric Ratouis
Directeur Financier



Bertrand Noguès
Directeur Coordination
Commerciale



Alexandre Desneux
Directeur Transition
Énergétique

2.1.2. Le Conseil de Surveillance

2.1.2.1. Composition du Conseil de Surveillance au 31 août 2023

Les statuts prévoient que le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins, et de six au plus ; et un membre représentant les salariés désigné par le Comité de groupe en application des dispositions de l'article L 225-79-2 du code de commerce. Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et la durée de leur mandat est de quatre années. Ils sont rééligibles.

Au 31 août 2023, le Conseil de surveillance comprend sept membres. Il est composé à 50% par des femmes et compte 50 % de membres indépendants, le membre du Conseil de surveillance représentant les salariés n'étant pas pris en compte pour l'évaluation des critères de parité et d'indépendance.

Trois membres représentants de l'actionnaire majoritaire :

- M. **François Feuillet**, 75 ans, diplômé de HEC, il a dirigé Trigano de 1981 à 2020, après une expérience d'audit (KPMG), de direction financière et de direction générale (groupe Singer et Compagnie Française du Meuble). Il détient, avec Mme Marie-Hélène Feuillet, 9 261 137 actions Trigano.
- Mme **Alice Cavalier Feuillet**, 41 ans, diplômée de l'ESCP, est associée et co-responsable de la stratégie Capital Solutions au sein de Arcmont Asset Management, après avoir été Senior Vice-Président European Corporate Opportunities au sein de PIMCO (fonds d'investissement), Director chez H.I.G. Capital et analyste en fusion-acquisition chez Morgan Stanley. Elle détient 966 816 actions Trigano.
- Mme **Marie-Hélène Feuillet**, 75 ans, diplômée de HECJF, elle a rejoint Trigano en 1994, après une carrière au sein du groupe Banque Populaire. Elle détient, avec M. François Feuillet, 9 261 137 actions Trigano.

Trois membres indépendants :

- M. **Guido Carissimo**, 67 ans, diplômé de l'université la Bocconi (Milan) et de l'université de Boston. A travers Vela Impresa srl, il gère des investissements directement ou sous forme de Club Deal, après avoir dirigé Trigano SpA de 1997 à 2003, et avoir occupé diverses fonctions de direction financière et opérationnelle au sein du groupe Pirelli de 1982 à 1997. Il détient 1 000 actions Trigano.
- M. **Jean-Luc Gérard**, 68 ans, diplômé de Paris Dauphine et de l'université Duke. Il a effectué sa carrière au sein du groupe Ford, où il a occupé différentes fonctions de direction générale grâce auxquelles il a acquis une connaissance fine des réseaux de distribution. Il détient 1 action Trigano.
- Mme **Valéry Frohly**, 59 ans, diplômée de HEC et Paris Dauphine. Après une carrière dans la finance notamment au sein de BNP Paribas, en France et en Scandinavie, elle accompagne aujourd'hui les entreprises dans la mise en œuvre de leur stratégie et communication RSE. Elle détient 60 actions Trigano.

Un membre représentant les salariés :

Le 13 octobre 2022, le Comité de groupe a désigné un représentant des salariés en qualité de membre du conseil de surveillance pour une période de deux ans :

- Mme **Sonia Jarrier**, 43 ans, salariée de la société Trigano MDC depuis 2014. Elle bénéficie d'un programme de formation régulière dispensé par un organisme externe portant notamment sur le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance, les droits et obligations de ses membres et leur responsabilité. Elle ne détient aucune action Trigano.

	Mandat	Age	Nationalité	Indépendance	Première nomination	Année(s) de présence au Conseil de Surveillance	Échéance du mandat	Nombre total de mandats exercés dans des sociétés cotées	Taux de présence individuelle aux séances du Conseil de Surveillance
François Feuillet	Président du Conseil de surveillance	75	française	non	07/01/2021	3	AG comptes 2024	1	100%
Alice Cavalier Feuillet	Vice-Président du Conseil de surveillance	41	française	non	26/07/2016	7	AG comptes 2024	1	80%
Marie-Hélène Feuillet	membre du Conseil de surveillance	75	française	non	19/04/2022	2	AG comptes 2024	1	100%
Guido Carissimo	membre du Conseil de surveillance	67	italienne	oui	26/07/2016	7	AG comptes 2024	1	100%
Valérie Frohly	membre du Conseil de surveillance	59	française	oui	07/01/2021	3	AG comptes 2024	1	100%
Jean-Luc Gérard	membre du Conseil de surveillance	68	française	oui	26/07/2016	7	AG comptes 2024	1	100%
Sonia Jarrier	membre du Conseil de surveillance représentant les salariés (art L 225-79-2)	43	française	n.a.	13/10/2022	1	13/10/2024	1	100%

Le Conseil de Surveillance se réfère au code de gouvernement d'entreprise établi par l'association Middlednext (consultable sur le site www.middlednext.com). Il n'en a écarté aucune disposition.

Par référence à ce code de gouvernance, l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance est évaluée au regard des cinq critères suivants :

- **critère 1** : ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié, ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe ;
- **critère 2** : ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc) ;
- **critère 3** : ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droits de vote significatif ;
- **critère 4** : ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- **critère 5** : ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Après évaluation, le Conseil a jugé que le nombre de membres indépendants et la taille actuelle du Conseil sont appropriés à une société ayant un actionnaire de contrôle.

Après examen, le Conseil a considéré que la seule durée de présence au sein du Conseil de Surveillance ne pourrait faire perdre mécaniquement le statut d'indépendant à l'un de ses membres et que la situation de chacun devait faire l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Le Conseil a également pris en considération la dualité de la gouvernance actuelle de TRIGANO : le Conseil de Surveillance ayant des prérogatives plus éloignées des opérations et de la gestion de la Société que le conseil d'administration, celles-ci sont de nature à atténuer un éventuel risque de survenance de conflit d'intérêt.

Plus particulièrement, le Conseil a examiné la situation de M. Guido CARISSIMO qui a dépassé au cours de l'exercice sa seizième année de présence au sein des organes de gouvernance de la Société (sept ans au sein du Conseil de Surveillance, et neuf ans au sein du Conseil d'Administration auparavant).

Le Conseil a considéré que l'influence du temps passé n'était pas de nature en tant que telle à affecter l'indépendance de M. Guido CARISSIMO, dont la principale activité professionnelle est la gestion d'investissements en direct, ou sous forme de Club Deal. Par ailleurs, celle-ci étant principalement dans

les domaines des systèmes d'informations, des media, des biens culturels, des produits de maroquinerie et de la bijouterie de luxe, elle n'a aucune interférence avec son mandat au sein de TRIGANO.

Enfin, le Conseil a évalué la capacité de M. Guido CARISSIMO à exercer sa mission de contrôle vis-à-vis des membres du Directoire et à faire valoir son opinion lors des délibérations. Il a conclu à la reconnaissance unanime de la permanence de sa liberté de parole et de son sens éthique dans l'exercice de son mandat.

	Mandat	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Qualification retenue par le Conseil
François Feuillet	Président du Conseil de surveillance	X	✓	X	X	✓	non indépendant
Alice Cavalier Feuillet	Vice-Président du Conseil de surveillance	✓	✓	X	X	✓	non indépendant
Marie-Hélène Feuillet	Membre du Conseil de surveillance	X	✓	X	X	✓	non indépendant
Guido Carissimo	membre du Conseil de surveillance	✓	✓	✓	✓	✓	indépendant
Valery Frohly	membre du Conseil de surveillance	✓	✓	✓	✓	✓	indépendant
Jean-Luc Gérard	membre du Conseil de surveillance	✓	✓	✓	✓	✓	indépendant

Le Conseil de Surveillance a adopté une politique de diversité visant à maintenir la complémentarité des expertises et des expériences de ses membres, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes, retenant un critère d'âge identique à celui des statuts (le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 80 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction).

La représentation des salariés au sein du Conseil est organisée conformément aux dispositions légales et statutaires.

2.1.2.2. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner le rapport d'activité du Directoire, et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Ses membres sont régulièrement informés des

événements majeurs de la vie du Groupe. Ils reçoivent les documents et informations détaillées nécessaires à l'exercice de leurs mandats. Ils peuvent entendre toute personne utile à l'accomplissement de leurs missions.

2.1.2.3. Comités spécialisés attachés au Conseil de Surveillance

Afin de préparer ses travaux, le Conseil de Surveillance s'est doté de trois comités techniques :

Le Comité d'Audit et des Comptes

Il assure le suivi et informe le Conseil sur les missions suivantes :

- le processus d'élaboration de l'information financière, l'examen et l'évaluation des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés de comptes ;
- l'examen de l'exposition aux risques de la Société et du Groupe ;
- la surveillance du contrôle externe de la Société en évaluant les propositions de nomination des commissaires aux comptes et leur rémunération, et en procédant chaque année avec les commissaires aux comptes à un examen de leurs plans d'intervention, de leurs conclusions, de leurs recommandations et des suites qui leur sont données ;
- l'évaluation des systèmes de contrôle interne avec les personnes qui en ont la charge au sein du Groupe.

Ce comité est composé de trois membres disposant d'une expertise en matière financière : deux membres indépendants, M. Jean-Luc Gérard, qui en assure la présidence, et M. Guido Carissimo ; un membre représentant l'actionnaire majoritaire, M. François Feuillet.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Il formule des recommandations sur la nomination des membres du Directoire, du Comité Stratégique et des membres du Conseil de Surveillance, sur l'évaluation annuelle de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, le respect par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance des règles légales et déontologiques auxquelles ils ont souscrit en acceptant leurs mandats, et sur l'équilibre de la composition du Conseil de Surveillance. Ce comité rend également des avis sur la politique de rémunération des membres du Directoire, du Président, du Vice-Président et des membres du Conseil de Surveillance, ainsi que des principaux dirigeants du Groupe.

Il se réunit chaque année afin d'examiner les rémunérations et avantages alloués aux membres du Directoire, et le cas échéant, au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance. Ses préconisations s'appuient sur des études comparatives publiées par des experts indépendants.

Les recommandations sur les modalités de répartition de la somme annuelle fixe allouée aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité par l'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, sont formulées en veillant à ce que les membres du Conseil perçoivent une rémunération spécifique pour leur travail au sein des comités techniques.

Dans le cadre de sa politique de recrutement et de promotion interne, Trigano s'attache à faire croître le pourcentage de femmes dans les positions clés. Le comité des Nominations et des Rémunérations examine la mise en œuvre de cette politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes. Au 31 août 2023, les femmes représentent 27,3% de l'effectif total du Groupe. Parmi elles, 23,2 % occupent des postes d'encadrement, et 10,4 % des dirigeants de business units sont des femmes.

Ce comité est composé de deux membres : un membre indépendant, Mme Valérie Frohly, qui en assure la présidence, et un membre représentant l'actionnaire majoritaire, Mme Alice Cavalier Feuillet.

Le Comité d'Orientation Stratégique

Ce Comité a vocation à enrichir la réflexion du Conseil de Surveillance sur les orientations stratégiques de la Société et les opportunités, enjeux et risques relatifs à la RSE.

Ce comité est composé de quatre membres : un membre indépendant, M. Guido Carissimo, qui en assure la présidence, et trois membres représentant l'actionnaire majoritaire, M. François Feuillet, Mme Alice Cavalier Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet.

2.1.2.4 Autres informations

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun prêt ou garantie.

Aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, où l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société dont Trigano possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

2.2. Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2023 par les mandataires sociaux

2.2.1. Les membres du Directoire

M. Stéphane Gigou - Président du Directoire

Mandats exercés au cours de l'exercice 2023

Mandats Trigano et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
ADRIA DOM d.o.o.	d.o.o.	membre du conseil de surveillance	04/01/2021	
ADRIA MOBIL d.o.o.	d.o.o.	Président du conseil de surveillance	29/01/2021	
ADRIA MOBIL d.o.o.	d.o.o.	membre du conseil de surveillance	28/01/2021	
ARTS ET BOIS	SASU	Président	29/10/2020	
ATELIER Trigano	SARL	Gérant	04/02/2021	
AUTOSTAR	SAS	Président	28/01/2021	
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS LIMITED	Ltd	Director	22/03/2022	
AUTO-TRAIL V.R. LIMITED	Ltd - Private limited company	Chairman of the Board of Directors	10/09/2020	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Presidente del Consejo & Consejero Delegado	18/01/2021	
BRUAND DEVELOPPEMENT	SASU	Président	18/06/2021	
CAMPING-CARS CHAUSSON	SASU	Président	29/04/2022	
CMC DISTRIBUTION FRANCE	SAS	Président	29/04/2022	
C.M.C. FRANCE	Société civile	Gérant	20/07/2023	
C.V.C. S.R.L.	SARL de droit italien	Presidente Consiglio Amministrazione	09/12/2020	
CAMPER IBERICA S.L.U.	SARL de droit espagnol	Presidente	19/02/2021	
CAMPING PROFI GmbH	GmbH	Geschäftsführer / Gérant	21/02/2023	
CARAVANES LA MANCELLE	SARL	Gérant	04/02/2021	
CLAIRVAL	SASU	Président	28/01/2021	
DEUTSCHE REISEMOBIL VERMIETUNGS GmbH	GmbH	Geschäftsführer / Gérant	21/02/2023	
E.T. RIDDIOUGH (SALES) Ltd	Ltd - Private limited company	Director	18/03/2021	
EURO ACCESSOIRES	SASU	Président	28/01/2021	
EUROP'HOLIDAYS	SARL	Gérant	04/02/2021	
GAUPEN-HENGER A/S	AS	Chairman of the board	22/06/2023	
GAUPEN-HENGER EIENDOM A/S	AS	Chairman of the board	22/06/2023	
GIMEG HOLDING B.V.	B.V.	Bestuurder A jointly authorised	27/08/2020	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd - Private limited company	Director	18/03/2021	
HEXACAMP	SASU	Président	28/01/2021	
LE HALL DU CAMPING-CAR	SASU	Président	18/06/2021	
LIDER	SASU	Président	28/01/2021	
LOISIR IBERICA VDL SOCIEDAD LIMITADA	SARL de droit espagnol	Presidente del Consejo & Consejero Delegado	18/01/2021	
LUANO CAMP S.R.L.	SARL de droit italien	Presidente Consiglio Amministrazione	09/12/2020	
MAITRE EQUIPEMENT	SASU	Président	28/01/2021	
MECANOREM	SARL	Gérant	04/02/2021	
MEDITERRANEO VDL Sociedad Limitada	SARL de droit espagnol	Presidente del Consejo & Consejero Delegado	18/01/2021	
NOTIN	SASU	Président	18/06/2021	
OCS Recreatie Groothandel B.V.	BV	Directeur	21/07/2023	
OUEST VDL	SASU	Président	29/04/2022	
PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS	SASU	Président	18/06/2021	
PODGORJE d.o.o.	d.o.o.	membre du conseil de surveillance	27/01/2021	
POLYTEX	SARL de droit tunisien	Gérant	27/09/2021	
PROTEJ d.o.o.	d.o.o.	Director	22/03/2022	
REMORQUES HUBIERE	SASU	Président	28/01/2021	
RIVIERA FRANCE	SAS	Gérant	04/02/2021	
RULQUIN	SA	Président du Conseil d'Administration	28/01/2021	23/12/2022
RULQUIN	SAS	Président	23/12/2022	
S.C.I. CMC	SCI	Gérant	20/07/2023	
S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A.	SpA	Presidente Consiglio Amministrazione	09/12/2020	
S.I.F.I. – Società Italiana Forniture Industriali	SARL de droit italien	Presidente Consiglio Amministrazione	03/10/2022	
SOCIETE CIVILE DU PRESIDENT ARNAUD	SCI	Gérant	20/07/2023	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'AMIRAL LEBRETON	SCI	Gérant	20/07/2023	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU COLONEL PETIT	SCI	Gérant	20/07/2023	

Mandats Trigano et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU HAUT ECLAIR	SCI	Gérant	20/07/2023	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PROFESSEUR PARMENTIER	SCI	Gérant	20/07/2023	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUCHESSE DE MIRABEL	SCI	Gérant	20/07/2023	
SORELPOL	Sp.z.o.o.	Prezes Zarzadu / Gérant	08/06/2021	
TEKNOCAMPER LEVANTE SL	SARL de droit espagnol	Président	25/01/2022	
TEKNOCAMPER LEVANTE SL	SARL de droit espagnol	Consejero	25/01/2022	
TECHWOOD	SARL	Gérant	04/02/2021	
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du Directoire	30/09/2020	
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Président du Directoire	30/09/2020	
Trigano DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH	GmbH	Geschäftsführer / Gérant	21/02/2023	
Trigano GmbH	GmbH	Geschäftsführer / Gérant	21/02/2023	
Trigano JARDIN	SASU	Président	29/04/2022	
Trigano MDC	SASU	Président	29/04/2022	
Trigano REMORQUES	SASU	Président	28/01/2021	
Trigano S.p.A.	SpA	Consigliere	09/12/2020	
Trigano SERVICE	SARL	Gérant	04/02/2021	
Trigano SERVIZI S.R.L.	SARL de droit italien	Presidente Consiglio Amministrazione	09/12/2020	
Trigano VAN S.r.l.	SARL de droit italien	Consigliere	09/12/2020	
Trigano VAN S.r.l.	SARL de droit italien	Presidente Consiglio Amministrazione	09/12/2020	
Trigano VDL	SASU	Président	28/01/2021	
TriganoCAMP	SASU	Président	28/01/2021	
TROIS SOLEILS	SARL	Gérant	04/02/2021	

M. Michel Freiche - Directeur général

Mandats exercés au cours de l'exercice 2023

Mandats Trigano et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
ADRIA MOBIL d.o.o.	d.o.o.	Membre du conseil de surveillance	06/10/2017	
AUTO-SLEEPERS INVESTMENT Limited	Ltd – Private limited company	Director	10/01/2017	
AUTO-TRAIL V.R. LIMITED	Ltd – Private limited company	Director	31/12/2003	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Consejero & secretario del consejo	04/06/2002	
E.T. RIDDIOUGH (SALES) LIMITED	Ltd – Private limited company	Director	05/04/2023	
E.T. RIDDIOUGH (SALES) LIMITED	Ltd – Private limited company	Company secretary	01/03/2002	
GAUPEN-HENGER AS	AS - La Aksjeselkap	Director	19/07/2012	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd – Private limited company	Director & Company secretary	27/10/2009	
HTD PARTICIPATIONS	SARL	Gérant	05/06/2007	
LOISIRS FINANCE	SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire - Dirigeant responsable L 511-13 code monétaire	12/11/1997	
LUANO CAMP SRL	SARL de droit italien	Consigliere	09/03/2020	
PROTEJ d.o.o.	d.o.o.	Président du conseil de surveillance	25/04/2018	24/03/2023
S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A.	SpA	Consigliere	07/01/2013	
S.I.F.I. – Società Italiana Forniture Industriali	SARL de droit italien	Consigliere	03/10/2022	
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du directoire et Directeur Général	01/09/2016	
Trigano S.p.A.	SpA	Consigliere	05/12/2017	
Trigano SERVIZI S.R.L.	SARL de droit italien	Consigliere	09/12/2020	

Autres mandats	Forme juridique	Qualité
SCI DOMAINE DE MONTVEILHOUX	SCI	Co-gérant

2.2.2 Les membres du Conseil de Surveillance

M. François Feuillet - Président du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2023

Mandats Trigano et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
ADRIA MOBIL d.o.o.	d.o.o.	Membre du conseil de surveillance	30/10/2017	
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS LIMITED	Ltd	Director	23/04/2013	
AUTO-TRAIL V.R. LIMITED	Ltd - Private limited company	Director	14/12/1999	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Consejero	04/06/2002	
CAMPER IBERICA S.L.	SARL de droit espagnol	Administrateur	08/01/2015	
CAMPING PROFI GmbH	GmbH	Gérant	26/05/2015	21/02/2023
C.M.C. FRANCE	Société Civile	Gérant	10/07/2002	20/07/2023
DELWYN ENTERPRISES LIMITED	Ltd	Director	02/07/1992	
DEUTSCHE REISEMOBIL VERMIETUNGS GmbH	GmbH	Geschäftsführer /Gérant	01/02/2006	21/02/2023
ECIM	SASU	Président	22/12/2004	
GAUPEN-HENGER AS	AS	Chairman of the Board	19/07/2012	22/06/2023
GAUPEN-HENGER EIENDOM AS	AS	Director	19/07/2012	22/06/2023
LOISIR IBERICA VDL S.L.	SARL de droit espagnol	Consejo	18/01/2021	
LOISIRS FINANCE	SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance	membre du conseil de surveillance, représentant permanent de la société Trigano,	28/05/2000	
LUANO CAMP S.R.L.	SARL de droit italien	Consigliere	31/03/2015	
MEDITERRANEO VDL SL	SARL de droit espagnol	Consejero	18/01/2021	
OCS Recreatie Groothandel B.V.	BV	Directeur	06/03/2012	21/07/2023
S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A	SPA	consigliere	07/01/2013	
TEKNOCAMPER LEVANTE SL	SARL de droit espagnol	consejero	29/01/2022	
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Président du conseil de surveillance	09/05/2022	
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du comité d'audit	12/01/2021	
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du comité d'Orientation Stratégique	12/01/2021	
Trigano DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH	GmbH	Geschäftsführer /Gérant	16/06/1999	21/02/2023
Trigano GmbH	GmbH	Geschäftsführer /Gérant	04/12/2003	21/02/2023
Trigano S.p.A.	SPA	Président du Conseil d'administration	15/03/2000	
Trigano VAN S.r.l.	SARL de droit italien	Consigliere	12/05/2004	
TROIS SOLEILS	SARL	Gérant	13/12/1991	

Autres mandats	Forme juridique	Qualité
ADB VIN	SAS	Membre du conseil de surveillance
BANQUE CIC OUEST	SA	Administrateur
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FRANÇOIS FEUILLET	GFA	Gérant
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE FRANÇOIS FEUILLET	GFA	Gérant
PARSEV	SAS	Directeur général
ROMAX PARTICIPATIONS	SAS	Directeur général
SEVAL	SAS	Président
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LILI ONE	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEV ONE	SCI	Gérant

Mme Alice Cavalier Feuillet - Vice-Président du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2023

Mandats Trigano et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du conseil de surveillance	27/06/2016	
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Vice-Président du conseil de surveillance	09/05/2022	
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	01/09/2016	
TRIGANO	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du Comité d'Orientation Stratégique	26/11/2018	

Autres mandats	Forme juridique	Qualité
HOMEFIRST LIMITED	Ltd - Private limited company	Director
ROMAX PARTICIPATIONS	SAS	Directeur général délégué

Mme Marie-Hélène Feuillet - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2023

Mandats Trigano et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS Limited	Ltd	Director	10/01/2017	21/10/2022
AUTO-TRAIL V.R. LIMITED	Ltd - Private limited company	Director	14/12/1999	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Consejero	04/06/2002	
DELWYN ENTERPRISES LIMITED	Ltd	Director	28/10/1998	
GAUPEN-HENGER AS	AS	Director	19/07/2012	22/06/2023
GAUPEN-HENGER EIENDOM AS	AS	Chairman of the Board	19/07/2012	22/06/2023
LOISIRS FINANCE	SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance	12/11/1997	
LOISIR IBERICA VDL S.L.	SARL de droit espagnol	Consejero	18/01/2021	
LUANO CAMP S.R.L.	SARL de droit italien	consigliere	15/12/2021	
MEDITERRANEO VDL SL	SARL de droit espagnol	Consejero	18/01/2021	
PROTEJ d.o.o.	d.o.o.	Membre du conseil de surveillance	06/10/2017	24/03/2023
RULQUIN	SA	Administrateur, représentant permanent de Trigano	06/11/2008	23/12/2022
S.C.I. CMC	SCI	Gérant	10/07/2002	20/07/2023
S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A.	SPA	Consigliere	07/01/2013	
SOCIETE CIVILE DU PRESIDENT ARNAUD	SCI	Gérant	12/11/2001	20/07/2023
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'AMIRAL LEBRETON	SCI	Gérant	21/06/1999	20/07/2023
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU COLONEL PETIT	SCI	Gérant	12/11/2001	20/07/2023
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU HAUT ECLAIR	SCI	Gérant	02/06/2008	20/07/2023
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PROFESSEUR PARMENTIER	SCI	Gérant	12/11/2001	20/07/2023
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUCHESSE DE MIRABEL	SCI	Gérant	06/09/2000	20/07/2023
TEKNOCAMPER LEVANTE SL	SARL de droit espagnol	Consejero	29/01/2022	
Trigano	SA - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance	Membre du conseil de surveillance	19/04/2022	
Trigano S.p.A.	SPA	Consigliere	15/03/2000	
Trigano VAN S.r.l.	SARL de droit italien	Consigliere	12/05/2004	

Autres mandats	Forme juridique	Qualité
PARSEV	SAS	Président
ROMAX PARTICIPATIONS	SAS	Président
SEVAL	SAS	Directeur Général

M. Guido Carissimo - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2023

Mandats Trigano et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	27/06/2016	
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Président du Comité d'Orientation Stratégique	22/11/2021	
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du Comité d'Audit	01/09/2016	

Autres mandats	Forme juridique	Qualité
BMB Manifatturiera Borse	SpA	Président et Administrateur
Coltibuono Holding	SrL	Président et Administrateur
Lucart	SpA	Administrateur
CarusVini Società Agricola	SrL	Président et Administrateur
VELA IMPRESE	SrL	Président et Administrateur

Mme Valérie Frohly - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2023

Mandats Trigano et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du conseil de surveillance	07/01/2021	
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Président du Comité des Nominations et des Rémunérations	22/11/2021	

Autres mandats	Forme juridique	Qualité
QUIRI	SA	administrateur
PERIAL	SA	administrateur

M. Jean-Luc Gérard - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2023

Mandats Trigano et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	27/06/2016	
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Président du Comité d'Audit	01/09/2016	

Mme. Sonia Jarrier - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2023

Mandats Trigano et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés (art L 225-79-2 du code de commerce)	13/10/2022	

M. Tony Cherbonnel - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2023

Mandats Trigano et filiales	Forme juridique	Fonction	Première nomination	Fin de mandat
Trigano	SA à directoire et conseil de surveillance	Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés (art L 225-79-2 du code de commerce)	02/10/2018	13/10/2022

2.3. Rémunération des mandataires sociaux

2.3.1. Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024

La politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024 est établie par le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, conformément aux dispositions des articles L 225-82-2 et R 225-56-1 du code de commerce, en prenant en compte les principes figurant dans le code de gouvernement d'entreprise Middenext : exhaustivité, équilibre entre les éléments de la rémunération, comparabilité, cohérence, intelligibilité des règles, et mesure.

2.3.1.1. Objectifs et principes de la politique de rémunération

Le Conseil de surveillance veille à ce que la politique de rémunération respecte l'intérêt social de la Société, soit adaptée à la stratégie et au contexte dans lequel la Société évolue, assure sa performance et sa compétitivité sur le long terme, en restant en ligne avec les pratiques de marché pour des sociétés comparables.

Les principes directeurs de la politique de rémunération 2024 restent fondamentalement inchangés par rapport à 2023 :

- une rémunération équilibrée respectueuse de l'intérêt social et cohérente avec la stratégie commerciale de la Société ;
- une rémunération s'inscrivant dans la continuité de la politique de rémunération des cadres dirigeants ;
- un niveau de rémunération compétitif afin d'attirer et retenir les talents ;
- une rémunération créatrice de valeur à moyen et long terme.

2.3.1.2. Processus de décision pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil de surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Pour mener à bien leur mission, et s'assurer de la cohérence de la politique de rémunération des mandataires sociaux avec les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du groupe, et de l'atteinte des critères de performance conditionnant l'attribution de la rémunération variable, les membres du Comité reçoivent toutes les informations utiles de la Direction financière et du service des ressources humaines de la Société.

La politique générale de rémunération des mandataires sociaux ne fait pas l'objet d'une révision annuelle ;

la politique de rémunération variable est revue régulièrement afin de refléter au mieux la stratégie et les ambitions fixées pour un exercice donné.

Le Conseil de surveillance, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, peut déroger à la politique de rémunération du Président du Directoire, des Directeurs généraux des membres du Directoire, ou des membres du Conseil de surveillance, en cas de survenance de circonstances exceptionnelles, si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

La politique de rémunération est mise en œuvre par le Conseil de surveillance conformément aux résolutions votées par l'assemblée générale des actionnaires.

2.3.1.3. Structure de la politique de rémunération des membres du Directoire

- **Rémunération fixe** : elle est déterminée en fonction du niveau de responsabilité, de l'expérience des fonctions de direction et des pratiques de marché, en recherchant une cohérence avec la rémunération des autres dirigeants du Groupe. Le Conseil de Surveillance revoit cette rémunération à des échéances espacées, en lien avec l'évolution et le développement de l'activité de la société.
- La rémunération fixe du Président du Directoire pour 2024 s'élève à 700 000 €.
- La rémunération fixe du Directeur Général pour 2024 s'élève à 482 000 €.

- **Rémunération variable annuelle** : elle est octroyée sous conditions de réalisation d'objectifs de performance déterminée en fonction de critères économiques pour 90% et de critères sociaux/ environnementaux pour 10%. Ces critères sont retenus afin de refléter au mieux la stratégie et les ambitions fixées pour un exercice donné (e.g. : critères économiques : niveau de chiffre d'affaires, niveau de marge brute, évolution de l'EBIT, évolution du Free Cash Flow; critères sociaux/environnementaux : e.g. réduction de la consommation d'énergies, autoproduction d'énergies renouvelables, développement, égalité des chances, gestion des équipes, attractivité des métiers et des conditions de travail). Elle est plafonnée à 20 % de la rémunération fixe et des rémunérations perçues au titre des mandats exécutifs exercés au sein des organes de gouvernance des filiales. Il n'est pas prévu la possibilité de demander la restitution de la part variable de la rémunération.
- **Rémunération exceptionnelle** : le versement éventuel de primes exceptionnelles peut être décidé par le Conseil de Surveillance en cas d'atteinte par la société de résultats exceptionnels non prévisibles au moment de la détermination de la rémunération annuelle fixe. Elle est plafonnée à 25% de la rémunération fixe et des rémunérations perçues au titre des mandats exécutifs exercés au sein des organes de gouvernance des filiales.
- **Rémunération au titre des autres mandats exercés au sein du Groupe** :
 - les membres du Directoire peuvent également percevoir une rémunération au titre de mandats exécutifs exercés au sein des organes de gouvernance des filiales du Groupe. Sous réserve de leur approbation par les organes compétents, le montant à percevoir en 2024 des rémunérations au titre des mandats exécutifs exercés au sein des organes de gouvernance des filiales s'élève à :
 - 222 750 € pour le Président du Directoire
 - 88 100 € pour le Directeur Général
 - autres rémunérations : les membres du Directoire ne bénéficient pas de rémunération variable à long terme (stock-options, actions de performance). Ils ne bénéficient ni d'indemnité de bienvenue, ni d'indemnité de départ, ni d'indemnité de non-concurrence, ni de retraite chapeau.
- **Autres avantages** : les membres du Directoire bénéficient du même régime de santé et de prévoyance que les salariés de la société. Ils ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique. Les membres du Directoire disposent d'un véhicule de fonction.

2.3.1.4. Structure de la politique de rémunération du Président du Directoire

La politique de rémunération du Président du Directoire repose sur les principes communs à l'ensemble

des mandataires sociaux et comprend les éléments applicables aux membres du Directoire.

2.3.1.5. Structure de la politique de rémunération des Directeurs Généraux

La politique de rémunération des Directeurs généraux repose sur les principes communs à l'ensemble

des mandataires sociaux et comprend les éléments applicables aux membres du Directoire.

2.3.1.6. Structure de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance

La politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux.

Sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance effectue une répartition entre ses membres de la somme fixe annuelle allouée par l'assemblée générale en rémunération de leur activité.

Cette répartition tient compte des responsabilités particulières exercées par certains membres du Conseil de Surveillance : présidence du conseil, vice-présidence du conseil, présidence d'un comité, appartenance à un comité.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent également percevoir une rémunération au titre de mandats exécutifs exercés au sein des organes de gouvernance des filiales du Groupe.

Le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité d'attribuer une rémunération spécifique à un membre du Conseil dans le cadre d'une mission particulière qui lui serait confiée.

Faisant suite aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Directoire du 28 novembre 2023 a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires d'allouer une somme annuelle fixe de 264 075 € à répartir entre les membres du conseil de surveillance en rémunération de leur activité pour l'exercice 2024.

2.3.1.7. Structure de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance

La politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux et comprend

les éléments applicables aux membres du Conseil de surveillance.

2.3.1.8. Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération en cas de changement dans la gouvernance

En cas de changement dans la gouvernance (e.g. nomination d'un nouveau dirigeant mandataire social), il sera fait application des principes de la politique en vigueur, le Conseil de surveillance, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, se réservant la

possibilité d'adapter le niveau, ainsi que la structure de la rémunération afin de tenir compte de la situation et des responsabilités du nouveau dirigeant mandataire social.

2.3.2. Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 ou attribuées au titre de l'exercice 2023 à chacun des mandataires sociaux (avant charges sociales et impôts).

2.3.2.1. M. Stéphane Gigou, Président du Directoire

Éléments de rémunération soumis au vote	2023 - Montants en €			2022 - Montants en €		
	attribués	%	versés	attribués	%	versés
Rémunération fixe	638 928	61,6%	638 928	611 775	66,5%	611 775
Rémunération variable	175 000	16,9%	140 000**	140 000	15,2%	140 000 *
Rémunération exceptionnelle	n.a.		n.a.	n.a.		n.a.
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex. jetons de présence)	222 750	21,5%	222 750	167 750	18,2%	168 750
Rémunération exceptionnelle au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance	n.a.		n.a.	n.a.		n.a.
Avantages en nature	n.a.		n.a.	n.a.		n.a.
TOTAL	1 036 678	100,0%	1 001 678	919 525	100,0%	920 525

* au titre de l'exercice 2021

** au titre de l'exercice 2022

Rémunération annuelle variable à verser en 2024 au titre de 2023

Objectifs	Niveau d'atteinte de l'objectif	Montant de la rémunération variable cible (€)	Montant à verser (€)
EBIT ≥ 8 % et génération d'un Free Cash Flow positif (hors cessions ou croissance externe)	100%	157 500	157 500
Programme de production autonome d'énergies renouvelables	100%	9 625	9 625
programme d'amélioration des conditions de travail	100%	7 875	7 875
TOTAL		175 000	175 000

2.3.2.2. M. Michel Freiche, Directeur Général

Éléments de rémunération soumis au vote	2023 - Montants en €			2022 - Montants en €		
	attribués	%	versés	attribués	%	versés
Rémunération fixe	454 584	70,2%	454 584	433 126	69,1%	433 126
Rémunération variable	100 000	15,4%	100 000**	100 000	15,9%	100 000*
Rémunération exceptionnelle	n.a.		n.a.	n.a.		n.a.
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex. jetons de présence)	88 100	13,6%	88 100	89 260	14,2%	89 260
Rémunération exceptionnelle au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance	n.a.		n.a.	n.a.		n.a.
Avantages en nature	4 575	0,7%	4 575	4 575	0,7%	4 575
TOTAL	647 259	100,0%	647 259	626 961	100,0%	626 961

* au titre de l'exercice 2021

** au titre de l'exercice 2022

Rémunération annuelle variable à verser en 2024 au titre de 2023

Objectifs	Niveau d'atteinte de l'objectif	Montant de la rémunération variable cible (€)	Montant à verser (€)
EBIT ≥ 8 % et génération d'un Free Cash Flow positif (hors cessions ou croissance externe)	100%	90 000	90 000
Programme de production autonome d'énergies renouvelables	100%	5 500	5 500
programme d'amélioration des conditions de travail	100%	4 500	4 500
TOTAL		100 000	100 000

2.3.2.3. M. François Feuillet, Président du Conseil de Surveillance

Eléments de rémunération soumis au vote	2023 - Montants en €			2022 - Montants en €		
	attribués	%	versés	attribués	%	versés
Rémunération fixe *	25 000	18,7%	25 000	25 000	20,4%	25 000
Indemnités légales de départ à la retraite	8 500	6,4%	2 834*	2 834*	2,3%	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.	4 330**	4 330**	3,5%	6 500
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		2 500
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex. jetons de présence)	12 000	9,0%	2 000	2 000	1,6%	12 000
Rémunération exceptionnelle au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance	88 100	65,9%	88 100	88 100		101 594
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.
TOTAL	133 600	100,0%	122 264	122 264	27,9%	147 594

* Président du conseil du 9/05/2022 au 31/08/2022

** Vice-Président du conseil du 1/9/2021 au 9/05/2022

2.3.2.4. Mme Alice Cavalier Feuillet, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Eléments de rémunération soumis au vote	2023 - Montants en €			2022 - Montants en €		
	attribués	%	versés	attribués	%	versés
Présence séances	25 000	57,5%	25 000	25 000	55,8%	25 000
Présidence du conseil	n.a.		5 664*	5 664*	12,6%	8 500
Vice-Présidence du conseil	6 500	14,9%	2 172**	2 172**	4,8%	
Présidence de comité	n.a.		n.a.			
Membre de comité(s)	12 000	27,6%	12 000	12 000	26,8%	12 000
Avantages en nature	n.a.					
TOTAL	43 500	100,0%	44 836	44 836	100,0%	45 500

* Président du conseil du 1/09/2021 au 9/05/2022

** Vice-Président du conseil du 9/05/2022 au 31/08/2022

2.3.2.5. Mme Marie-Hélène Feuillet, membre du Conseil de surveillance

Eléments de rémunération soumis au vote	2023 - Montants en €			2022 - Montants en €		
	attribués	%	versés	attribués	%	versés
Rémunération fixe	n.a.		n.a.	248 717*	71,4%	248 717*
Présence séances	25 000	21,2%	8 000	8 000	2,3%	0
Présidence du conseil	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Vice-Présidence du conseil	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Présidence de comité	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Membre de comité(s)	6 000	5,1%	2 000	2 000	0,6%	0
Rémunération au titre de mandats executifs exercés au sein des organes de gouvernance des filiales (ex. jetons de présence)	87 000	73,7%	87 000	87 000	25,0%	94 747
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	2 744	0,8%	2 744
TOTAL	118 000	100,0%	97 000	348 461	100,0%	346 208

* au titre de membre du directoire du 1/09/2021 au 31/03/2022

2.3.2.6. M. Guido Carissimo, membre du Conseil de Surveillance

Eléments de rémunération soumis au vote	2023 - Montants en €			2022 - Montants en €		
	attribués	%	versés	attribués	%	versés
Présence séances	25 000	63,3%	25 000	25 000	63,3%	25 000
Présidence du conseil	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.
Vice-Présidence du conseil	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.
Présidence de comité	2 500	6,3%	2 500	2 500	6,3%	2 500
Membre de comité(s)	12 000	30,4%	12 000	12 000	30,4%	12 000
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.		n.a.
TOTAL	39 500	100,0%	39 500	39 500	100,0%	39 500

2.3.2.7. Mme Valérie Frohly, membre du Conseil de Surveillance

Eléments de rémunération soumis au vote	2023 - Montants en €			2022 - Montants en €		
	attribués	%	versés	attribués	%	versés
Présence séances	25 000	74,6%	25 000	25 000	74,6%	25 000
Présidence du conseil	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Vice-Présidence du conseil	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Présidence de comité	2 500	7,5%	2 500	2 500	7,5%	n.a.
Membre de comité(s)	6 000	17,9%	6 000	6 000	17,9%	n.a.
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	33 500	100,0%	33 500	33 500	100,0%	25 000

2.3.2.8. M. Jean-Luc Gérard, membre du Conseil de Surveillance

Eléments de rémunération soumis au vote	2023 - Montants en €			2022 - Montants en €		
	attribués	%	versés	attribués	%	versés
Présence séances	25 000	74,6%	25 000	25 000	74,6%	25 000
Présidence du conseil	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Vice-Présidence du conseil	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Présidence de comité	2 500	7,5%	2 500	2 500	7,5%	2 500
Membre de comité(s)	6 000	17,9%	6 000	6 000	17,9%	6 000
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	33 500	100,0%	33 500	33 500	100,0%	33 500

2.3.2.9. Mme Sonia JARRIER, membre du Conseil de surveillance représentant les salariés (début de mandat 13 octobre 2022)

Eléments de rémunération soumis au vote	2023 - Montants en €			2022 - Montants en €		
	attribués	%	versés	attribués	%	versés
Présence séances	21 000	100,0%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Présidence du conseil	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Vice-Présidence du conseil	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Présidence de comité	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Membre de comité(s)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	21 000	100,0%	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

2.3.2.9. M. Tony Cherbonnel, membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés (fin de mandat 13 octobre 2022)

Eléments de rémunération soumis au vote	2023 - Montants en €			2022 - Montants en €		
	attribués	%	versés	attribués	%	versés
Présence séances	4 000	100,0%	25 000	25 000	100,0%	25 000
Présidence du conseil	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Vice-Présidence du conseil	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Présidence de comité	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Membre de comité(s)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Avantages en nature	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
TOTAL	4 000	100,0%	25 000	25 000	100,0%	25 000

2.3.2.11. Mise en perspective de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux avec les performances de la Société et les rémunérations moyenne et médiane des salariés

Conformément à l'article L 22-10-9 6° et 7° du code de commerce, sont présentées ci-dessous les évolutions depuis 2017 du ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de l'ensemble des sociétés françaises du Groupe. Les ratios ont été calculés sur la base de la rémunération fixe, variable, exceptionnelle, au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance et des avantages en nature attribués au cours des exercices mentionnés.

	2019	2020	2021	2022	2023
Performance de la Société					
Résultat net consolidé du Groupe (M€)	167,5	139,6	222,9	278,4	308,1
Evolution par rapport à l'exercice précédent	-10,5%	-16,7%	59,7%	24,9%	10,7%
Rémunération des salariés					
Rémunération moyenne ⁽¹⁾ des salariés en €	27 011	27 745	28 612	29 523	30 842
Evolution par rapport à l'exercice précédent	2,0%	2,7%	3,1%	3,2%	4,5%
Rémunération médiane ⁽¹⁾ des salariés en €	24 220	24 027	24 997	25 091	26 990
Evolution par rapport à l'exercice précédent	1,8%	-0,8%	4,0%	0,4%	7,6%
<small>(1) filiales France hors acquisitions dans la distribution de véhicules de loisirs depuis février 2022 - base ETP autres que mandataires sociaux</small>					
Président du Directoire					
Rémunération de M. Stéphane Gigou (€)			903 687	919 525	1 036 678
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)			n.a.	1,8%	12,7%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés			31,6	31,1	33,6
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)			n.a.	-1,4%	7,9%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés			36,2	36,6	38,4
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)			n.a.	1,4%	4,8%
Directeur Généraux					
Rémunération de M. Michel Freiche (€)	574 005	596 596	612 626	626 961	647 259
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	0,9%	3,9%	2,7%	2,3%	3,2%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	21,3	21,5	21,4	21,2	21,0
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	-1,1%	1,2%	-0,4%	-0,8%	-1,2%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	23,7	24,8	24,5	25,0	24,0
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	-0,9%	4,8%	-1,3%	2,0%	-4,0%
Président du Conseil de Surveillance					
Rémunération de M. François Feuillet (€)	800 337	814 847	589 229	122 264	133 600
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	3,0%	1,8%	-27,7%	-79,3%	9,3%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	29,6	29,4	20,6	4,1	4,3
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	1,0%	-0,9%	-29,9%	-79,9%	4,6%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	33,0	33,9	23,6	4,9	4,9
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	1,1%	2,6%	-30,5%	-79,3%	1,6%

2.4. Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Le Conseil de surveillance du 30 septembre 2019 a adopté une procédure d'évaluation des conventions passées par la société portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Cette procédure de contrôle de la qualification des conventions conclues par la société s'applique aux conventions nouvellement conclues, ainsi qu'aux conventions poursuivies ou renouvelées.

Le caractère courant et les conditions normales des conventions sont appréciées au cas par cas par la Direction juridique, dès qu'elles sont portées à sa connaissance, en concertation avec les Directions financière, comptable, et immobilière, en se référant à l'étude sur les conventions réglementées et courantes publiée par la Compagnie Nationale des Commissaires

aux comptes en février 2014, et en recueillant si besoin l'avis des commissaires aux comptes. Toute convention qui, après analyse, ne peut être qualifiée d'opération courante conclue à des conditions normales, est soumise à la procédure de contrôle des conventions réglementées.

Les personnes directement ou indirectement intéressées à une convention ne participent pas à son évaluation.

Le Conseil de surveillance est susceptible d'adapter cette procédure afin de prendre en compte les résultats de l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution se poursuit dans le temps.

2.5. Observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023 arrêtés par le Directoire, et sur le rapport de gestion du Directoire

Les comptes 2023 et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

2.5.1. Comptes de l'exercice clos au 31 août 2023 et rapport de gestion du Directoire

Après examen et contrôle des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2023 tels qu'arrêtés par le Directoire, du rapport de gestion établi par le Directoire, et connaissance prise des observations du Comité d'audit et des commissaires

aux comptes, le Conseil de surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler. En conséquence, il vous demande d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023.

2.5.2. Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'Assemblée Générale des actionnaires

Le Conseil de surveillance a examiné l'ordre du jour proposé à votre assemblée, ainsi que les projets de résolutions soumises à vos suffrages par le Directoire.

Ceux-ci n'appellent pas de commentaires. En conséquence, le Conseil de surveillance vous demande d'approuver les résolutions qui vous sont proposées.

3. Déclaration de performance extra-financière

3.1.	Enjeux sociaux et sociétaux	39
3.1.1.	Informations relatives à l'emploi et aux conditions de travail	39
3.1.2.	Informations à caractère sociétal	41
3.1.3.	Principaux risques sociaux	43
3.2.	Enjeux environnementaux	46
3.2.1.	Cartographie des risques	48
3.2.2.	Autres Informations	51
3.3.	Enjeux relatifs au respect des droits de l'Homme	56
3.4.	Enjeux relatifs à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	57
3.5.	Plan de vigilance	58
3.5.1.	Gouvernance	58
3.5.2.	Evaluation des risques	58
3.5.3.	Mesures d'atténuation	61
3.5.4.	Prochaines étapes	61
	Avis motivé de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière	62

L'amélioration des indicateurs clés de performance (ICP) constitue en soi un objectif pour toutes les entités du Groupe.

Les informations contenues dans la DPEF concernent l'ensemble des entités du Groupe.

3.1. Les enjeux sociaux et sociétaux

3.1.1. Informations relatives à l'emploi et aux conditions de travail

Emploi

Au 31 août 2023, Trigano emploie 10 477 salariés (Équivalent Temps Plein, intérimaires inclus), soit une augmentation des effectifs de 39 personnes sur l'exercice (+ 0,4%) .

Date	Effectifs fin de période	Variation
2020 / 2021	10 021	+16,6 %
2021 / 2022	10 438	+4,0 %
2022 / 2023	10 477	+0,4 %

L'effectif moyen avec intérim est de 10 640 personnes, hors intérim de 9 922 ETP (Équivalent Temps Plein).

Au 31 août 2023, 87,0 % des effectifs sont titulaires d'un CDI. Le recours à l'intérim permet de garantir la flexibilité nécessaire à l'activité saisonnière des différentes entités.

Répartition des effectifs

Par zone géographique

Les effectifs de Trigano sont répartis dans 14 pays avec un ancrage en France de 38,0% de l'effectif (3 982 salariés) lié à l'historique du groupe.

Par activité

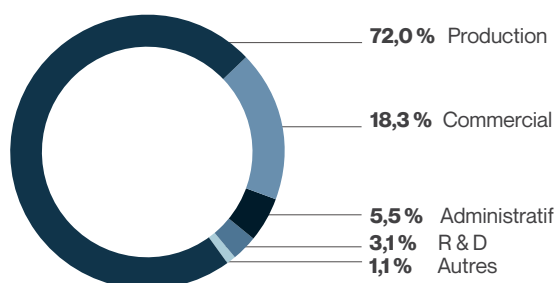
L'activité Véhicules de Loisirs emploie 8 519 personnes au 31 août 2023 (81,3% des effectifs), l'activité Équipement des Loisirs compte 1 885 salariés (18,0% de l'effectif) et la société mère, 73 salariés (0,7%).

Par catégorie socioprofessionnelle

Compte-tenu de la nature des activités du groupe, le personnel ouvrier est majoritaire : il représente 59,9% de l'effectif total. Les employés, techniciens et agents de maîtrise représentent ensemble 32,2% de l'effectif et le taux d'encadrement est de 7,3%. Les stagiaires et apprentis constituent 0,6% des effectifs du groupe.

Par fonction

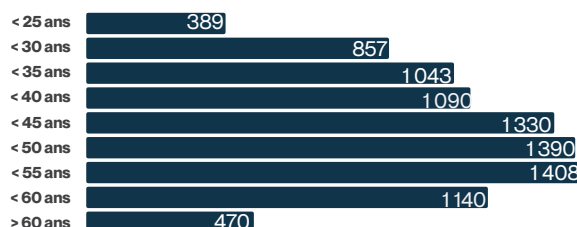
72,0% des effectifs travaillent en production (54,9% en main d'œuvre directe et 17,1% en structure de production).



Par âge

La pyramide des âges, calculée sur la population en contrat à durée indéterminée (CDI), montre une répartition assez homogène de l'effectif dans les différentes tranches d'âge comprises entre 30 et 59 ans. Les salariés de moins de 30 ans représentent 13,6% de l'effectif ; les plus de 50 ans un tiers du personnel (soit 3 018 personnes, dont 1 610 de plus de 55 ans).

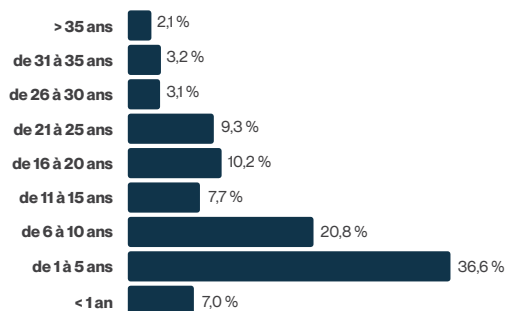
L'âge moyen est de 43,2 ans (43,4 ans l'an dernier).



Par ancienneté

L'ancienneté moyenne est de 10,5 ans (contre 10,4 ans l'année précédente).

43,6 % des effectifs ont une ancienneté inférieure ou égale à 5 ans, 28,5% une ancienneté comprise entre 6 et 15 ans et 27,9% une ancienneté supérieure à 15 ans.



Par sexe

Trigano emploie 2 863 femmes, représentant 27,3 % de l'effectif total, (identique à l'exercice précédent). D'une manière générale, les femmes sont peu présentes dans les métiers de montage de Véhicules de Loisirs ou de fabrication de remorques (plombier, menuisier, électricien, soudeur, mécanicien, etc.). Cependant, la proportion d'emploi de femmes chez Trigano reste supérieure à celle enregistrée dans le monde industriel de la métallurgie. (par exemple 26% en France - (Source : UNEDIC – Insee).

Embauches et licenciements

Au cours de l'exercice 2022/2023, 1 691 nouveaux salariés ont rejoint le groupe soit 17,0% de l'effectif moyen hors intérim.

Dans le même temps, Trigano a enregistré 1 585 départs, soit 16,0% de son effectif moyen. Les démissions sont la cause la plus fréquente des départs de l'entreprise (39,3%), suivie par les fins de contrats à durée déterminée (37,0%), les licenciements pour motif personnel ou économique ou ruptures conventionnelles (12,3%), les départs en retraite (6,8%), et les fins de période d'essai (3,9%).

Évolution des rémunérations

En France, les sites concernés par la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) représentent plus de 80% des effectifs. Les négociations ayant abouti au cours de l'exercice ont conduit à l'attribution d'augmentations s'échelonnant de 2,0% à 7,0%.

Sur certains sites, la rémunération des salariés est complétée par des primes d'intéressement et la participation légale aux résultats.

Dans la plupart des filiales étrangères, les évolutions des salaires ont été similaires.

Organisation du temps de travail

Le personnel de production travaille le plus fréquemment en horaire de journée. Toutefois, pour faire face à la saisonnalité de l'activité, et à des surcroûts de commandes et de réassorts, certaines entités ont ponctuellement recours au travail en équipes ou de nuit.

La moyenne hebdomadaire d'horaire de travail est généralement comprise entre 39 et 40 heures en Europe et en France elle est de 35 heures avec des accords de modulation du temps de travail.

Au cours de l'exercice, environ 379 000 heures supplémentaires ont été réalisées (2,1% des heures travaillées). Ce volume d'heures est principalement lié aux surcroûts ponctuels d'activité.

Les entités du groupe ont notamment réussi à adapter l'organisation du travail face aux pénuries de matières premières constatées (porteurs, bois, composants, etc.) en gérant le personnel en fonction des besoins de l'entreprise, en faisant appel au dispositif d'activité partielle.

Relations sociales

Organisation du dialogue social

Au-delà du strict respect de la législation, Trigano veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés au travers des différentes instances présentes sur les sites.

Le management de proximité est sensibilisé à l'importance que représente le maintien d'un dialogue social de qualité.

Bilan des accords collectifs

Le dernier exercice a enregistré la négociation de 48 nouveaux accords collectifs (rémunération, temps de travail, etc.). Ces accords sont de nature à maintenir de bonnes conditions de travail et contribuent à la performance économique de l'entreprise. De plus, des réunions à la demande des représentants du personnel avec la Direction Générale permettent de développer des relations constructives.

3.1.2. Informations à caractère sociétal

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Trigano est un groupe européen avec la majorité de son effectif hors de France (62,0 %).

Trigano est néanmoins fortement ancré en France avec 33 sites de production, de logistique et de distribution (sur un total de 65), implantation renforcée par les acquisitions réalisées en 2022 dans la distribution de véhicules de loisirs. Les activités y demeurent concentrées sur deux pôles géographiques majeurs (région Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire).

Le groupe s'est notamment implanté en Auvergne-Rhône-Alpes avec le transfert en 1974 de la production des caravanes Caravelair à Tournon-sur-Rhône (Ardèche). Ce site s'est ensuite développé avec la création de l'activité camping-cars et compte 1 014 personnes au 31 août 2023. Il est le deuxième site de Trigano en termes d'effectifs. Trigano a développé son activité dans cette région avec 9 sites de production et de logistique totalisant un effectif de 1 518 personnes (soit 14,5% de l'effectif total au 31 août 2023) en progression de 15 ETP au cours de l'exercice.

Dans la région Pays de la Loire, Trigano s'est déployé à partir du site de Mamers (Sarthe) avec 10 sites de production et un effectif de 834 personnes (7,9% de l'effectif total).

Hors de France, Trigano est implanté sur 32 sites de production et de logistique. Trigano est notamment implanté en Italie (en Toscane principalement) représentant un effectif de 1 781 personnes (soit 17,0% de l'effectif total).

L'effectif au Royaume Uni est de 697 personnes (6,6% de l'effectif total) réparti sur deux sites de production, deux sites de distribution d'accessoires, treize points de vente et une agence commerciale.

Trigano, via sa filiale Adria, est un des principaux employeurs de Slovénie. Le groupe y est implanté sur 5 sites de production (2 usines de fabrication de camping-cars et caravanes, une usine de fabrication de résidences mobiles et une menuiserie industrielle). L'effectif d'Adria est de 2 060 personnes (2 004 en Slovénie) dont 1 292 employés pour Adria Mobil, site le plus important de Trigano.

La quasi-totalité des salariés en France et à l'étranger, y compris les managers, est issue de la population locale permettant le développement du tissu économique et social local.

Trigano privilégie les achats dans des pays proches de ses sites de production pour une plus grande flexibilité d'approvisionnement, 96% des achats du groupe sont réalisés au sein de l'Union Européenne et au Royaume-Uni.

Prise en compte des enjeux sociétaux dans la politique achat du Groupe

Le groupe s'inscrit dans des partenariats durables avec ses fournisseurs et sous-traitants du fait des contraintes réglementaires applicables aux composants, et notamment le poids et les normes de sécurité des véhicules ; des contrats d'achat à long terme sont notamment signés avec les constructeurs automobiles, la durée de vie d'un modèle de châssis étant d'environ 14 ans.

Pour les achats stratégiques, des contrats cadres sont signés au niveau du groupe. S'agissant des contrats cadres et contrats d'application locaux, ceux-ci sont signés par les filiales avec leurs principaux fournisseurs.

Tous les achats sont soumis au respect de la charte éthique et du code de conduite anti-corruption de Trigano. L'ensemble des fournisseurs a été sensibilisé à nos principes de probité et d'éthique, et il leur a été demandé d'adhérer à la charte éthique et au code de conduite anti-corruption (plus de 4 200 envois ont été effectués). En outre, les fournisseurs ont été informés

de la mise à disposition d'un dispositif d'alerte sécurisé. Les clauses du contrat d'achat ont été renforcées dans le cadre du dispositif anti-corruption et des contrôles du respect de ces clauses sont effectués régulièrement. A ce titre, les questionnaires périodiques de vérification des engagements des fournisseurs ont été enrichis en mettant l'accent sur la politique environnementale, l'éthique (en particulier les droits humains et la lutte contre la corruption) et le développement durable. Ils ont été adressés aux fournisseurs représentant 95% du montant total des achats, les fournisseurs ayant répondu représentent 74% de celui-ci.

Les fournisseurs de châssis ont représenté cette année encore une part prépondérante des achats globaux, avec un peu plus de 40%. Très impliqués en matière d'engagement RSE, ceux-ci communiquent leur code de conduite et informent régulièrement de leurs engagements en matière d'éthique, d'environnement et de lutte contre la corruption. Leurs adhésions à des

référentiels internationaux et leurs évaluations par des organismes indépendants sont un gage du respect de leurs engagements.

Par ailleurs, désormais éligible au seuil d'application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre à l'égard de leurs filiales ainsi que

de leurs sous-traitants et fournisseurs afin de prévenir les atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement, Trigano a réalisé un plan de vigilance en conformité avec la réglementation présenté ci-après dans la section 3.5. de la déclaration de performance extra financière.

Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Trigano est un acteur économique important dans les principaux pays où il est implanté.

Trigano s'implique activement dans l'animation et la direction des syndicats représentant les intérêts des fabricants de véhicules de loisirs (camping-cars, caravanes, résidences mobiles et remorques). A l'étranger, certains directeurs des filiales Trigano assument des fonctions au sein des syndicats nationaux, notamment en Italie (APC - Associazione Produttori Caravan e Camper), en Angleterre (NCC - National Caravan Council) et en Allemagne (CIVD - Caravanning Industrie Verband).

En France, les responsables qualité et/ou production des filiales participent activement aux groupes de travail pour l'élaboration des normes AFNOR relatives aux produits fabriqués ou distribués sur leurs sites.

Enfin, les différents sites sont en relation avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour toutes les questions touchant au respect de la réglementation visant à protéger l'environnement et entretiennent des contacts réguliers avec les pouvoirs publics (Préfectures, Mairies, Conseils Départementaux et Régionaux).

Ainsi, des relations constantes sont maintenues avec les pouvoirs publics sur tous les sujets touchant les activités du groupe.

Les sociétés du groupe ont un rôle important dans les régions où elles sont implantées. Ainsi, à Tournon-sur-Rhône (Ardèche), Trigano VDL participe à la vie économique associative locale et est impliquée dans

une association regroupant des industriels de la filière des véhicules industriels et des véhicules de loisirs pour favoriser le rayonnement de cette filière et engager des réflexions sur différents projets (certification qualité, gestion des déchets industriels, etc.).

Trigano VDL, en qualité d'organisme de formation agréé, dispense des formations destinées aux personnels des distributeurs ainsi qu'aux experts d'assurance automobile. Dans ce cadre, 13 stagiaires ont été formés, pour un total de 182 heures de formation.

Des visites d'usine sont régulièrement organisées à destination d'élèves, de clients potentiels ou de clubs de camping-caristes.

En Italie, Trigano au travers de ses filiales Trigano Spa, Trigano Servizi et SEA a développé des contacts réguliers avec les universités et écoles locales. Elles accueillent régulièrement des stagiaires pour des stages de fin d'études et ont participé en 2022/2023 à des réunions organisées par des écoles pour présenter les activités de Trigano et susciter l'intérêt des étudiants pour nos métiers. Conformément aux dispositions des conventions collectives applicables relatives à la formation continue des salariés, elles ont organisé au cours de l'année diverses sessions qui ont permis aux bénéficiaires d'accroître leurs compétences professionnelles.

En Serbie, Trigano Prikolice a mis en œuvre des sessions de formation de soudeurs pour son personnel afin de faire face à la pénurie de compétences.

3.1.3. Principaux risques sociaux

Cartographie des risques

Trigano réalise de manière périodique une cartographie des risques sociaux et sociétaux. La dernière étude réalisée sur la base d'entretiens avec les membres du management des principaux sites de production représentatifs de la localisation géographique de Trigano a permis d'identifier les risques sociaux suivants

Les principaux risques sociaux identifiés par les business units étaient les suivants :

- Le départ en retraite / démission de personnes clés;
- La pénurie de main d'œuvre ;
- La difficulté à attirer et à conserver les compétences clés ;
- L'absentéisme.

Développer les compétences

Trigano attache une grande importance à la formation de ses salariés et considère le renforcement des compétences de son personnel comme un levier pour l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la compétitivité.

Trigano fait en sorte que chaque collaborateur, quel que soit son âge ou sa fonction, puisse accéder tout au long de sa carrière aux actions de formations nécessaires à la construction de son parcours professionnel et de son adaptation aux évolutions des métiers.

Les objectifs sont les suivants :

- Répondre aux exigences des marchés et de la stratégie du groupe dans les domaines de la production, la sécurité, l'amélioration continue et la qualité ;
- Poursuivre les formations sur les métiers ;
- Améliorer les parcours professionnels ;
- Favoriser l'intégration des nouveaux embauchés ;
- Sensibiliser le personnel aux problématiques de sécurité et d'environnement ;
- Accompagner les personnes concernées par l'évolution des outils de gestion financière, industrielle et commerciale.

Sur la base des procédures et actions en place, la cartographie des risques avait fait ressortir une exposition limitée de Trigano aux risques sociaux et sociétaux. La perception des risques par les business units a été intégrée dans une perspective plus large au niveau de la Direction Générale.

L'identification de ces risques reste bien entendu d'actualité et fait partie intégrante des travaux induits par le plan de vigilance (cf 3.5).

En conséquence, Trigano a retenu en tant que risques principaux : le développement des compétences, la santé et sécurité au travail et l'absentéisme pour lesquels une politique, des actions et des indicateurs clés de performance ont été définis. Ce sont donc ces indicateurs que Trigano continue de suivre avec attention.

En 2022/2023, après 2 années impactées par la période "Covid", les formations ont été déployées jusqu'à atteindre, au cours de l'exercice, un nombre de personnes formées et un coût de formation 20% supérieurs à ceux de l'année 2019.

L'école de formation interne ouverte chez Trigano VDL a continué son activité afin de former le personnel et les nouveaux entrants aux produits ainsi qu'aux techniques de montage (sécurité, dojos, etc.). A ce titre, 150 formations ont été réalisées, soit 860 personnes formées pour 4 789 heures de formation.

Ces formations sont animées par 3 formateurs internes à temps plein assistés d'intervenants internes sur des thématiques spécifiques (culture sécurité, environnement, gestes et postures, palans, conduite de chariots, manipulation de gerbeur, etc.), ce qui permet une parfaite adaptation aux besoins de l'entreprise et une grande souplesse d'organisation.

A cela s'ajoute 2 journées de "formation-intégration" des nouveaux arrivants : 45 formations ont ainsi été effectuées au total pour 3 920 heures de formation au bénéfice de 560 personnes sensibilisées à la qualité, à la manipulation des outils et équipements et aux techniques de base des métiers.

D'autres sessions de formation ont été mises en œuvre en partenariat avec Pôle Emploi et diverses collectivités locales afin de disposer de main-d'œuvre formée sur certains métiers en pénurie ou en tension (couturières, caristes, soudeurs, techniciens, etc.).

Une attention particulière est portée à la mise en œuvre des besoins de formation identifiés lors des entretiens individuels et professionnels et plus particulièrement aux salariés juniors et seniors pouvant rencontrer des difficultés sur leur poste ou dans leur contexte de travail.

Enfin, Trigano a poursuivi en 2022/2023 sa contribution à l'intégration des jeunes sur le marché du travail en permettant à 191 étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage.

Un indicateur clé de performance relatif au nombre d'heures de formation par personne, calculé sur l'effectif moyen hors intérim, permettant de mesurer les efforts faits en termes de formation, est suivi avec

attention. En 2022/2023, il est de 8,2 heures par personne, à comparer à 7,6 heures l'année dernière et 5,5 heures en 2020/2021. Sur cet exercice, près de 82 000 heures de formation ont été dispensées (73 000 heures en 2021/2022) auprès de 8 299 salariés (84,6% des effectifs moyens hors intérim contre 79,1% lors du dernier exercice).

Garantir la sécurité et la santé au travail

Les business units, en collaboration avec les partenaires sociaux et les organismes extérieurs concernés, sont chargées de veiller à la santé et à la sécurité de chaque salarié. Les sociétés françaises, assujetties à la mise en place d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), remplissent leurs obligations et font vivre activement cette instance. Des dispositions similaires existent dans la plupart des pays où Trigano opère.

Les actions réalisées sont notamment la mise en œuvre sur les sites de l'aménagement des postes de travail en vue de l'amélioration des équipements, des conditions de travail et de l'ergonomie des postes, l'installation d'engins de levage, la surveillance renforcée du port des EPI (Équipements de Protection Individuelle), l'analyse des causes des accidents du travail et la mise en place d'actions correctives, la formation des équipes.

En 2022/2023, 844 accidents du travail ont été recensés dans le groupe dont 321 n'ont entraîné aucun arrêt de travail. Ces accidents ont généré 113 699 heures d'arrêt, soit 6,7% des heures d'absence. Le nombre d'accidents du travail est légèrement en baisse de 1,6 % avec celui de l'exercice précédent (858).

En France, une procédure de vérification des déclarations des causes d'accidents du travail a été mise en place afin de mieux contrôler les sinistres et de mettre en œuvre une contestation de ceux-ci le cas échéant.

L'incidence des politiques déployées depuis plusieurs années est mesurée par une attention toute particulière du groupe à deux indicateurs clés de performance :

- Le taux de fréquence des accidents du travail ;
- Le taux de gravité des accidents du travail.

Le taux de fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles) s'élève à 29,9 (28,9 en 2021/2022) et à 48,0 pour le nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt (47,0 en 2021/2022).

Le taux de gravité (nombre de jours d'arrêts x 1 000 / nombre d'heures travaillées réelles), qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, est de 0,81 sur l'exercice (0,89 en 2021/2022).

Dans les business units où le taux de fréquence apparaît assez élevé, des investigations plus poussées sont menées pour comprendre les causes et mener les actions correctives permettant de le réduire de manière significative.

Une attention particulière est portée à la détection des cas de maladies professionnelles. En 2022/2023, 14 nouveaux cas ont été identifiés portant le nombre total de cas à 93.

L'aspect « sécurité & garantie de la santé au travail » a été tout particulièrement au cœur des préoccupations des entreprises depuis la crise Covid-19. Cette année encore, tout au long de l'exercice, la poursuite des activités s'est faite dans le respect des consignes sanitaires édictées dans chaque pays. Les lignes de production ont été repensées et réaménagées pour tenir compte des distances minimum de sécurité à respecter entre les opérateurs. Ces règles de distanciation sociale ont été étendues dans toutes les activités et secteurs des entreprises. Des infographies ont largement été déployées et rappelées dans tous les locaux sur les bonnes pratiques à adopter. Divers équipements de sécurité (masques, gel hydro alcoolique, séparations en plexiglass, nettoyage renforcé des espaces, etc.) sont régulièrement approvisionnés et mis à la disposition du personnel.

Limiter l'absentéisme

La lutte contre l'absentéisme est considérée comme une priorité par Trigano, car les absences non planifiées du personnel sont source de désorganisation des ateliers, de pertes de productivité et de détérioration de la qualité de l'ambiance de travail.

Afin de lutter efficacement contre l'absentéisme, un indicateur clé de performance, relatif au taux d'absentéisme est régulièrement analysé par les directions des sites. Par ailleurs, une analyse annuelle des causes d'absentéisme est réalisée.

En 2022/2023, le taux d'absentéisme a atteint 11,8% sur l'ensemble du groupe (10,3% sans l'incidence des congés maternité) en progression par rapport à l'exercice précédent (9,5% en 2021/2022). Cette année encore, la détérioration est principalement le fait des arrêts maladie des personnels directement touchés par le Covid.

Ce taux reste supérieur au taux national constaté. Selon les derniers chiffres connus pour 2022, le taux observé sur l'ensemble des secteurs en France était en baisse (6,7 % en 2022 contre 6,2% en 2021, source baromètre Ayming 2023).

Une politique d'amélioration des conditions de vie au travail continue à se mettre en place et se matérialise par les actions suivantes :

- La rénovation et l'aménagement des sites de production ;
- La réorganisation des postes de travail ;
- L'amélioration des locaux sociaux ;
- L'achat d'équipements visant à réduire la pénibilité sur les postes ;
- La formation de l'encadrement et des équipes au management ainsi qu'aux gestes et postures et à la sécurité.

Ces actions sont menées en concertation avec les représentants du personnel afin de réduire le taux d'absentéisme et l'amener vers celui du secteur privé constaté au niveau national.

D'autres mesures sont prises par les entités pour réduire le volume d'heures perdues à cause de l'absentéisme :

- Des actions de communication sont mises en place pour sensibiliser le personnel et les élus sur l'impact des absences non anticipées sur les cycles de production ;
- Des entretiens sont réalisés après une absence de longue durée afin d'identifier les leviers de progrès permettant de prévenir de nouvelles absences ;
- Des visites médicales de contrôle sont organisées pour toute absence supérieure à 60 jours.

3.2. Enjeux environnementaux

Le respect et la préservation de l'environnement constituent des valeurs fondamentales de Trigano, inscrites de longue date dans sa culture d'entreprise et indissociables de son activité centrée depuis près de 90 ans sur les loisirs de plein air.

Les activités de production industrielle de Trigano consistent principalement en des opérations d'assemblage et de montage de composants impactant faiblement l'environnement.

Trigano veille particulièrement à l'amélioration continue de l'empreinte carbone liée aux usages de ses produits en privilégiant notamment pour son activité principale de véhicules de loisirs, l'utilisation de châssis de camping-cars disposant des dernières technologies réduisant les rejets dans l'air.

Taxonomie verte

Conformément au règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit règlement « Taxonomie ») publié par l'Union Européenne (UE) sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'UE, Trigano a analysé ses activités au sein des différentes entités consolidées sous son contrôle pour identifier celles pouvant être éligibles, ainsi que les dépenses d'exploitation (OPEX) et les dépenses d'investissement (CAPEX) individuels le cas échéant.

Du fait du nécessaire alignement avec les ratios financiers IFRS, La société Loisirs Finance, dans laquelle Trigano exerce une influence notable, est de fait exclue du calcul des ratios définis par l'acte délégué du règlement Taxonomie.

Identification des activités éligibles

Dans le cadre de la réglementation européenne environnementale susmentionnée et du système de classification des activités selon des critères de durabilité associé, Trigano a examiné l'ensemble de ses activités principales en regard de la liste des domaines sectoriels définis dans les annexes du Règlement Délégué UE 2021/2139 du 4 juin 2021 visant à l'atténuation du changement climatique (Annexe 1) et à l'adaptation au changement climatique (Annexe 2).

Bien que très détaillé, les règlements délégués taxonomie publiés ne définissent cependant pas précisément les règles permettant de déterminer le caractère éligible des activités de fabrication des « véhicules à usage spécial », catégorie qui comprend notamment les camping-cars et les caravanes (80 % du chiffre d'affaires de Trigano en 2022). Les textes font référence uniquement à la fabrication des « véhicules de transport ». Or, conformément à l'article R111-47 du code de l'urbanisme, le camping-car est assimilé à une caravane : ce sont des véhicules à usage spécial (« VASP* ») terrestres habitables destinés à une occupation temporaire ou saisonnière, à usage de loisirs, qui conservent en permanence un moyen de mobilité. A ce stade de la compréhension des textes par Trigano, les activités de fabrication des camping-cars et caravanes n'entrent donc pas dans la classification des activités de fabrication de « véhicules de transport » tels que définis par la réglementation européenne environnementale.

Trigano a ainsi conclu que ses activités économiques principales ne sont pas couvertes par l'Acte délégué relatif au volet climatique de la taxonomie et ne sont, par conséquent, pas éligibles à la taxonomie.

Méthodologie de calcul des indicateurs clés de performance

En raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible, les OPEX et les CAPEX rattachées aux activités économiques principales de Trigano ne peuvent pas être qualifiées d'éligibles. Par conséquent, l'analyse de l'éligibilité des CAPEX et OPEX a porté exclusivement sur les « mesures individuelles » permettant aux activités cibles de devenir « bas carbone » ou de conduire à des réductions de gaz à effet de serre, comme définies dans le règlement Taxonomie de l'UE.

Les OPEX sont composées d'une part, des coûts directs non capitalisés liés : à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, d'autre part, de toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs corporels. Les analyses ont mené à la conclusion de la non-matérialité du ratio OPEX (i.e inférieures à 5% des dépenses opérationnelles consolidées de Trigano), le critère d'exemption a été appliqué et l'indicateur clé de performance OPEX éligible n'a pas été calculé.

* Véhicules Automoteurs spécialisés d'un poids total autorisé en charge égal ou inférieur à 3,5 tonnes

Les CAPEX comprennent l'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles, l'acquisition de droits d'utilisation ainsi que les immobilisations liées à des regroupements d'entreprises. Pour l'exercice 2023, le montant total des CAPEX s'élève à 76,4 millions d'euros (dont 19,1 M€ au titre de la norme IFRS 16).

Les capex de Trigano éligibles concernent principalement les acquisitions de droits d'utilisation relatifs aux baux immobiliers et les acquisitions de bâtiments (rattachés à l'activité 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments résultant des annexes I et II des Actes Délégués Climat). Ils comprennent aussi une part croissante d'investissements contribuant individuellement à l'amélioration de la performance environnementale de l'entreprise, tels que des panneaux photovoltaïques ou des pompes à chaleur par exemple.

En 2023, le ratio de Capex éligibles s'élève à 40,0%.

Calcul des indicateurs clés de performance

Le chiffre d'affaires consolidé et le montant total des CAPEX de Trigano peuvent être réconciliés respectivement avec le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie (acquisition d'immobilisations incorporelles et incorporelles) à la section 4. du présent rapport annuel.

	Total 2023 (en M€)	Part des activités économiques principales à la taxonomie	
		éligibles	non éligibles
Chiffre d'affaires	3 480,2	0,0%	100,0%
OPEX	critère de non matérialité appliqué		
CAPEX	76,4	40,0%	60,0%

Politique générale en matière d'environnement

La politique de Trigano en matière de protection de l'environnement se déploie selon deux axes principaux :

1. Le développement de produits toujours plus respectueux de la nature avec en particulier la recherche de la réduction du poids, de la consommation en énergie et de l'empreinte carbone des véhicules ainsi que la mise en oeuvre de matériaux et emballages recyclés ou recyclables ;
2. La recherche et la mise en oeuvre des meilleures pratiques avec en particulier : la diminution des impacts environnementaux liés aux différents rejets et aux ressources utilisées, la réduction de la production de déchets dangereux et non dangereux, la sobriété énergétique, le développement de l'économie circulaire et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Organisation de la Société pour mettre en œuvre sa politique environnementale

La Direction Générale pilote directement la politique environnementale du groupe en s'appuyant sur les responsables des sites et sur un bureau d'études conseil. Depuis 2002, celle-ci a développé un suivi des données environnementales quantitatives et qualitatives, s'appuyant sur des Indicateurs Clés de Performance (ICP).

L'amélioration de ces ICP constitue un objectif primordial pour toutes les entités du groupe. Le bureau d'études conseil a ainsi pour mission de recueillir, contrôler, valider et consolider les données environnementales afin d'en garantir la fiabilité et contribuer à leur analyse.

Une veille interne permanente concernant la réglementation en matière d'environnement a été mise en place par ailleurs afin de contribuer à l'amélioration continue de la politique environnementale du groupe.

Des notes d'information, d'orientation et de performances environnementales sont transmises régulièrement aux responsables des sites pour l'établissement de leurs plans d'actions.

Chaque année, la Direction Générale sélectionne plusieurs sites sur lesquels sont menés des audits environnementaux et des revues de données environnementales qui sont effectuées par le département d'audit interne de Trigano.

Enfin, depuis décembre 2021, un directeur de la transition énergétique conduit et coordonne les travaux sur la transition énergétique des véhicules de loisirs.

3.2.1. Cartographie des risques

Trigano réalise de manière périodique une cartographie des risques environnementaux portant sur l'ensemble des activités de production industrielle de ses sites. La cartographie réalisée en 2019/2020 a confirmé une exposition limitée du groupe à ce type de risques en raison de la nature de ses activités de production industrielle.

Il est précisé que les entités ayant uniquement des activités administratives ne présentant pas d'impact environnemental significatif, ne font pas partie du périmètre de ce rapport.

Trois indicateurs de suivi des risques environnementaux ont été identifiés :

- A. La consommation d'eau
- B. La consommation d'énergies ;
- C. Le taux de valorisation et de recyclage des déchets non dangereux (DND).

A - Consommation d'eau

L'eau est utilisée sur les sites essentiellement pour la consommation du personnel, le nettoyage et les tests d'étanchéité des véhicules et de leurs réservoirs. Elle est issue principalement du réseau d'eau potable et accessoirement des systèmes de recyclage.

Risque identifié

La consommation d'eau a été retenue comme un enjeu environnemental principal compte-tenu de son impact environnemental et économique.

Les autres risques, identifiés comme faibles par rapport aux activités de Trigano, ne sont pas analysés.

Les ICP de consommation d'eau et d'énergies sont rapportés aux nombres de production de Véhicules De Loisirs (VDL) produits :

	2022/23	2021/22	Var.	
camping-cars	44 367	42 138	2 229	+5,3%
caravanes	12 849	13 300	-451	-3,4%
résidences mobiles	4 641	4 518	123	+2,7%
Quantité VDL produits	61 857	59 956	1 901	+3,2%

L'ICP portant sur le taux de valorisation et de recyclage des DND se rapporte à la totalité des DND produits par les sites de Trigano.

Politique mise en œuvre

Diverses actions régulières sont menées par les Business units afin de maîtriser la consommation d'eau, par exemple : recyclage des eaux de lavage, tests de vérification d'étanchéité des véhicules et de leurs réservoirs, utilisation des boutons-poussoirs pour les usages du personnel.

Les efforts de sensibilisation et les actions pour détecter et traiter rapidement les fuites d'eaux font partie des programmes d'amélioration continue de Trigano. Ils ont permis une nouvelle réduction du volume des fuites d'eau de 10,5% entre les deux derniers exercices.

Consommation d'eaux	Périmètre	Unité de mesure	2022/23	2021/22	var. brute	périmètre constant ⁽¹⁾	
						2022/23	Var.
Consommation totale d'eaux : fuites comprises	tous sites	en milliers de m ³	122,3	118,3	3,4%	109,5	-7,4%
Consommation totale d'eaux : hors fuites			116,4	111,6	4,3%	103,5	-7,3%
Consommation totale d'eaux : hors fuites		en milliers de m ³	88,7	93,4	-5,0%	88,7	-5,0%
ICP - Ratio de consommation d'eau corrigé : hors fuites	sites de production VDL	en m ³ par VDL produit	1,43	1,56	-8,0%	1,43	-8,0%
part des usages industriels seuls			43%	51%		43%	
part des consommations du personnel			57%	49%		57%	

⁽¹⁾ périmètre constant : hors effet des acquisitions des sociétés du réseau Libertium et de la société Sifi

A périmètre constant, la consommation totale d'eau corrigée (hors fuites) de l'ensemble des sites de Trigano a baissé de 7,3% au cours de l'exercice 2023. Rapportée uniquement aux sites de production de VDL, la consommation totale d'eaux corrigée (hors fuites) est en diminution de 5,0% tandis que la production de VDL a augmenté de 3,2% sur la même période. Grâce à l'effet combiné de ces deux évolutions, l'indicateur clé de performances est en amélioration de 8,0% par

rapport à l'exercice précédent.

L'économie de la consommation d'eau est le résultat des actions menées dans les business units, notamment le recyclage des eaux des tests d'étanchéité des véhicules de loisirs et l'usage des eaux pluviales.

B- Consommation d'énergies

La consommation d'énergies des sites de production est liée aux opérations industrielles de fabrication, au chauffage, au transport, à l'éclairage et au nettoyage des produits.

Les énergies achetées et consommées sur les sites sont : l'électricité, le gaz naturel, les autres gaz (butane, propane), le fioul et le gasoil. Une partie des sources d'énergie est d'origine renouvelable. Elles sont, soit produites en interne sur les sites (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, réutilisation en interne de déchets bois pour alimenter des chaudières), soit fournies par des opérateurs externes (solaire, éolien, hydraulique, bioénergies, etc.), en fonction du mix énergétique.

Risque identifié

La consommation d'énergies sur les sites de production a été retenue compte-tenu de son impact environnemental et économique, ce dernier renforcé par la crise énergétique actuelle. Concernant l'empreinte carbone de Trigano, cette consommation sur les sites représente une faible part, alors que la partie la plus importante est liée à la phase d'utilisation des produits.

Politique mise en œuvre

La politique mise en œuvre par Trigano consiste à réduire l'intensité énergétique, à améliorer l'efficacité énergétique, à augmenter le recours aux énergies renouvelables et réduire le poids des véhicules produits.

Actions engagées

De nombreuses actions d'amélioration de l'efficacité énergétique sur les sites de production - avec pour certaines des investissements significatifs - ont été réalisées au cours de cet exercice, notamment :

- La mise en place de capteurs de luminosité,
- La mise en place de portes rapides,
- L'installation d'interrupteurs automatiques,
- l'isolation thermique des bâtiments et de leurs accès,
- La mise en place de dé-straficateurs,
- Le verdissement de la flotte de véhicules (électriques ou hybrides),
- La recherche de fuites d'air comprimé, le suivi des consommations,
- L'installation d'éclairage LED le cas échéant à détection automatique,
- L'installation de nouvelles chaudières plus performantes, la baisse du chauffage,
- La sensibilisation du personnel,
- La réduction des plages horaires de travail,
- Le pilotage automatique du chauffage et adiabatique par GT et le remplacement de compresseurs anciens,
- L'installation sur plusieurs sites de panneaux photovoltaïques pour leurs autoconsommations.

Les véhicules de loisirs produits sont aussi régulièrement améliorés dans un souci de réduction de leur consommation d'énergie et donc de leur empreinte carbone, comme par exemple l'installation d'équipements ménagers peu énergivores.

Consommation d'énergies		Périmètre	Unité de mesure	2022/23	2021/22	var.	périmètre constant ¹	
							2022/23	Var.
Électricité (avec énergies renouvelables origines externes)				45,0	46,6	-3,4%	42,2	-9,4%
Gaz (gaz naturel + autres gaz)				43,6	50,5	-13,7%	41,2	-18,4%
Fioul et gasoil				19,2	14,4	33,3%	15,6	8,3%
Autres		tous sites	en millions de kWh	6,0	5,0	20,0%	6,0	20,0%
Consommation totale d'énergies				113,8	116,5	-2,3	105,0	-9,9%
part des énergies renouvelables				14%	14%	-	15%	-
part des autres énergies				86%	86%	-	85%	-
Consommation totale d'énergies		sites de production VDL	en milliers de kWh	79,2	84,9	-6,7	79,2	-6,7%
ICP - Ratio de consommation totale d'énergies			en kWh par VDL produit	1280	1416	-9,6%	1280	-9,6%

(1) périmètre constant : hors effet des acquisitions des sociétés du réseau Libertium et de la société Sifi

Grâce aux actions menées décrites ci-dessus, la consommation totale d'énergies à périmètre constant diminue de 9,9%, notamment sur le gaz et l'électricité qui représentent près de 80% de la consommation totale d'énergies de Trigano.

Rapportée uniquement aux sites de production de VDL, la consommation totale d'énergies baisse de 6,7% tandis que la production de VDL est en hausse de 3,2% sur la même période. Grâce à l'effet combiné de ces deux évolutions, l'indicateur clé de performances est en amélioration de 9,6% par rapport à l'exercice précédent.

Bien que la part des énergies produites d'origine interne augmente de 19% en 2023, la part des énergies renouvelables est en légère progression à périmètre constant en raison de la baisse de la part d'énergies renouvelables d'origine externe issue du mix énergétique des fournisseurs d'électricité en France (-13,6%).

La hausse significative des énergies produites d'origine interne provient notamment de l'utilisation croissante, d'une part de l'énergie solaire sur trois sites en Espagne et un site en Slovénie, et d'autre part de la biomasse pour le chauffage de deux sites (un en Royaume-Uni et un en Slovénie). En 2023, la biomasse a représenté 70% des énergies renouvelables produites en interne sur les sites.

C - Production des déchets non dangereux

La production des déchets non dangereux sur les sites est liée essentiellement aux processus de travail de bois et de métaux ainsi qu'aux emballages.

Risque identifié

La production des déchets non dangereux a été retenue comme un enjeu principal compte-tenu de son impact environnemental et économique.

Politique mise en œuvre

La politique d'amélioration de la gestion des déchets non dangereux mise en œuvre comprend :

- La réduction de la consommation de matières premières ;
- La sensibilisation du personnel au tri sélectif ;
- L'augmentation du taux de valorisation/recyclage ;
- Le développement du compactage des déchets ;
- Des dons aux associations d'articles réutilisables ;
- la recherche de nouvelles filières de valorisation et de recyclage hors-site pour les déchets mélangés (chutes des panneaux, chutes XPS, etc.)

Indicateur clé de performance

Déchets Non Dangereux

	Unité de mesure	2022/23	2021/22	var. brute	périmètre constant ⁽¹⁾	
					2022/23	Var.
Production de déchets non dangereux tous sites	en tonnes	31 111	29 682	4,8%	30 445	2,6%
ICP - Taux de valorisation du recyclage des déchets non dangereux	en %	78,4%	75,5%	2,7 pts	78,4%	2,7 pts

⁽¹⁾ périmètre constant : hors effet des acquisitions des sociétés du réseau Libertium et de la société Sifi

Le taux de valorisation/recyclage progresse de 2,7 points grâce à l'amélioration du tri des sciures de bois, de la sensibilisation des fournisseurs à la réduction des

emballages et à la mise en œuvre de filières innovantes de valorisation/recyclage (exemples : polystyrène chutes XPS, chutes de panneaux).

3.2.2. Autres Informations

En dehors des risques principaux, Trigano consacre des moyens à la prévention des pollutions et à la prise en compte d'autres risques environnementaux.

Dispositifs de prévention

Evaluation et certification en matière d'environnement

Plusieurs sites, parmi les plus importants de Trigano, sont certifiés ISO 14001 : Adria Mobil, Trigano SpA, SEA SpA, et Benimar.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Des moyens humains et financiers sont alloués pour mettre en œuvre la politique environnementale de Trigano. Durant l'exercice 2022/2023, les dépenses spécifiques en matière d'environnement (investissements en équipements, études, audits, etc.) se sont inscrites en forte hausse par rapport à l'exercice précédent, s'élevant à 3,1 millions d'euros (1,3 million d'euros en 2022). Près de 80% de ces investissements concernent la mise en place de panneaux solaires, l'installation de LED et de système de pilotage de chauffage-rafraichissement.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Trigano n'a pas comptabilisé de provisions ou de garanties sur les risques environnementaux en complément des garanties figurant dans ses contrats d'assurances, à l'exception d'une faible provision pour les contrôles semestriels de la nappe d'un ancien site de Trigano MDC à Tournon-sur-Rhône dans le cadre de la cessation définitive d'activité de ce site.

Au cours de cet exercice, aucun accident de pollution avec atteinte à l'environnement n'est survenu.

Economie circulaire (hors DND)

Prévention et gestion des déchets dangereux

La production des déchets dangereux est principalement liée aux activités industrielles de traitement de surface, de collage et de peinture ainsi qu'aux emballages souillés.

Déchets Dangereux	Unité de mesure	2022/23	2021/22	var. brute	périmètre constant ⁽¹⁾	
					2022/23	Var.
Production de déchets dangereux tous sites	en tonnes	771,7	652,9	18,2%	682,2	4,5%
Taux de valorisation du recyclage des déchets dangereux	en %	53,5%	37,8%	+ 15,7 pts	48,5%	+ 10,7 pts
Coût de traitement des déchets dangereux et non dangereux	en M €	3,8	3,2	18,8%	3,6	12,5%

⁽¹⁾ périmètre constant : hors effet des acquisitions des sociétés du réseau Libertium et de la société Sifi

Mesures de lutte contre la pollution

Mesures de prévention, de réduction et de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Les contrôles réglementaires des rejets réalisés au niveau des sites soumis à cette obligation au cours de l'exercice 2022/2023 ont identifié une non-conformité mineure temporaire sur des rejets d'eaux usées au niveau d'un site en France.

Prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution

La nature des activités exercées par Trigano et l'implantation des sites en grande partie sur des zones d'activité limitent les nuisances pour les populations riveraines. Afin de limiter celles-ci, des actions sont engagées pour améliorer la circulation des véhicules du personnel autour des sites, la ventilation des bâtiments de production en cas de températures élevés, et la mise en place de cloisons d'insonorisation autour des silos et des pompes à vide.

A périmètre constant, la production des déchets dangereux a augmenté de 4,5%. Le taux de valorisation/recyclage des déchets dangereux est en amélioration de 10,7 points à périmètre constant grâce au développement d'actions de tri et à la mise en oeuvre de nouvelles filières.

La hausse du coût de traitement de l'ensemble des déchets produits par Trigano est liée aux augmentations des coûts de gestion de ces déchets par les prestataires.

Par ailleurs, au-cours de l'exercice 2023, Trigano a engagé un montant de 0,5 M€ pour arrêter définitivement l'activité de traitement de surfaces sur le site de Trigano MDC à La Roche de Glun en France. Cette opération ponctuelle, qui a entraîné l'évacuation de 123,3 tonnes d'équipements et de produits chimiques, permet ainsi de réduire l'impact environnemental du site de La Roche de Glun.

Consommation de matières premières

Les principaux matériaux utilisés sur les sites de production sont d'origines naturelles, comme le bois, ou industrielles (métaux, polystyrène, polyester, plastiques, etc.).

Changement climatique

De par ses valeurs fondamentales et son activité centrée sur les loisirs de plein air, Trigano veille depuis sa création en 1935 particulièrement à la préservation de l'environnement et s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de son empreinte carbone afin de réduire son impact sur le changement climatique, avant même que celui-ci ne devienne l'un des principaux enjeux mondiaux du 21ème siècle.

Afin de mieux mesurer son empreinte et engager les actions adéquates pour l'améliorer, Trigano réalise depuis 2010 un bilan carbone annuel sur la base des

Trigano développe depuis plusieurs années la production de composants tels que les éléments de mobilier, les pièces métalliques, les coussins, rideaux et matelas ainsi que certaines pièces en polyester, s'assurant ainsi la maîtrise des processus de production.

Une recherche régulière d'optimisation de l'utilisation de ces matériaux et l'usage de produits de substitution (matériaux composites, produits recyclés, matériaux biosourcés etc.) a été engagée afin de réduire l'impact écologique des véhicules et des équipements de loisirs produits. Ceci se traduit sur les sites notamment par le développement de la réutilisation des emballages en carton, des rebuts et des chutes de bois et par l'expérimentation de nouveaux matériaux.

Autres risques

Trigano n'a pas initié d'action particulière pour les risques concernant peu ses activités tels que la protection de la biodiversité, le bien-être animal, le gaspillage alimentaire ou la lutte contre la précarité alimentaire.

méthodes reconnues au niveau Français (Ademe) et Européen (GHG Protocol) sur ses principaux sites de production de camping-cars et caravanes.

Au cours de l'exercice 2022/2023, une étude a été menée pour les scopes 1 et 2 sur les dix principaux sites de production de camping-cars et caravanes situés en France, Slovénie, Italie, Espagne, Allemagne et au Royaume Uni ; ceux-ci ont représenté plus de 75% de la production totale de camping-cars et caravanes. Les résultats sont les suivants :

Emissions des Gaz à Effet de Serre (GES) en tCO₂eq :

10 principaux sites de production de camping-cars et caravanes

Scope	définition	2022/23
scope 1	émissions directes de GES	14 828
Scope 2	émissions indirectes de GES liées à l'énergie	1 827
Total scopes 1 et 2 (en tCO₂ eq)		16 655

Par ailleurs, une étude détaillée a été étendue au scope 3 sur la base des véhicules commercialisés par Trigano VDL, permettant de mesurer ainsi la

répartition des émissions de gaz à effet de serre selon les scopes.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre (GES) en tCO₂eq selon l'étude menée sur Trignano VDL

Scope	définition	détail des principales composantes	% total
scope 1	émissions directes de GES		0,4%
Scope 2	émissions indirectes de GES liées à l'énergie		0,1%
Total scopes 1 et 2			0,5%
scope 3	autres émissions indirectes de GES	immobilisations	2,0%
		intrants (matériaux de fabrication)	6,0%
		transports	7,0%
		utilisation	84,6%
Total scope 3			99,5%
Total scopes 1, 2 et 3			100,0%

Près de 85,0% de l'empreinte carbone des camping-cars et caravanes de Trignano provient de l'utilisation des véhicules de loisirs sur route par les clients ainsi que leur fin de vie (une partie du scope 3), tandis que l'activité de production représente un peu plus de 15,0% (scopes 1 et 2, et une partie du scope 3).

Une extrapolation de la quantité totale de GES pour la production de Trignano en camping-cars et caravanes a ainsi été réalisée, les résultats sont les suivants :

Ratio d'émissions de GES pour la production totale de Trignano en camping-cars et caravanes

	périmètre	unité	2022/23	2021/22	var.	%
Emission GES (scopes 1,2 et 3) : total selon extrapolation		tCO ₂ eq	4 387 896	4 045 248	342 648	8,5%
Chiffre d'affaires ¹	total camping-cars	M €	2 498,5	2 081,6	416,9	20,0%
Ratio : (émission GES scopes 1,2 et 3) / chiffres d'affaires		tCO ₂ eq/M €	1 756	1 943	-187	-9,6%
Ratio : (émission GES scopes 1,2 et 3) / camping-car	véhicules unitaire	tCO ₂ eq/CC	98,9	96,0	2,9	3,0%
Emission GES (scopes 1,2 et 3) : total selon extrapolation		tCO ₂ eq	220 808	133 000	87 808	66,0%
Chiffre d'affaires ¹	total caravanes	M €	259,9	241,6	18,3	7,6%
Ratio : (émission GES scopes 1,2 et 3) / chiffres d'affaires		tCO ₂ eq/M €	850	550	299	54,3%
Ratio : (émission GES scopes 1,2 et 3) / caravane	véhicules unitaire	tCO ₂ eq/CC	17,2	10,0	7,2	71,8%
Emission GES (scopes 1,2 et 3) : total selon extrapolation		tCO ₂ eq	4 608 704	4 178 248	430 456	10,3%
Chiffre d'affaires ¹	total camping-cars et caravanes	M €	2 758,4	2 323,2	435,2	18,7%
Ratio : (émission GES scopes 1,2 et 3) / chiffres d'affaires		tCO ₂ eq/M €	1 671	1 798	-128	-7,1%

(1) Sans l'effet des acquisitions des sociétés du réseau Libertium et de la société Sifi en 2022/23 et en 2021/22.

La hausse de 10,3 % des émissions de GES pour les camping-cars et les caravanes s'explique à moitié par la hausse de la production des camping-cars et à moitié par la mise à jour des ratios moyens utilisés. Ceux-ci intègrent désormais :

- Une meilleure prise en compte des règles relatives au GHG protocole qui nécessitent l'intégration des énergies consommées pendant toute la durée de vie des VDL ;
- L'intégration d'une décomposition des intrants plus précises ;

- Des données d'utilisation corrigées (en mode roulage et en mode habitation).

Cette augmentation est cependant inférieure à la croissance du chiffre d'affaires en 2023, l'intensité carbone au cours de l'exercice est ainsi en diminution de 7,1% ; le ratio de GES pour la production totale de Trignano en camping-cars et caravanes rapporté au chiffres d'affaires s'est établi à 1 671 tCO₂eq/M€ en 2022/23 (1 798 tCO₂eq/M € en 2021/22).

Plan d'actions engagées

Trigano a engagé un certain nombre d'actions pour réduire son empreinte carbone :

- Production : une recherche régulière de réduction de la consommation d'énergie des VDL en agissant sur leur structure et leurs équipements ;
- Utilisation :
 - Une recherche de meilleurs aérodynamismes des VDL afin de diminuer la prise au vent et ainsi la consommation de carburant (développement de nouvelles gammes de camping-cars "Slim") ;
 - Une optimisation des énergies consommées dans la partie habitation (essais et simulations permettant de concevoir des systèmes moins énergivores) ;
 - Une sensibilisation des utilisateurs par l'offre de systèmes de gestion à distance des organes consommateurs des VDL (déjà déployé pour environ 6 000 véhicules).

L'évolution régulière des normes européennes des rejets atmosphériques pour les véhicules motorisés dont les camping-cars (Euro6d), a entraîné une réduction de ces rejets grâce à l'usage des moteurs moins gourmands et plus économiques.

La première promotion du junior committee a eu pour mission de travailler sur l'empreinte carbone du groupe. Elle a présenté ses réflexions en comité stratégique.

Celles-ci seront approfondies par les responsables concernés, qu'il s'agisse de l'évolution des produits, de la chaîne d'approvisionnement ou de la production. Dans ce cadre, un retour d'expérience sur la production d'énergie solaire sur site a aussi permis de stimuler l'étude de nouveaux projets d'énergie renouvelable. Enfin, l'objectif managérial de développement des compétences et de transversalité associé à ce comité a été atteint.

Défis et perspectives

Les politiques publiques évoluent et, avec l'impact des événements géopolitiques récents, génèrent de nouveaux défis : des normes antipollution plus contraignantes, l'augmentation des prix des énergies ainsi que la nécessité de la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

De nouvelles contraintes vont impacter le développement produit des constructeurs automobiles partenaires de Trigano en raison :

- De la volonté annoncée par l'Union Européenne de voir disparaître à terme les véhicules thermiques (objectif de ne plus avoir d'immatriculations de tels véhicules neufs à partir de 2035) ;

- Du durcissement des limites réglementaires relatives aux émissions polluantes des véhicules diesel avec l'arrivée de la norme Euro 7 :

- Baisse des émissions à l'échappement
- Limitation des émissions de particules liées aux organes de freinage
- Limitation des émissions de particules liées à l'abrasion des pneumatiques
- Limitation de la perte de capacité des batteries électriques dans le temps

Pour relever ce défi, Trigano doit se préparer :

- A intégrer dans ses gammes de camping-cars des bases roulantes conformes aux normes Euro7 dans les délais impartis (et notamment anticiper les contraintes liées à l'évolution du poids des véhicules) ;
- A concevoir des véhicules de loisirs adaptés à des motorisations électriques.

Trigano a engagé cette démarche de transition énergétique avec les différentes parties prenantes :

- Partenariats en amont avec les constructeurs automobiles ;
- Analyses des impacts des évolutions attendues sur la conception de véhicules de loisirs ;
- Etude de systèmes électriques et mécaniques en interface avec les châssis électrifiés ;
- Implication au sein des instances nationales et européennes pour une bonne prise en compte des spécificités des véhicules de loisirs par les pouvoirs publics.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Malgré les événements naturels exceptionnels de plus en plus fréquents en Europe, les sites de Trigano n'ont pas été affectés de manière significative jusqu'à présent. Par ailleurs, une politique de prévention (exemples : filets anti-grêle, sprinklers) et d'assurance est appliquée à l'ensemble des sites de Trigano.

Atouts de la filière

Les véhicules de loisirs sont des produits utilisés principalement pour leur fonction d'habitation, qui induit notamment des économies de consommation d'eau et d'énergie.

Comparé à d'autres modes de loisirs, comme un séjour à domicile ou à l'hôtel, les véhicules de loisirs permettent en effet une réduction des impacts environnementaux, comme le montrent les deux études comparatives suivantes.

Sur la base des hypothèses suivantes, Trigano a réalisé une comparaison des émissions de GES entre un séjour en camping-car et un séjour à domicile en France sur une durée de 25 ans :

- Camping-car hors alimentation, hors roulage :
 - Hypothèses : durée totale d'utilisation de 25 ans, utilisation moyenne par an de 8 semaines par 2 personnes
 - Résultat : 7,0 tCO₂ hors roulage, soit 17,5 kgCO₂ par semaine par personne
- Séjour à domicile, hors alimentation :
 - Hypothèses : 2,7 tCO₂ par an et par personne en France (source : Stratégie Nationale Bas Carbone publiée en 2018 par le gouvernement français)
 - Résultat : 51,9 kgCO₂ par semaine par personne

Hors roulage et hors alimentation, un camping-car émettrait 66% de GES de moins que le logement résidentiel moyen.

Les émissions évitées par l'utilisation d'un camping-car par rapport à une personne dans son logement représentent donc 13,7 tCO₂ par camping-car sur 25 ans.

Sur la base des hypothèses suivantes, Trigano a réalisé une comparaison des émissions de GES entre une semaine de vacances en camping-car et en résidence hôtelière :

- Camping-car hors alimentation, y compris transport :
 - Hypothèses : 98,9 tCO₂ par camping-car, durée totale d'utilisation de 25 ans, utilisation moyenne par an de 8 semaines
 - Résultat : 495 kgCO₂/semaine
- Hôtellerie hors alimentation, y compris transport :
 - Hypothèses : estimations basées sur les émissions publiées par des acteurs majeurs du secteur de l'hôtellerie en France
 - Résultat : 786 kgCO₂/semaine

Transports compris, une semaine de vacances en camping-car émettrait 63% moins de CO₂ qu'un séjour en résidence hôtelière.

Des études suédoise et italienne ont également montré que l'utilisation des véhicules de loisirs est plus respectueuse de l'environnement que la plupart des modes de vacances ou de loisirs concurrents*.

* Ostfoldforskning – sept. 2018 : « the climate impact of taking one's own cabin on holiday – a greenhouse gas account for motorhomes »;
Paolo Fiamma Pisa university – juil. 2015 : "Mobile Lodging Unit: First Experimental Research in Italy on the Sustainability of the Recreational Vehicles".

3.3. Enjeux relatifs au respect des droits de l'Homme

Conformément à la charte éthique, les collaborateurs de Trigano sont appelés à s'interdire toute violation des droits de l'Homme, et à veiller à ce que les parties prenantes avec lesquelles ils agissent en fassent de même. La nouvelle charte éthique adoptée en 2018 actualisant les standards élevés d'intégrité définis et véhiculés par celle adoptée en 2005, est venue réaffirmer la volonté de la Direction Générale d'accompagner la croissance de la Société dans le respect des lois et des meilleures pratiques.

Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

Trigano, entreprise multiculturelle, reconnaît la diversité comme une richesse, la confrontation des idées et des points de vue étant une source de progrès pour l'entreprise. La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective sont respectées.

La charte éthique insiste sur la nécessité de respecter la législation du travail et prohibe donc toute mesure de discrimination liée à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique, à la religion ou aux convictions politiques. Elle interdit l'emploi d'enfants de moins de 16 ans dans les entités du Groupe ou chez ses parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, clients). L'emploi de travailleurs en situation illégale est également prohibé.

Afin de promouvoir les initiatives prises en la matière, la communication interne s'attache à faire connaître les mesures prises en faveur des jeunes, des femmes, des handicapés et des seniors. La liberté d'expression, d'association et d'adhésion à des syndicats est également préservée.

Trigano emploie 448 personnes en situation de handicap, dont 158 en France, répondant ainsi à 84,5% de ses obligations légales en métropole. En Serbie, Trigano emploie avec une organisation adaptée, 113 personnes handicapées sur un effectif de 306 personnes.

Protection des données à caractère personnel

Le respect de la protection des données à caractère personnel constitue un facteur de confiance, valeur à laquelle Trigano tient particulièrement.

Aussi, chaque partie prenante de Trigano ayant à connaître des données à caractère personnel est tenue de signer un accord de confidentialité et une charte sur la protection de ces données.

Des changements étant intervenus, et le périmètre des sociétés concernées ayant évolué depuis l'entrée en vigueur tant du RGPD que de la loi dite « informatique et liberté », Trigano et ses filiales, soucieuses du respect des droits des individus sur leurs données à caractère personnel, ont considéré qu'il était nécessaire de renouveler la formation de l'ensemble des délégués à la protection des données. Aussi, plusieurs sessions de formation et sensibilisation seront déployées afin de permettre aux délégués à la protection des données d'acquérir, pour certains et, d'approfondir, pour d'autres, leurs connaissances en matière de protection des données à caractère personnel.

Dans un contexte d'évolution permanente de la réglementation, Trigano poursuit ses démarches de mise à jour régulières de l'ensemble de sa documentation contractuelle, de ses politiques de confidentialité et de tout support touchant aux données à caractère personnel en veillant à leur protection

3.4. Enjeux relatifs à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

Depuis toujours, Trigano veille à développer ses activités en tout lieu dans le respect des valeurs de probité et d'éthique professionnelle, et en luttant contre toute forme de corruption.

Dans le cadre du renforcement de la législation française en matière de lutte contre la corruption (loi Sapin 2), Trigano a intensifié sa politique de prévention et de lutte contre la corruption en réaffirmant ses valeurs de probité et d'éthique dont chaque collaborateur est le garant.

Au cours de l'exercice 2022, Monsieur Stéphane GIGOU, Président du Directoire, a pris la présidence du comité de pilotage anti-corruption et éthique, succédant à Madame Marie-Hélène Feuillet, désormais membre du Conseil de Surveillance. Sous l'autorité de son Président, ce comité fédère les actions conjointes du Directoire, et des équipes achat, audit interne, finance, juridiques et ressources humaines.

Une cartographie des risques d'exposition à la corruption par le biais d'une approche d'évaluation des risques a été élaborée selon quatre axes : organisation et secteur, management, relations avec les tiers et opérations, en tenant compte des activités exercées et de la zone géographique. La synthèse de cette cartographie fait ressortir un faible degré d'exposition à la corruption de Trigano et de ses filiales. Cette cartographie est actualisée annuellement.

Sur cette base, le Groupe a élaboré un code de conduite anti-corruption fixant les principes à respecter par chaque collaborateur. Ce code prévoit que tout manquement à ses dispositions est sanctionné selon le régime disciplinaire applicable.

Le code de conduite anti-corruption, la charte éthique et le dispositif d'alerte anti-corruption reprenant les dispositifs de la loi Sapin 2 sont appliqués dans toutes les business units de Trigano en France comme à l'étranger. Ils sont remis à chaque salarié ainsi qu'aux parties prenantes de Trigano et sont accessibles à tous sur son site internet.

L'appropriation par chaque collaborateur de ces principes anti-corruption et éthique est assurée par la formation des salariés les plus exposés au regard de la cartographie des risques, en France et à l'étranger. Les actions de formation programmées dans le cadre du respect des obligations issues de la loi Sapin II ont pu se dérouler en e-learning. Ainsi 524 personnes ont été formées pour un total de 1 048 heures de formation.

Dispositif général d'alerte

Afin de permettre à ses collaborateurs et à ses parties prenantes de remonter les cas de violation de la charte éthique et du code de conduite anti-corruption dont ils auraient connaissance, Trigano a mis en place un dispositif sécurisé d'alerte professionnelle organisant un recueil des signalements par gestion interne. Le contenu de ce dispositif d'alerte et son guide de fonctionnement sont remis à tous les collaborateurs de Trigano ainsi qu'à ses parties prenantes en même temps que la charte éthique et le code de conduite anti-corruption.

Lutte contre l'évasion fiscale

Trigano veille à conduire ses activités en conformité avec les lois fiscales applicables. Les obligations déclaratives et le paiement de l'impôt sont réalisés dans les pays où le Groupe est présent.

3.5. Plan de vigilance

Trigano est engagé depuis longtemps dans une démarche de gestion de ses risques. Répondant aux critères d'application fixés par la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance, Trigano a établi un premier plan de vigilance en 2023 qui vient s'inscrire dans la continuité de ses engagements et de sa stratégie de gestion des risques exposés auprès de ses parties prenantes.

3.5.1. Gouvernance

Trigano a mis en place un Comité Devoir de vigilance, composé du Président du Directoire, du Directeur Général, du Directeur Financier, du Directeur de la Transition énergétique, du Directeur Achats, des Responsables juridiques, de la Responsable des Ressources Humaines et du Responsable Audit interne.

Ce Comité a pour rôle de piloter le plan de vigilance afin de s'assurer de la mise en place de celui-ci au sein du groupe : il décide des orientations, des actions prioritaires et des ressources allouées à leur mise en œuvre.

Il se réunit au moins une fois par an afin d'examiner le résultat des plans d'actions et mettre à jour la cartographie des risques le cas échéant en prenant en considération les échanges avec les parties prenantes.

Au cours de l'exercice, les membres du Comité se sont réunis à plusieurs reprises afin de mener et réaliser le projet de cartographie des risques de vigilance, en s'appuyant sur des expertises externes. A l'issue de ce travail, le Comité Devoir de Vigilance s'est tenu à deux reprises pour valider le présent plan de vigilance.

3.5.2. Evaluation des risques

a. Méthodologie

Le Comité Devoir de vigilance a retenu la méthodologie suivante pour réaliser la cartographie des risques permettant d'appréhender les risques spécifiques d'atteintes graves portant sur les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant des activités directes du groupe et des sous-traitants ou fournisseurs :

- **Achats** : Définition du niveau de risque à partir des volumes d'achats, de la localisation (pays) des fournisseurs et des enjeux environnementaux associés à chaque catégorie d'achats (à partir de référentiels issus de bases de données d'experts internationaux).
- **Activités internes** : Définition du niveau de risque en prenant en compte les typologies d'activités, le pays de localisation de ces activités et les enjeux environnementaux associés.
- **Clients** : Identification des principaux risques en tenant compte des typologies de clients (privés, publics) et de leur utilisation des produits/services.

Pour identifier les risques, des référentiels standards internationaux ont été utilisés comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Le périmètre couvert est celui de Trigano et ses filiales, clients, fournisseurs et sous-traitants.

Des entretiens ont été menés avec les principaux responsables du Groupe pour analyser et valider les risques pertinents pour Trigano.

b. Evaluation des risques

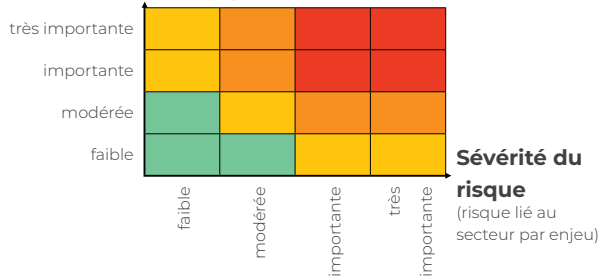
Pour chacun des risques, une évaluation du risque brut a été réalisée à partir de l'analyse des données externes et internes pour coter le risque à l'aide de bases de données spécifiques à chaque thématique (risques pays, secteurs, produits, etc.).

Deux dimensions ont été prises en compte avec quatre niveaux de risque (de faible à très important) :

1. la probabilité d'occurrence du risque : liée principalement au risque pays où est réalisée l'activité, pondérée par le poids de cette activité (pour la partie achats) ;
2. la sévérité du risque : évaluée à partir d'informations fournies par des bases de données spécialisées.

Le croisement de la probabilité d'occurrence et de la sévérité permettent d'estimer un risque brut.

Probabilité occurrence (pays de localisation)



Une deuxième étape consiste à évaluer les actions internes existantes pour coter la maîtrise du risque. Quatre niveaux de maîtrise ont été définis. L'application du niveau de maîtrise au risque brut permet d'obtenir le risque net et de définir les risques comme faibles, modérés, importants ou très importants.

a. Catégories de risques

Les risques relatifs au devoir de vigilance ont été identifiés comme suit :

Droits humains

- Santé et sécurité au travail : accidents de travail, santé physique et psychologique, bien-être au travail.
- Sûreté des employés et des sites : sécurité physique des collaborateurs.
- Non-discrimination : égalité femme - homme, personnes en situation de handicap, âge.
- Lutte contre la violence et le harcèlement : par exemple, cas d'intimidation, de harcèlement moral ou sexuel.
- Conditions de travail justes et favorables : durée du travail (par exemple, des pressions pour travailler en dehors du cadre du contrat), rémunération, pauses, temps de repos.
- Respect de la liberté d'association et de la négociation collective : par exemple, discrimination envers les salariés syndiqués, ne pas donner les moyens à l'exercice de la représentation des salariés ou de la négociation.
- Interdiction du travail des enfants.
- Interdiction du travail forcé.
- Respect de la vie privée : par exemple, droit à la déconnexion pour les salariés, absence de suivi individuel des temps de connexion des employés en télétravail, ou utilisation de caméras de surveillance à des fins autres que la sécurité.

Environnement

- Changement climatique : contribution au changement climatique par l'émission de gaz à effet de serre (GES), consommation d'énergie.
- Biodiversité : dégradation des écosystèmes marins et d'eau douce, dégradation des écosystèmes terrestres (changement d'usage des terres, artificialisation, déforestation, etc.).
- Ressources : consommation d'eau et contribution au stress hydrique, surexploitation des ressources terrestres (ressources minérales, matériaux issus du vivant comme le bois).
- Pollutions : pollution atmosphérique hors GES, pollution de l'eau (écosystèmes d'eau douce et marins), pollution des sols.
- Déchets : production de déchets dangereux, production de déchets non recyclables.

b. Principaux résultats avec matrice des risques de vigilance

L'analyse et l'évaluation des risques de vigilance a permis de les hiérarchiser, en interne comme en externe. Ainsi, au niveau des fournisseurs et sous-traitants, les catégories d'achats les plus à risque ont été identifiées et au sein de la société mère et des filiales, ce sont les activités les plus à risque qui ont été définies.

En synthèse, les risques les plus importants sont les suivants :

Activités internes

- L'aspect environnemental, dont la réduction de l'empreinte carbone des sites de Trigano.
- L'amélioration des conditions de travail et de santé/sécurité dans le domaine industriel.

Achats

- La maîtrise de la chaîne d'approvisionnement sur les aspects droits humains et environnement, surtout sur les fournisseurs et sous-traitants extra-européens

Clients

A noter : cette synthèse ne mentionne pas les risques liés aux clients. L'évaluation du risque brut a été fondée sur la typologie des clients et de leur localisation ainsi que sur l'impact environnemental engendré par l'activité des clients liée aux produits de Trigano (vente ou utilisation). En synthèse, les risques liés aux clients

sont considérés comme faibles, voire nuls. Ils sont liés notamment à l'utilisation finale des produits (Emission de gaz à effet de serre (GES), pollution atmosphérique et déchets). Enfin, la marge de manœuvre du groupe sur ces acteurs est faible.

3.5.3. Mesures d'atténuation

Les mesures suivantes sont celles qui ont été mises en œuvre pour répondre aux principaux risques identifiés dans la cartographie des risques de vigilance.

a. Pilotage devoir de vigilance

La mise en place du Comité de vigilance permettra un pilotage du sujet. Les travaux déjà réalisés sur la cartographie des risques de vigilance ont permis d'identifier les domaines d'amélioration. Cette démarche d'évaluation va être complétée par une étude EcoVadis sur Trigano. L'objectif est d'identifier les éléments manquants dans les politiques et procédures du groupe en matière de Droits Humains, d'Environnement et d'Ethique. Sur cette base, le Comité de vigilance décidera des priorités pour corriger les faiblesses identifiées.

b. Changement climatique

Trigano a recruté un Directeur de la Transition Énergétique afin de conduire et coordonner les travaux sur la transition énergétique de Trigano. Il mène notamment une démarche sur la réduction de la consommation d'énergies sur les sites de Trigano. Quatre audits énergétiques ont été réalisés sur l'exercice 2022/2023 pour deux sites industriels et deux sites commerciaux. Les actions principales dans ce domaine sont les suivantes :

- Investissements en installation de panneaux photovoltaïques sur les sites industriels de Trigano : 15 projets sont mis en œuvre ou planifiés pour un montant total de 6,4 M€ et une production de 7,6 millions de kWh, soit environ 8% de la consommation d'énergie du Groupe. Ces projets ont permis une augmentation de 19% de la part d'énergie renouvelable produite d'origine interne.
- Actions d'amélioration de l'efficacité énergétique sur les sites de production (voir détail en 3.1.1 de la DPEF)

c. Environnement des sites

La politique environnementale de Trigano est pilotée depuis 2002 au travers d'un suivi des données environnementales quantitatives et qualitatives s'appuyant sur des Indicateurs Clés de Performance (ICP). Pour compléter cette démarche, Trigano a mis en place un plan triennal 2021-2024 afin d'améliorer les performances environnementales et énergétiques sur l'ensemble des filiales. Ce plan s'articule autour de trois axes :

1. Réduire la production des déchets et optimiser l'utilisation des matières premières ;
2. Réduire l'empreinte carbone ;
3. Réduire la consommation d'eau.

Le détail des actions et résultats est décrit dans le 3.1.1 de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

d. Amélioration des conditions de travail

Trigano veille à améliorer les conditions de travail sur les postes de travail à risque, et de manière générale investit dans la rénovation des locaux industriels et tertiaires. Au cours de l'exercice, les actions suivantes ont notamment été menées :

- Amélioration de la sécurité et de l'ergonomie ;
- Amélioration de la sécurité sur les postes hauts de lignes de production ;
- Rénovation ou mise aux normes de vestiaires ;
- Rénovation de bureaux administratifs.

e. Santé et Sécurité

Les accidents du travail font l'objet d'un reporting mensuel permettant de suivre l'évolution des indicateurs - en particulier les taux de fréquence et de gravité - et la mise en œuvre de politiques adaptées au sein des filiales.

Le détail des actions et résultats est décrit dans le 3.1.3 de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

f. Vie privée

Particulièrement attentif à entretenir une relation de confiance avec ses parties prenantes, Trigano a mis en place un dispositif visant au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel reposant sur les exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Des formations ont été déployées auprès des délégués à la protection des données au sein du groupe.

Le détail des actions et résultats est décrit dans le 3.3 de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

g. Prévention de la corruption

Trigano a mis en œuvre le dispositif de prévention de la corruption requis par la réglementation française (dite « loi Sapin 2 »). Celui-ci est suivi par un comité de pilotage anti-corruption et éthique dont le Président du Directoire assure la direction.

Le détail des actions et résultats est décrit dans le 3.4 de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Relations avec les fournisseurs

Les risques de vigilance sur les fournisseurs ont été identifiés de longue date par Trigano.

Des actions ont été entreprises pour sensibiliser les fournisseurs et sous-traitants aux enjeux éthique par la communication de la charte éthique, du code de conduite anti-corruption ainsi que du dispositif d'alerte. Les clauses du contrat d'achat ont été renforcées.

Un questionnaire RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et conformité a été élaboré pour tenir compte de l'ensemble des sujets couverts par le devoir de vigilance (droits humains, environnement, éthique et lutte contre la corruption). Les réponses reçues couvrent plus de 70% du montant total des achats. Les réponses reçues n'ont pas permis d'identifier de faiblesses significatives.

96% des achats de Trigano sont réalisés au sein de l'Union Européenne et au Royaume-Uni. Les fournisseurs de châssis représentent 40% des achats. Ces entreprises sont elles-mêmes très engagées en matière de RSE et communiquent sur leurs engagements en matière d'éthique, d'environnement et de lutte contre la corruption.

3.5.4. Prochaines étapes

Nouvelle législation européenne sur le Devoir de vigilance

Le 23 février 2022 la Commission européenne a adopté une proposition de directive (directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, ou Corporate Sustainability Due Diligence Directive, dite « directive CSDD ») pour renforcer l'implication des entreprises en matière d'atteintes aux droits humains et à l'environnement.

h. Système d'alerte

Trigano a mis en œuvre un dispositif d'alerte à destination de ses collaborateurs afin de signaler une violation grave et manifeste de la loi ou d'un règlement, une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, notamment en matière de :

- Corruption et trafic d'influence (en particulier tout comportement ou situation contraire aux règles énoncées dans le code de conduite anti-corruption ou la charte éthique) ;

- Risques relatifs à des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement résultant des activités de l'entreprise ou de celles de ses sous-traitants ou fournisseurs.

Une nouvelle campagne d'information sur le système d'alerte est en cours au sein de Trigano et de ses filiales en tenant compte des évolutions réglementaires en matière d'alerte professionnelle.

Pour compléter ce dispositif, une « Charte Ethique et RSE pour les fournisseurs et sous-traitants de Trigano » a été définie. Cette charte reprend et synthétise tous les éléments attendus des fournisseurs et sous-traitants en matière de Droits Humains, Environnement et Ethique. Elle sera communiquée en priorité aux principaux fournisseurs et aux fournisseurs identifiés comme à risque dans la cartographie des tiers. Cette charte sera ensuite annexée au contrat d'achat standard.

Par ailleurs, le questionnaire RSE et conformité fera l'objet d'un nouvel envoi de manière ciblée en fonction des risques identifiés.

Au cours de l'exercice 2023/2024, Trigano communiquera la charte Ethique et RSE fournisseurs au reste des fournisseurs et sous-traitants.

Une démarche d'évaluation RSE des fournisseurs et sous-traitants sera définie et mise en œuvre.

Avis motivé de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière

Aux actionnaires

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Trigano, nous vous présentons notre rapport sur les informations contenues dans la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 août 2023 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce. RSE France a la qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI) accrédité par le Cofrac sous le n°3-1051. (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Responsabilité de la Société

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Indépendance et système de management de la qualité

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce, aux exigences de la norme ISO 17029, et au programme de vérification d'une déclaration de performance extra-financière en vigueur élaboré par RSE France.

Indépendance et système de management de la qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, notre code de déontologie ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17029. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les textes légaux et réglementaires applicables et la norme ISO17029.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application

du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les plans actions, les résultats des politiques incluant les indicateurs clés de performance relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales applicables le cas échéant, [en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin 2 (lutte contre la corruption)] ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 14 septembre 2018 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions légales et réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du processus de collecte au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente, le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, au regard des informations prévues au I de l'article R. 225-105, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant les indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;

- Nous avons apprécié le processus d'identification, de hiérarchisation et de validation des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16. Comme la Société le mentionne dans sa Déclaration, les trois sociétés de distribution intégrées en cours d'exercice n'ont pas été intégrées dans la catégorie des informations environnementales. De même, les entités ayant uniquement des activités administratives ne présentant pas d'impact environnemental significatif ne font pas partie du périmètre de la Déclaration pour la partie concernant l'environnement.
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des résultats des politiques et des indicateurs clés de performance devant être mentionnés dans la Déclaration ;
- Nous avons mis en œuvre sur les indicateurs clés de performance liés aux risques principaux (consommation énergétique par véhicule, consommation d'eau par véhicule, taux de recyclage des déchets non dangereux, taux d'absentéisme, taux de fréquence et taux de gravité des accidents, nombre d'heures de formation par personne), et sur une sélection d'autres résultats que nous avons considérés les plus importants (consommation d'électricité et de gaz, émissions de gaz à effet de serre, corruption, protection des données, achats responsables) :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (Trigano SEA, Trigano SPA et Luano Camp en Italie, Trigano VDL en France) et couvrent pour le volet social 18,8%, pour le volet environnemental entre 23,0% et 26,8% (hors GES), pour les autres volets 100% des données consolidées des indicateurs et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, résultats) que nous avons considérées les plus importantes (politique environnementale, maîtrise des risques dans la chaîne d'approvisionnement, lutte contre la corruption, protection des données personnelles) ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.
- Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Ces diligences nous permettent de formuler un avis fondé sur la vérification de la Déclaration. La vérification porte sur la véracité des informations historiques dont l'occurrence est antérieure à la Déclaration, notamment des résultats déjà atteints. Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler cet avis avec une conclusion d'assurance modérée.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, résultats) que nous avons considérées les plus importantes ; Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Moyens et ressources

Nous avons mené 21 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, formation, environnement et achats. La mission a été effectuée entre septembre et novembre 2023. Nous estimons que nos travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée ci-après.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Paris, le 17 novembre 2023

Gérard SCHOUN
Patrice LABROUSSE

4. Activités & Résultats du Groupe

4.1.	Commentaires sur l'exercice 2022/2023	65
4.1.1.	Activité commerciale	65
4.1.2.	Croissance externe	68
4.1.3.	Comptes consolidé de l'exercice	68
4.1.4.	Adaptation de l'outil de production	69
4.1.5.	Perspectives	69
4.1.6.	Activité de la société mère sur l'exercice	70
4.2.	Comptes Consolidés	72
4.2.1.	Compte de résultat consolidé	72
4.2.2.	Etat du résultat global consolidé	72
4.2.3.	Bilan consolidé	73
4.2.4.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	74
4.2.5.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	75
4.2.6.	Annexe aux comptes consolidés	76
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	107
4.3.	Comptes Sociaux	112
4.3.1.	Bilan	112
4.3.2.	Compte de résultat	114
4.3.3.	Annexe aux comptes sociaux	115
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	126
	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	131
	Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	134

4.1. Commentaires sur l'exercice

En 2022/23, votre Société a réalisé un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros, affichant ainsi une croissance de 9,5%. Après un début d'exercice marqué par des difficultés d'approvisionnement en bases roulantes pour camping-cars générant des fermetures temporaires dans plusieurs usines, la nette amélioration des livraisons au second semestre a permis de rattraper en grande partie le retard et d'enregistrer une hausse du chiffre d'affaires de 6,5% à périmètre et taux de change constants. Les opérations de croissance externe, réalisées notamment dans la distribution de véhicules de loisirs, ont par ailleurs contribué pour 108,7 M€ à la progression du chiffre d'affaires en 2022/23.

Dans ce contexte perturbé mais en amélioration progressive, Trigano est parvenu à améliorer son niveau de rentabilité grâce à la maîtrise de ses coûts et de ses marges : le bénéfice opérationnel courant consolidé a progressé de 23,5 % par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 423,4 M€, soit 12,2% du chiffre d'affaires (342,7 M€ en 2021/22, soit 10,8% du chiffre d'affaires).

Le résultat opérationnel courant consolidé a été porté en particulier par la très bonne performance des activités de production de véhicules de loisirs. Le retrait constaté dans la distribution d'accessoires pour véhicules de loisirs a été compensé par la progression des activités de distribution de véhicules de loisirs et de production de résidences mobiles. Enfin, la sous-activité du pôle remorques a pesé sur la contribution au résultat opérationnel courant consolidé de l'activité équipement des loisirs qui reste positive, bien qu'en net retrait par rapport à l'exercice précédent.

Le bénéfice net consolidé, part du Groupe, s'établit à 308,1 M€ contre 278,4 M€ en 2021/2022, soit 15,95 € par action (14,58 € par action en 2021/22).

Ces résultats ont permis à Trigano de renforcer à nouveau sa structure financière avec des capitaux propres de l'ensemble consolidé en progression à 1 605,4 M€ (1 341,1 M€ au 31 août 2022) et une trésorerie nette positive en augmentation à 194,6 M€ (125,7M€ au 31 août 2022).

Au cours de l'exercice, en sus de l'acquisition de S.I.F.I., société de distribution d'accessoires en Italie, et de groupes de distribution de véhicules de loisirs français venant compléter le réseau Libertium, votre société a poursuivi son programme d'investissements à hauteur de 57,2 M€ (hors impacts IFRS 16) et versé 67,6 M€ de dividendes à ses actionnaires.

4.1.1. Activité commerciale

Les ventes de Trigano ont connu des évolutions contrastées : les véhicules de loisirs affichent une croissance de 12,1% tandis que les équipements de loisirs sont en retrait de 21,6%.

Les ventes réalisées en Europe se sont élevées à 3 369,0 M€ et représentent 96,8% du chiffre d'affaires consolidé (96,8% en 2021/22). La part du chiffre d'affaires réalisée en France a progressé notamment en raison des investissements réalisés dans la distribution de camping-cars : les sociétés acquises en 2022 et 2023 y ont réalisé un chiffre d'affaires de 459,9 M€ en 2022/23 (261,6 M€ en 2021/22).

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

	2023	2022
France	32,6%	30,9%
Allemagne	24,0%	24,5%
Royaume-Uni	10,7%	10,2%
Europe du Nord	8,3%	6,6%
Benelux	6,5%	9,0%
Italie	5,5 %	5,2%
Espagne	4,2%	5,0%
Autres pays	8,2%	8,6%
Total Europe	100,0%	100,0%

Véhicules de loisirs

	2022/2023	2021/2022	Evolution (%)	2022/2023 à périmètre et taux de change constants	Evolution à périmètre et taux de change constants (%)
Camping-cars	2 572,1	2 255,7	14,0%	2 508,6	11,2%
Caravanes	260,2	246,3	5,6%	260,4	5,7%
Résidences mobiles	116,9	108,7	7,5%	116,9	7,5%
Sous total Véhicules	2 949,2	2 610,7	13,0%	2 885,9	10,5%
Accessoires pour VDL	280,4	273,1	2,7%	257,1	-5,9%
Autres	59,0	49,1	20,2%	48,3	-1,6%
Total VDL	3 288,6	2 932,9	12,1%	3 191,3	8,8%

Camping-cars

L'industrie du camping-car est restée affectée par des difficultés de livraison en bases roulantes par les constructeurs automobiles, notamment au premier semestre. Dans un contexte de forte demande, les immatriculations ont diminué de 7,6 %, traduisant l'impact de ces perturbations sur la production de camping-cars neufs en Europe :

Immatriculations	Saison		Evolution (%)
	2022/2023	2021/2022	
Allemagne	66 652	70 666	-5,7%
France	23 757	24 774	-4,1%
Royaume-Uni	11 905	11 891	0,1%
Suisse	6 442	7 091	-9,2%
Belgique	5 856	5 924	-1,1%
Italie	5 540	5 919	-6,4%
Espagne	4 860	5 565	-12,7%
Autriche	3 675	5 263	-30,2%
Suède	2 750	3 670	-25,1%
Pays-Bas	2 198	2 327	-5,5%
Norvège	1 704	2 206	-22,8%
Finlande	1 310	1 585	-17,4%
Autres pays	4 724	6 166	-23,4%
Total Europe	141 373	153 047	-7,6%

source : immatriculations enregistrées par les administrations publiques ou des associations européennes de constructeurs de Véhicules de loisirs (inclut des estimations)

Les ventes de Trigano (2 572,1 M€) sont en hausse de 11,2 % à périmètre et change constant par rapport à l'exercice précédent. Celles-ci ont bénéficié de la politique de hausse progressive des prix de vente pratiquée, les volumes de ventes étant pratiquement stables.

Au cours de l'exercice, Trigano a vendu 48 400 camping-cars (48 500 en 2021/2022).

Caravanes

Les immatriculations de caravanes neuves en Europe sont en baisse de 13,8 % en 2022/23 comparées à 2021/22.

Ce retrait concerne la majeure partie des pays : il a été particulièrement marqué dans les pays nordiques. L'Allemagne, qui reste le principal marché, a cependant été moins affectée.

immatriculations	Saison		Evolution (%)
	2022/2023	2021/2022	
Allemagne	22 290	24 043	-7,3%
Royaume-Uni	12 774	15 845	-19,4%
France	7 164	7 857	-8,8%
Pays-Bas	6 545	7 784	-15,9%
Suède	2 116	3 192	-33,7%
Danemark	1 860	2 228	-16,5%
Norvège	1 746	2 203	-20,7%
Suisse	1 419	1 643	-13,6%
Espagne	1 213	1 644	-26,2%
Autres pays	5 407	6 075	-11,0%
Total Europe	62 534	72 514	-13,8%

source : immatriculations enregistrées par les administrations publiques ou des associations européennes de constructeurs de Véhicules de loisirs (inclut des estimations)

Les ventes de Trigano affichent une croissance de 5,7% à périmètre et taux de change constants. Les hausses de tarifs progressives pratiquées et la montée en gamme ont permis de compenser le recul des quantités livrées. La baisse des volumes de caravanes neuves vendues a été moins marquée que celle du marché en raison : d'une part, de la faible part de marché de Trigano en Europe du Nord, et d'autre part d'une progression des ventes de caravanes pliantes et surbaissées permettant de compenser partiellement celles de caravanes rigides, qui constituent l'essentiel des ventes de caravanes de Trigano.

Au cours de l'exercice, Trigano a commercialisé 14 300 caravanes neuves (15 400 en 2021/2022).

Résidences mobiles

Le chiffre d'affaires progresse de 7,5 % et s'établit à 116,9 M€ (108,7 M€ en 2021/22). Dans un contexte de marché favorable, la croissance des ventes a été pénalisée par la saturation des capacités industrielles mais a bénéficié de la répercussion de l'inflation dans les prix de vente.

Au total, Trigano a commercialisé 4 500 résidences mobiles en 2022/23 (4 600 en 2021/22).

Accessoires pour véhicules de loisirs et pièces détachées

Les ventes d'accessoires pour véhicules de loisirs sont en hausse de 2,7 % avec un chiffre d'affaires de 280,4 M€ (273,1 M€ en 2021/22). Retraitées de l'effet périmètre de l'acquisition de SIFI et des groupes de distribution français, le chiffre d'affaires a diminué de 5,6 % à périmètre et taux de change constants : il a été affecté par des phénomènes de déstockage de la distribution.

Activités de services

Le chiffre d'affaires des activités de service est de 59,0 M€ en 2022/23 (49,1 M€ en 2021/22) en augmentation de 20,2 % grâce à la contribution des acquisitions des groupes de distribution français. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires affiche un léger recul de 1,6 % avec une baisse des activités de location de camping-cars, liée à la diminution du parc de véhicules disponible.

Équipement des loisirs

Le chiffre d'affaires de l'activité équipement des loisirs (191,6 M€) est en retrait de 21,6 %.

	2022/2023	2021/2022	Evolution (%)	2022/2023 à périmètre et taux de change constants	Evolution à périmètre et taux de change constants (%)
Remorques	148,1	191,9	-22,8%	149,0	-22,4%
Matériel de Camping	16,9	18,0	-6,1%	16,9	-6,1%
Équipement du Jardin	26,6	34,4	-22,7%	26,8	-22,1%
Total EDL	191,6	244,3	-21,6%	192,7	-21,1%

L'activité équipement des loisirs a été pénalisée par la mauvaise conjoncture économique en Europe et plus particulièrement en France sur l'ensemble de ses segments : matériel de camping (-6,1%), équipement du jardin (-22,7%) et remorques (-22,8%).

4.1.2. Croissance externe

Au cours de l'exercice, votre société a acquis 100% du capital et des droits de vote des groupes français de distribution de véhicules de loisirs Car Loisirs (environ 30 salariés répartis sur trois points de vente dans le Sud-Est) et Caraloisirs (4 salariés présents sur un point de vente dans l'Est). En 2021/22, ces deux groupes, bénéficiaires, ont réalisé respectivement des chiffres d'affaires d'environ 30 M€ et 5 M€. Compte tenu du niveau des ventes de Trigano à ces sociétés, l'apport de chiffre d'affaires consolidé résultant de ces acquisitions est de l'ordre de 25 M€.

Par ailleurs, conformément à la décision de l'autorité de la concurrence relative aux acquisitions de 70%

du capital et des droits de vote des groupes français de distribution de véhicules de loisirs CLC, Loisiréo et SLC, Trigano a cédé 100% du capital et des droits de votes des sociétés CLC Dijon et CLC Nancy en date du 31 décembre 2022.

Trigano a également acquis 70% du capital et des droits de la société SIFI. Active sur le marché italien depuis plus de 45 ans, S.I.F.I. est le leader national de la distribution d'accessoires pour véhicules de loisirs, et emploie environ 20 personnes avec un chiffre d'affaires proche de 13 millions d'euros en 2022.

4.1.3. Comptes consolidés de l'exercice

Le bénéfice opérationnel courant consolidé affiche une croissance de 23,7% à 423,4 M€ (12,2% du chiffre d'affaires).

L'amélioration de la rentabilité a été portée par le dynamisme de l'activité véhicules de loisirs, dont le résultat opérationnel courant s'est fortement apprécié pour atteindre 12,7% de son chiffre d'affaires.

Trigano a su préserver une marge de qualité dans un contexte perturbé, marqué par des pénuries de composants et de bases roulantes ayant entraîné des fermetures ponctuelles de certaines usines, ainsi que, par la résurgence de poussées inflationnistes affectant les coûts de l'énergie, du personnel, des matières premières et les taux d'intérêts.

Cette performance a été rendue possible par la justesse de la politique d'adaptation des tarifs de vente pratiquée l'an dernier et en début d'exercice, ainsi que par la maîtrise de l'évolution des coûts de production et des frais généraux.

Bien qu'affectés par la détérioration de la conjoncture économique, les résultats de l'activité équipement des loisirs sont restés bénéficiaires.

Le résultat financier est de -11,0 M€, contre +16,7 M€ en 2021/22. Il comprend notamment l'impact de la cession des deux points de ventes CLC Dijon et CLC Nancy (-6,6 M€) imposée dans le cadre du processus d'acquisition de trois groupes de distribution en 2022 et une charge d'un montant de 1,0 M€ correspondant à la réévaluation des engagements de rachat d'intérêts minoritaires (+19,9 M€ en 2021/22).

Compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 105,7 M€ et de la contribution positive des sociétés mises en équivalence (2,3 M€), le bénéfice net consolidé s'établit à 308,3 M€ (278,5 M€ en 2021/22).

Ces résultats ont permis à votre Société de renforcer à nouveau sa structure financière : les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'établissent à 1 605,4 M€, contre 1 341,1 M€ au 31 août 2022.

Au cours de l'exercice, votre Société a généré 201,7 M€ de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles permettant de financer en particulier :

- des investissements pour 57,2 M€ (hors impact de la norme IFRS 16) ;
- le remboursement d'emprunts pour 10,7 M€ ;
- le versement de dividendes pour 67,6 M€ ;
- l'acquisition de titres de filiales pour 118,8 M€.

Au 31 août 2023, la trésorerie nette s'élève à 194,6 M€, contre 125,7 M€ au 31 août 2022. Elle est constituée, d'une part de liquidités pour 359,0 M€, et d'autre part de dettes financières en majeure partie à moyen terme, notamment : pour des engagements de rachats de minoritaires à hauteur de 76,9 M€ (178,9 M€ au 31/08/22), et pour des contrats de location en application d'IFRS 16 à hauteur de 76,2 M€ (70,9 M€ au 31/08/22).

4.1.4. Adaptation de l'outil de production

Au cours de l'exercice, votre société a poursuivi son programme d'investissements pour un montant total de 75,8 M€ (78,2 M€ en 2021/22) afin d'améliorer sa compétitivité et sa capacité à adresser l'ensemble des segments du marché européen. La part liée à l'application de la norme IFRS 16 en 2022/23 s'est élevée à 18,6 M€ (13,3 M€ en 2021/22) : elle comprend principalement l'activation du contrat de location d'un entrepôt destiné à gérer la croissance des ventes d'accessoires aux Pays-Bas (16,6 M€).

Les réalisations de l'exercice ont concerné en particulier l'augmentation des capacités de production, l'amélioration de la productivité, le développement des systèmes d'information, l'amélioration des conditions de travail du personnel et l'installation de panneaux solaires, avec notamment :

- l'extension du site de Peñiscola (Espagne) dédié à la fabrication de vans de la marque Panama afin de porter graduellement sa capacité à 4 000

unités, grâce à la finalisation de la construction d'un nouveau bâtiment et à la modernisation d'une ligne de fabrication ;

- l'amélioration de l'outil de production de Trigano VDL avec en particulier le réaménagement des postes hauts ;
- La reconstruction d'une concession de Libertium Ouest qui avait brûlé.

Par ailleurs, votre Société a lancé l'extension des sites de production de mobile-homes en France et en Slovénie pour assurer le développement de cette activité.

4.1.5. Perspectives

Dans un environnement économique toujours perturbé, les résultats des salons et foires d'automne ont confirmé le vif intérêt des consommateurs pour l'acquisition de camping-cars Trigano, avec une progression des ventes à des clients non renouvelants. Les nouvelles gammes de produits repositionnés et introduits pour la saison 2023/24 ont largement contribué à ce résultat. Le haut niveau des carnets de commandes, et la confirmation de la nette amélioration de la livraison des bases roulantes chez tous les fournisseurs permettent d'envisager une bonne progression de l'activité en 2023/24.

Au-delà de cet horizon, Trigano est confiant dans le potentiel de croissance de son activité et dans sa capacité à gagner des parts de marché. Porté par la qualité de ses fondamentaux en Europe, le camping-car continuera d'attirer une clientèle aspirant à plus de liberté, de proximité avec la nature et de convivialité. La forte inflation constatée en 2022 a conforté Trigano dans la qualité du positionnement de ses gammes de produits en entrée et milieu de gamme, permettant de séduire une clientèle soucieuse de son budget et recherchant un rapport équipement/prix attractif.

Fort de une structure financière solide et d'une trésorerie nette positive, Trigano poursuivra ses investissements pour adapter l'entreprise aux défis à venir. En particulier, les projets destinés à préparer la future transition vers l'électrification des véhicules de loisirs seront intensifiés.

Enfin, concernant l'acquisition de la société BIO Habitat, le dossier est en cours d'étude par l'autorité de la concurrence en France et devrait aboutir d'ici la fin du premier semestre.

4.1.6. Activité de la société mère sur l'exercice

Dans le cadre de son activité de holding animatrice, votre société a poursuivi ses actions vis-à-vis de ses filiales avec en particulier :

- La création en septembre 2022 de Libertium, réseau de distribution de véhicules de loisirs avec plus de 60 points de vente en France désormais ;
- l'acquisition et l'intégration de sociétés de groupes de distribution de véhicules de loisirs en France permettant d'étendre le réseau Libertium ;
- la gestion des relations avec les principaux fournisseurs avec un renforcement de la diversification dans un contexte de pénurie de certaines matières et composants ;
- la gestion des relations avec les fournisseurs d'énergie dans un contexte d'inflation ;
- la gestion de la coordination commerciale avec la reprise de l'organisation des salons et des conventions dans un contexte de normalisation des approvisionnements en châssis au cours de l'exercice ;
- l'acquisition et l'intégration de SIFI, leader italien de la distribution d'accessoires pour véhicules de loisirs, venant accroître l'offre du pôle accessoires en Italie ;
- la gestion de la mise en place d'un "Enterprise Resource Planning" (ERP) commun aux business units avec l'extension de son déploiement ;
- la gestion de la politique d'investissements visant à augmenter les capacités de production de mobil-homes, améliorer la productivité et les conditions de travail du personnel ;
- la poursuite des programmes de partage des meilleures pratiques relatives à l'amélioration de la performance industrielle ;
- la poursuite des politiques de prévention des risques en s'assurant de leurs mises en œuvre.

Comptes sociaux

Le bénéfice net de l'exercice s'est établi à 146,3 M€ contre 132,9 M€ en 2021/22 :

en millions d'euros	2022/2023	2021/2022
Résultat d'exploitation	35,7	36,8
Résultat financier	119,5	109,3
Résultat exceptionnel	3,3	(1,5)
Impôts sur les bénéfices	(12,1)	(11,7)
Résultat net	146,3	132,9

Le résultat d'exploitation de votre Société est de 35,7 M€, en baisse de 1,1 M€ par rapport à 2021/22, en raison de charges d'honoraires liées aux projets de croissance externe.

Le résultat financier est en progression de 10,2 M€, du fait d'une perception accrue de dividendes (118,7 M€ contre 114,9 M€ en 2021/2022), de reprises de provisions sur ses titres de participation et de produits d'intérêt en hausse liés à l'augmentation des taux d'intérêt des comptes à terme.

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement le résultat sur cession d'actions Trigano auto-détenues réalisé dans le cadre d'un échange de 220 000 titres Trigano lors du rachat du solde des titres (10,7% du capital) de sa filiale Protej, société mère d'Adria. Il est composé par ailleurs des amortissements dérogatoires de la période.

Grâce à ses résultats, votre Société conforte le niveau de ses capitaux propres à 529,3 M€ (à comparer à 450,1 M€ au 31/08/2022).

Les principaux investissements de l'exercice ont concerné l'acquisition de titres de sociétés pour 120,4 M€. Enfin, votre société a maintenu à un niveau élevé sa trésorerie (246,4 M€) et a intégralement remboursé le solde de sa dette bancaire (7,0 M€).

Conséquences environnementales de l'activité sociale

Les dispositions légales font obligation à Trigano de donner des informations relatives aux conséquences de son activité sur l'environnement. Cependant, la société Trigano (holding) n'ayant pas une activité avec des conséquences notables sur l'environnement, elle n'est donc pas concernée par cette obligation.

Détail des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients en application des articles L441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (art D 441-41)

	Article D 441 I 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	172					0	3					0
Montant total HT en € des factures concernées	1 080 419					0	13 336					0
Pourcentage des achats HT de l'exercice	10,42%					0						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0,03 %					0
(B) Factures exclues du tableau (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0					0	0					0
Montant total HT en € des factures exclues	0					0	0					0
(C) Délais de paiement de référence utilisées (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels sans toutefois dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture pour les clients et fournisseurs français						Délais contractuels sans toutefois dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture pour les clients et fournisseurs français					

Les charges non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 30 567 € et l'impôt correspondant est de 7 641 €.

Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui serait susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers.

4.2. Comptes consolidés

4.2.1. Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Note	2022/2023	2021/2022
Chiffre d'affaires		3 480,2	3 177,2
Autres produits de l'activité		22,7	18,8
Variation des stocks de produits finis et d'encours		143,8	(25,6)
Achats consommés		(2449,6)	(2 119,3)
Charges de personnel	4.2.6.4	(468,4)	(420,2)
Charges externes		(237,1)	(214,5)
Impôts et taxes		(12,0)	(11,7)
Amortissements et dépréciations	4.2.6.4	(56,2)	(62,0)
Résultat opérationnel courant		423,4	342,7
Autres produits opérationnels	4.2.6.4	(0,7)	(1,5)
Résultat opérationnel		422,7	341,2
Coût de l'endettement financier net		0,4	(2,0)
Autres produits et charges financiers		(11,4)	18,7
Résultat financier	4.2.6.7	(11,0)	16,7
Charge d'impôt	4.2.6.8	(105,7)	(83,4)
Quote-part du résultat net des entreprises associées		2,3	4,0
Résultat net		308,3	278,5
Part du groupe		308,1	278,4
Intérêts ne donnant pas le contrôle		0,2	0,1
Résultat de base par action (€ /action)	4.2.6.9	15,95	14,58
Résultat dilué par action (€ /action)	4.2.6.9	15,95	14,58

4.2.2. Etat du résultat global consolidé

en millions d'euros	2022/2023	2021/2022
Ecart actuariels nets d'impôts	0,8	3,8
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	0,8	3,8
Ecart de conversion	(2,0)	(0,1)
Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(2,0)	(0,1)
Total des éléments du résultat global	(1,2)	3,7
Résultat net	308,3	278,5
Total du résultat global	307,1	282,2
<i>Dont part du groupe</i>	306,9	282,1
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	0,2	0,1

4.2.3. Bilan consolidé

Actif

en millions d'euros	Note	31/08/2023	31/08/2022
Immobilisations incorporelles	4.2.6.5	97,0	102,7
Ecart d'acquisition	4.2.6.5	351,0	344,9
Immobilisations corporelles	4.2.6.5	422,1	399,0
Participations dans les entreprises associées	4.2.6.2	16,0	15,7
Autres actifs financiers	4.2.6.7	4,6	4,3
Actifs d'impôts différés	4.2.6.8	40,4	47,0
Autres actifs non courants	4.2.6.4	0,1	0,1
Total Actifs non courants		931,1	913,7
Stocks et en-cours	4.2.6.4	804,6	596,0
Clients et autres débiteurs	4.2.6.4	282,7	242,1
Créances d'impôt		6,4	8,0
Autres actifs courants	4.2.6.4	144,8	126,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	359,0	447,4
Total Actifs courants		1 597,5	1 419,8
Total Actif		2 528,6	2 333,4

Passif

en millions d'euros	Note	31/08/2023	31/08/2022
Capital et primes		86,5	86,5
Réserves et résultats consolidés		1 518,3	1 254,2
Total Capitaux propres, part du groupe		1 604,8	1 340,7
Intérêts ne donnant pas le contrôle		0,6	0,4
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	4.2.6.9	1 605,4	1 341,1
Passifs financiers non courants	4.2.6.7	136,7	163,1
Provisions à long terme	4.2.6.6	53,3	52,3
Passifs d'impôts différés	4.2.6.8	12,7	15,6
Autres passifs non courants		2,0	2,0
Total Passifs non courants		204,7	233,0
Passifs financiers courants	4.2.6.7	27,7	158,6
Provisions courantes	4.2.6.6	26,6	26,9
Fournisseurs et autres créditeurs	4.2.6.4	477,9	404,0
Dettes d'impôt		37,5	20,2
Autres passifs courants	4.2.6.4	148,9	149,6
Total Passifs courants		718,5	759,3
Total Passif		2 528,6	2 333,4

4.2.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en millions d'euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 31 août 2021	82,3	4,2	16,8	1073,1	1176,4	0,9	1177,4
Opérations sur actions propres nettes d'impôt ⁽¹⁾	-	-	(23,1)	(0,3)	(23,4)	-	(23,4)
Dividendes versés	-	-	-	(95,1)	(95,1)	(0,3)	(95,4)
Total des éléments du résultat global	-	-	-	3,7	3,7	-	3,7
Résultat de la période	-	-	-	278,4	278,4	0,1	278,5
Autres mouvements	-	-	-	0,8	0,8	(0,4)	0,4
Capitaux propres au 31 août 2022	82,3	4,2	(6,3)	1260,5	1340,7	0,4	1341,1
Opérations sur actions propres nettes d'impôt ⁽²⁾	-	-	27,0	-	27,0	-	27,0
Dividendes versés	-	-	-	(67,6)	(67,6)	-	(67,6)
Total des éléments du résultat global	-	-	-	(1,2)	(1,2)	-	(1,2)
Résultat de la période	-	-	-	308,1	308,1	0,2	308,3
Autres mouvements	-	-	-	(2,2)	(2,2)	-	(2,2)
Capitaux propres au 31 août 2023	82,3	4,2	20,7	1497,6	1604,8	0,6	1605,4

(1) Acquisition de 52 774 actions en auto-détention.

(2) Trigano a acquis 10,7 % des actions de sa filiale Protej, lui permettant de détenir 100% du capital de cette société, mère du groupe Adria. Une partie du prix d'acquisition a été payée au travers d'un échange de 220 000 actions Trigano auto-détenues au cours de 125,60 €.

4.2.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

en millions d'euros	Note	2022/2023	2021/2022
Résultat net part du groupe		308,1	278,4
Part des minoritaires dans le résultat		0,2	0,1
Elimination du résultat net des entreprises associées		(2,3)	(4,0)
Elimination de la charge (produit) d'impôt		105,7	83,4
Elimination des amortissements et provisions		58,0	65,0
Elimination des résultats de cessions d'actifs		8,5	2,9
Elimination des charges (produits) d'intérêt nettes	4.2.6.8	(0,8)	1,7
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		0,2	(19,9)
Marge brute d'autofinancement		477,7	407,6
Dividendes reçus des entreprises associées		2,7	18,5
Variation du besoin en fonds de roulement	4.2.6.4	(193,9)	(148,6)
Impôts encaissés (payés)		(84,8)	(106,0)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		201,7	171,5
Acquisition de filiales nette de trésorerie		(10,0)	(103,6)
Cession de filiales, sans déduction de la trésorerie cédée		3,1	
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(3,6)	(3,7)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(53,6)	(61,2)
Acquisition d'immobilisations corporelles (IFRS 16)		(18,6)	(13,3)
Cession d'immobilisations incorporelles		0,1	0,1
Cession d'immobilisations corporelles		2,0	3,8
Prêts et avances consentis		(0,7)	(0,5)
Remboursements reçus sur prêts		0,2	0,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(81,1)	(177,7)
Cession (acquisition) nette d'actions propres		27,9	(22,9)
Emission de dettes de location (IFRS 16)		20,7	13,2
Remboursement de dettes de location (IFRS 16)		(16,5)	(10,6)
Emission d'emprunts		1,3	0,8
Remboursement d'emprunts		(10,7)	(36,8)
Intérêts versés		(3,7)	(2,3)
Intérêts versés (IFRS 16)		(1,1)	(0,2)
Intérêts encaissés		5,5	0,8
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(67,6)	(95,1)
Dividendes payés aux minoritaires		0,0	(0,3)
Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle		(108,8)	(45,6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(153,0)	(198,9)
Incidence de la variation des taux de change		(2,0)	(0,4)
Variation de la trésorerie		(34,4)	(205,5)
Trésorerie d'ouverture		391,1	596,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	447,4	597,5
Concours bancaires courants	4.2.6.7	(56,4)	(0,9)
Trésorerie de clôture		356,7	391,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	359,0	447,4
Concours bancaires courants	4.2.6.7	(2,3)	(56,4)

4.2.6. Annexe aux comptes consolidés

Présentation de l'émetteur

Trigano est une société anonyme au capital de 82 310 250 € dont le siège social est sis au 100 rue Petit - Paris 19ème France – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 722 049 459. Les titres de la Société sont cotés sur Euronext Paris, compartiment A.

Trigano est la société mère d'un groupe européen spécialisé dans la conception, la production et la

commercialisation de véhicules de loisirs et de remorques (ci-après «Trigano» ou «le Groupe»).

Les états financiers consolidés de Trigano ont été arrêtés par le Directoire le 28 novembre 2023 et examinés par le Conseil de Surveillance du 28 novembre 2023. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 9 janvier 2024.

4.2.6.1. Principes comptables

Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 août 2023 de Trigano sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 août 2023 et applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne⁽¹⁾, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRS - Interpretations Committee).

⁽¹⁾ https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr

Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2022

Aucune norme ou amendement d'application obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2022 n'a eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière de l'entreprise.

Bases de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

Utilisation de jugements et estimations

Pour établir ses comptes, Trigano procède à des jugements et des estimations, et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Trigano revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment :

- la dépréciation des stocks (cf. 4.2.6.4) ;
- les provisions (cf. 4.2.6.6) ;
- les dépréciations des actifs non courants (dont les écarts d'acquisition) (cf. 4.2.6.5) ;
- les impôts différés (cf. 4.2.6.8) ;
- les actifs et passifs financiers (cf. 4.2.6.7).

4.2.6.2. Règles de consolidation et périmètre

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes des sociétés dont le Groupe détient le contrôle directement ou indirectement. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Regroupement d'entreprises

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un écart d'acquisition est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'identité acquise : dans ce cas, seul un écart d'acquisition au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

L'option choisie pour une transaction ne préjuge pas du choix susceptible d'être fait pour les transactions ultérieures.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement, à condition que celui-ci trouve son origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition et nouvellement portés à la connaissance de Trigano.

Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement. L'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle n'engendre pas la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire. Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existants lors de l'acquisition ; à défaut, et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives de pertes de valeur.

Date de clôture

A l'exception de Loisirs Finance, dont la date de clôture est fixée pour des raisons réglementaires au 31 décembre, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 août.

Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période ;
- les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période ;
- les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers libellés en devises étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions en devises sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours en vigueur à la date de la transaction.

A la suite du passage à l'Euro de la Croatie au 1^{er} janvier 2023, la devise fonctionnelle des filiales de Trigano en Croatie est désormais l'Euro.

Les taux de conversion des devises employées sur les exercices 2022/2023 et 2021/2022 sont les suivants :

		31/08/2023		31/08/2022	
		Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
Livre sterling	GBP	0,85718	0,87170	0,8604	0,8457
Zloty polonais	PLN	4,4673	4,6320	4,7283	4,6423
Dinar tunisien	TND	3,3550	3,3264	3,2158	3,2421
Couronne norvégienne	NOK	11,5800	11,0023	9,9388	9,9975
Dinar serbe	RSD	117,2280	117,4247	117,5054	117,5082
Franc suisse	CHF	0,9584	0,9794	0,9796	1,0332
Kuna croate	HRK	Passage à l'Euro au 01/01/2023		7,5148	7,5272
Couronne danoise	DKK	7,4523	7,4444	7,4371	7,4394

Evolution du périmètre de consolidation depuis le 1^{er} septembre 2022

Acquisition et cession de sociétés de distributions de véhicules de loisirs

CLC, SLC, Loidiréo : cession des entités CLC Dijon et CLC Nancy

A la suite de l'acquisition simultanée par Trigano le 1^{er} février 2022 de 70% des droits de vote des sociétés Financière C.L.C., S.L.C. et Groupe Lhoro Agest (« CLC », « SLC » et « Loidiréo »), le goodwill a été déterminé de manière définitive : il s'élève à 62,7 M€ après reconnaissance de la valeur des relations clients pour 46,1 M€ et du portefeuille clients pour 6,4 M€.

Par ailleurs, conformément à la décision de l'autorité de la concurrence relative à ces transactions, Trigano

a cédé 100% du capital et des droits de votes des sociétés CLC Dijon et CLC Nancy en date du 31 décembre 2022.

La moins-value de cession des titres de ces deux sociétés a été enregistrée en résultat financier pour un montant de 6,6 M€ ; l'écart d'acquisition et les relations clients affectées initialement reconnus chez Financière C.L.C. ont été respectivement diminués de 5,9 M€ et 2,1 M€.

Acquisition de Caraloisirs et du groupe Car Loisirs

Le 18 octobre 2022, Trigano a acquis 100% du capital et des droits des sociétés Car Loisirs 13, Car Loisirs 83 et Car Loisirs 84.

Distributeur de camping-cars dans le sud-est de la France, le groupe Car Loisirs emploie 25 personnes et a réalisé sur ses trois points de vente un total d'environ 30 M€ de chiffre d'affaires en 2021/22. Compte tenu du niveau des ventes de Trigano à ces points de vente, l'apport de chiffre d'affaires consolidé résultant de cette acquisition sera de l'ordre de 20 M€.

Le 3 novembre 2022, Trigano a acquis 100% du capital et des droits des sociétés Caraloisirs et SCI Catapulte.

Distributeur de camping-cars dans l'est de la France, Caraloisirs emploie 4 personnes et a réalisé sur son point de vente un total d'environ 5,0 M€ de chiffre d'affaires en 2021/22. Compte tenu du niveau des ventes de Trigano à ce point de vente, l'apport de chiffre d'affaires consolidé résultant de cette acquisition sera de l'ordre de 4,0 M€.

Ces opérations complètent le réseau Libertium afin de fédérer sous une même enseigne les points de vente de Trigano en France.

A la date de la prise de contrôle, la juste valeur totale attribuée aux actifs et passifs identifiables de ces acquisitions se résume ainsi :

en millions d'euros	Juste valeur au 31/08/2023
Actifs non courants	1,6
Actifs d'impôts différés	0,0
Stocks	2,6
Créances d'impôt	0,0
Créances clients	0,3
Autres actifs courants	1,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,7
Actifs	10,3
Provisions	0,2
Fournisseurs	1,4
Passifs financiers	3,3
Autres dettes courantes	1,9
Dettes d'impôt	0,2
Passifs d'impôts différés	0,0
Passifs	7,0
Actifs et passifs identifiables, nets (A)	3,3
Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle (B)	7,5
Ecart d'acquisition (B-A)	4,2

L'écart d'acquisition dégagé globalement s'élève à 4,2 M€.

Compte-tenu de leur caractère non matériel, les comptes de résultat de ces acquisitions sont consolidés à compter du 1^{er} septembre 2022.

Acquisition de Sifi, société de distribution d'accessoires en Italie

Le 3 octobre 2022, Trigano a acquis 70% du capital et des droits de la société S.I.F.I.

Active sur le marché italien depuis plus de 45 ans, S.I.F.I. est le leader national de la distribution d'accessoires pour véhicules de loisirs. S.I.F.I. emploie environ 20 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires proche de 13 millions d'euros en 2021.

Le contrat liant Trigano aux minoritaires prévoit l'acquisition par Trigano de la totalité des actions restantes d'ici 2027.

A la date de la prise de contrôle, la juste valeur totale attribuée aux actifs et passifs identifiables de ces acquisitions se résume ainsi :

en millions d'euros	Juste valeur au 31/08/2023
Actifs non courants	0,9
Stocks	2,3
Créances clients	3,8
Autres actifs courants	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,8
Actifs	11,8
Provisions	0,6
Fournisseurs	2,3
Passifs financiers	0,6
Autres dettes courantes	0,1
Dettes d'impôt	0,5
Passifs	4,1
Actifs et passifs identifiables, nets (A)	7,7
Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle (B)	17,9
Ecart d'acquisition (B-A)	10,2

L'écart d'acquisition dégagé s'élève à 10,2 M€.

Compte-tenu de son caractère non matériel, le compte de résultat de cette acquisition est consolidé à compter du 1er septembre 2022.

Liste des sociétés consolidées au 31/08/2023

Sociétés	Pays	Forme juridique	% d'intégration	Méthode de consolidation
Trigano	France	SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Société mère	Intégration globale
Adria Benelux BV	Pays-Bas	BV	99,88	Intégration globale
Adria Caravans APS	Danemark	APS	99,88	Intégration globale
Adria Concessionaires Limited	Royaume-Uni	Ltd	99,88	Intégration globale
Adria Distribution Spain SL	Espagne	SARL de droit espagnol	99,88	Intégration globale
Adria Dom d.o.o.	Slovénie	d.o.o.	99,88	Intégration globale
Adria Mobil d.o.o.	Slovénie	d.o.o.	99,88	Intégration globale
Adria Mobil GmbH	Suisse	GmbH	98,88	Intégration globale
Adria More d.o.o.	Croatie	d.o.o.	99,88	Intégration globale
Adria Plus d.o.o.	Slovénie	d.o.o.	99,88	Intégration globale
Adria Star d.o.o.	Croatie	d.o.o.	99,88	Intégration globale
Agen Espace Loisirs	France	SAS	100,00	Intégration globale
Alliance Camper Team	France	SAS	100,00	Intégration globale
Arts et Bois	France	SAS	100,00	Intégration globale
Atelier Trigano	France	SARL	100,00	Intégration globale
Auto Trail VR Limited	Royaume-Uni	Ltd - Private Limited Company	100,00	Intégration globale
Auto-Sleepers Group Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Auto-Sleepers Holding Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Auto-Sleepers Investments Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Auto-Sleepers Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Autostar	France	SAS	100,00	Intégration globale
Benimar-Ocarsa S.A.U	Espagne	SA de droit espagnol	100,00	Intégration globale
Berkshire Motor Caravan Centre Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Bordeaux Camping Cars	France	SAS	100,00	Intégration globale
Bruand Développement	France	SAS	100,00	Intégration globale
Camper Iberica S.L.U	Espagne	SARL de droit espagnol	100,00	Intégration globale
Camping-cars Chausson	France	SASU	100,00	Intégration globale
Camping-Profi GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Campion Reims Loisirs	France	SAS	100,00	Intégration globale
Caravanes La Mancelle	France	SARL	100,00	Intégration globale
Caraloisirs	France	SAS	100,00	Intégration globale
Car Loisirs 13	France	SAS	100,00	Intégration globale
Car Loisirs 83	France	SAS	100,00	Intégration globale
Car Loisirs 84	France	SAS	100,00	Intégration globale
Clairval	France	SASU	100,00	Intégration globale
CLC Alsace	France	SAS	100,00	Intégration globale
CLC Chalon-sur-Saône	France	SAS	100,00	Intégration globale
CLC Marne-la-Vallée	France	SAS	100,00	Intégration globale
CLC Metz	France	SAS	100,00	Intégration globale
CLC Orléans	France	SAS	100,00	Intégration globale
CLC Saint Dizier	France	SAS	100,00	Intégration globale
CLC Troyes	France	SAS	100,00	Intégration globale
CLC Vosges	France	SAS	100,00	Intégration globale
CLC Wattellier	France	SAS	100,00	Intégration globale
CMC Distribution France	France	SASU	100,00	Intégration globale
CMC France	France	Société Civile	100,00	Intégration globale
CVC S.r.l.	Italie	S.r.l.	100,00	Intégration globale
Delwyn Enterprises Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Deutsche Reisemobil Vermietungs GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Domerium S.I.u.	Espagne	SARL unipersonnelle de droit espagnol	99,88	Intégration globale
E.T. Riddiough (sales) Limited	Royaume-Uni	Ltd	99,00	Intégration globale
ECIM	France	SASU	100,00	Intégration globale
Eura Mobil GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Eura Mobil Service GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale

Sociétés	Pays	Forme juridique	% d'intégration	Méthode de consolidation
Euro Accessoires	France	SASU	100,00	Intégration globale
European Motorhomes GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Europolidays	France	SARL	100,00	Intégration globale
Evasia	France	SARL	100,00	Intégration globale
Expo Camping Cars	France	SAS	100,00	Intégration globale
F. Muratet Auto	France	SAS	100,00	Intégration globale
Financière CLC	France	SAS	100,00	Intégration globale
Gaupen-Henger AS	Norvège	AS	100,00	Intégration globale
Gaupen-Henger Eiendom AS	Norvège	AS	100,00	Intégration globale
Gimeg Belgie NV/SA	Belgique	NV/SA/AG	100,00	Intégration globale
Gimeg Holding BV	Pays-Bas	BV	100,00	Intégration globale
Gimeg Netherland BV	Pays-Bas	BV	100,00	Intégration globale
Gimeg Nordic APS	Danemark	APS	100,00	Intégration globale
Groupe Lhoro Agest	France	SAS	100,00	Intégration globale
Grove Products (Caravan Accessories) Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
HTD Participations	France	SARL	100,00	Intégration globale
Hexacamp (ex PLSA)	France	SAS	100,00	Intégration globale
Ile de France Caravanes	France	SAS	100,00	Intégration globale
Jeannot Gestion	France	SARL	100,00	Intégration globale
Jeannot Loisirs Vesoul	France	SAS	100,00	Intégration globale
Karmann-Mobil Vertriebs GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Le Hall du Camping-car	France	SASU	100,00	Intégration globale
Lider	France	SASU	100,00	Intégration globale
Loisir Iberica VDL S.r.l.	Espagne	SARL de droit espagnol	100,00	Intégration globale
Loisirs Finance (1)	France	SA à Directoire et Conseil de Surveillance	49,00	Mise en équivalence
Luano Camp S.r.l.	Italie	SARL de droit italien	100,00	Intégration globale
Maître Equipement	France	SASU	100,00	Intégration globale
Marquis Motorhomes Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Marquis South Yorkshire Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Martins of Exeter Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Méca-Camp	France	SAS	100,00	Intégration globale
Mécanorem	France	SARL	100,00	Intégration globale
Mediterraneo VDL SL	Espagne	SARL de droit espagnol	99,00	Intégration globale
Michael Jordan Caravans Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Montpellier Espace Loisirs	France	SAS	100,00	Intégration globale
Muratet Camping Cars 31	France	SAS	100,00	Intégration globale
Muret Camping Cars	France	SAS	100,00	Intégration globale
Notin	France	SASU	100,00	Intégration globale
OCS Recreatie Groothandel B.V.	Pays-Bas	BV	100,00	Intégration globale
Ouest HPA	France	SASU	100,00	Intégration globale
Ouest VDL	France	SAS	100,00	Intégration globale
Pacar	France	SAS	100,00	Intégration globale
Périgord Véhicules de Loisirs	France	SASU	100,00	Intégration globale
Podgorje d.o.o.	Slovénie	d.o.o.	100,00	Intégration globale
Polytex	Tunisie	SARL de droit tunisien	99,94	Intégration globale
Protej d.o.o.	Slovénie	d.o.o.	100,00	Intégration globale
Remorques Hubière	France	SASU	100,00	Intégration globale
Résidences Trigano	France	SASU	100,00	Intégration globale
Riviera France	France	SARL	100,00	Intégration globale
Rulquin	France	SAS	100,00	Intégration globale
S.C.I. CMC	France	SCI	100,00	Intégration globale
SEA Società Europea Autocaravan S.p.A.	Italie	S.p.A.	100,00	Intégration globale
SIFI	Italie	S.r.l.	100,00	Intégration globale
SLC	France	SAS	100,00	Intégration globale
Société Civile Immobilière de l'Amiral Lebreton	France	SCI	100,00	Intégration globale
Société Civile Immobilière du Colonel Petit	France	SCI	100,00	Intégration globale

Sociétés	Pays	Forme juridique	% d'intégration	Méthode de consolidation
Société Civile Immobilière Duchesse de Mirabel	France	SCI	97,50	Intégration globale
Société Civile Immobilière du Haut Eclair	France	SCI	100,00	Intégration globale
Société Civile Immobilière La Catapulte	France	SCI	100,00	Intégration globale
Société Civile du Président Arnaud	France	SCI	100,00	Intégration globale
Société Civile Immobilière du Professeur Parmentier	France	SCI	100,00	Intégration globale
Sorelpol	Pologne	S.p.z.o.o.	100,00	Intégration globale
South Cross Motor Caravan Centre Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Surrey Motor Caravan Centre Limited	Royaume-Uni	Ltd	100,00	Intégration globale
Techwood	France	SARL	100,00	Intégration globale
Teknocamper Levante SL	Espagne	SARL de droit espagnol	100,00	Intégration globale
Triganocamp	France	SASU	100,00	Intégration globale
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Allemagne	GmbH & Co. KG	100,00	Intégration globale
Trigano Deutschland Verwaltungs GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Trigano GmbH	Allemagne	GmbH	100,00	Intégration globale
Trigano Jardin	France	SASU	100,00	Intégration globale
Trigano MDC	France	SASU	100,00	Intégration globale
Trigano Prkolice d.o.o.	Serbie	d.o.o.	100,00	Intégration globale
Trigano Remorques	France	SASU	100,00	Intégration globale
Trigano S.p.A.	Italie	S.p.A.	100,00	Intégration globale
Trigano Service	France	SARL	100,00	Intégration globale
Trigano Servizi S.r.l.	Italie	SARL de droit italien	100,00	Intégration globale
Trigano Van S.r.l.	Italie	SARL de droit italien	100,00	Intégration globale
Trigano VDL	France	SASU	100,00	Intégration globale
Trois Soleils	France	SARL	100,00	Intégration globale
VDL	France	SARL	100,00	Intégration globale

(1) Loisirs Finance est détenue à hauteur de 51% par la société BNP PARIBAS Personal Finance, qui en détient le contrôle au regard de l'IFRS10. Par voie de conséquence, Trigano n'ayant qu'une influence notable, la société est mise en équivalence dans les comptes de Trigano.

Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Trigano consolide par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable.

Les principes et méthodes comptables des entités concernées sont conformes aux IFRS et homogènes avec ceux du Groupe.

Le résultat des sociétés mis en équivalence comprend 49,0 % du résultat de Loisirs Finance.

Loisirs Finance est un établissement financier dont l'activité est le crédit aux particuliers sur le lieu de vente pour l'acquisition de camping-cars et de caravanes. La Société finance également des stocks de camping-cars et de caravanes des distributeurs de Véhicules de loisirs ainsi que des flottes de résidences mobiles acquises par des professionnels de l'hôtellerie de plein air.

Informations financières résumées - Loisirs Finance

en millions d'euros et pour la totalité de l'entité	2022/2023	2021/2022
Produit net bancaire	8,1	10,5
Résultat net	4,7	8,1

en millions d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Capitaux propres	32,7	32,0
Total bilan	770,8	777,1

en millions d'euros	31/08/2023	31/08/2022
% d'intérêts détenus	49,00%	49,00%
Quote-part d'actif net détenue	16,0	15,7
Valeur des titres mis en équivalence	16,0	15,7

L'évolution du poste Participations dans les entreprises associées et co-entreprises s'analyse ainsi :

en millions d'euros	Total
31/08/2021	30,2
Quote-part de résultat de l'exercice	4,0
Dividendes	(18,5)
31/08/2022	15,7
Quote-part de résultat de l'exercice	2,3
Dividendes	(2,0)
31/08/2023	16,0

Informations sur les transactions avec les parties liées

Transactions avec certains actionnaires

Au 31/08/2023, M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent 47,9 % des titres de la Société.

Hormis l'acquisition de 16 524 actions Trigano au cours de l'exercice, Monsieur Feuillet n'a réalisé aucune autre opération avec Trigano que celles liées à son mandat de Président du Conseil de Surveillance.

Madame Feuillet n'a réalisé aucune autre opération avec Trigano en dehors de celles liées à son mandat de membre du Conseil de Surveillance qu'elle exerce depuis le 19 avril 2022.

Au 31/08/2023, Mme Alice Cavalier Feuillet détient au travers de la société ROMAX 5,0 % des titres de la Société. Elle n'a réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celle liée à son mandat de Vice-Présidente du Conseil de Surveillance qu'elle exerce depuis le 8 mai 2022.

Au 31/08/2023, Mme Séverine Soummer Feuillet détient au travers de la société PARSEV 5,0 % des titres de la Société. Elle n'a réalisé aucune opération avec Trigano.

Par ailleurs, par un pacte Dutreil, conclu le 24 août 2022 et enregistré le 22 septembre 2022, pour une durée initiale de deux ans à compter de son enregistrement, prévoyant une prorogation automatique par tacite reconduction par période de trois mois au-delà du terme de la période initiale, et portant sur 57,81% des droits financiers et 73,81 % des droits de vote de la société Trigano, François Feuillet, Marie-Hélène Feuillet, Alice Cavalier Feuillet, Stéphane Gigou, Romax Participations, Parsev et Seval se sont engagés à conserver les actions qu'ils détiennent dans le cadre de ce pacte. Chaque signataire pourra dénoncer son engagement de conservation qui toutefois ne prendra fin qu'au terme de la période en cours (période initiale de deux ans ou période de reconduction tacite de trois mois).

Rémunérations des mandataires sociaux

en millions d'euros	2022/2023	2021/2022
Salaires	1,3	1,5
Charges sociales	0,6	0,5
Jetons de présence	0,7	0,8
Paiements en actions	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages	-	-
Total	2,6	2,9

Transactions avec les filiales

Trigano réalise à titre onéreux pour le compte de ses filiales les prestations suivantes :

- mise en place d'avances financières et de prêts ;
- location d'immeubles ;
- prestations de services administratifs et informatiques ;
- mise à disposition de marques commerciales ;
- négociation centralisée de certains achats.

La facturation de ces prestations est effectuée à des conditions normales. La totalité des flux correspondants est éliminée en consolidation. Par ailleurs, compte tenu du fort pourcentage de détention par Trigano des titres de ses filiales, l'impact de ces opérations sur la répartition des résultats entre le Groupe et les minoritaires est négligeable.

Transactions avec les entreprises associées

Loisirs Finance

Sur l'exercice 2022/2023, Trigano a cédé à cette filiale des créances pour un montant total de 217,1 M€ (281,2 M€ en 2021/2022).

Au 31/08/2023, l'encours de créances cédées est de 75,4 M€ (34,8 M€ au 31/08/2022).

Au 31/08/2023, le solde de l'avance en trésorerie de Trigano à Loisirs Finance est de 100 M€, son montant est resté inchangé par rapport au 31/08/2022.

4.2.6.3. Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du principal décideur opérationnel (Direction Générale de Trigano) et est établie sur la base du reporting interne. Les informations du reporting interne sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont « Véhicules de loisirs » et « Equipement des loisirs ».

La Direction Générale de Trigano évalue la performance des secteurs « Véhicules de loisirs » et « Equipement des loisirs » sur la base du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant.

Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle.

Les actifs non courants dans le pays du siège social (France) s'élèvent à 431,7 M€ au 31/08/23 (308,3 M€ au 31/08/22).

en millions d'euros	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	2022/2023
Chiffre d'affaires réalisé dans le pays du siège social (France)	995,1	140,2	1 135,3
Chiffre d'affaires réalisé dans les autres pays	2 293,5	51,4	2 344,9
Chiffre d'affaires total	3 288,6	191,6	3 480,2
Résultat opérationnel courant sectoriel	416,6	6,8	423,4
en % du chiffre d'affaires	12,7%	3,6%	12,2%
Résultat opérationnel sectoriel	416,0	6,7	422,7
en % du chiffre d'affaires	12,6%	3,6%	12,1%
Quote-part de résultat des entreprises associées	2,3	0,0	2,3

en millions d'euros	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	2021/2022
Chiffre d'affaires réalisé dans le pays du siège social (France)	795,8	184,4	980,2
Chiffre d'affaires réalisé dans les autres pays	2 137,1	60,0	2 197,0
Chiffre d'affaires total	2 932,9	244,3	3 177,2
Résultat opérationnel courant sectoriel	321,0	21,7	342,7
en % du chiffre d'affaires	10,9%	8,9%	10,8%
Résultat opérationnel sectoriel	319,4	21,7	341,1
en % du chiffre d'affaires	10,9%	8,9%	10,7%
Quote-part de résultat des entreprises associées	4,0	0,0	4,0

4.2.6.4. Données opérationnelles

Chiffre d'affaires et enregistrement des marges

Le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont reconnus lors du transfert du contrôle des biens vendus ou des services rendus. Pour les ventes de Véhicules de loisirs, ce transfert intervient généralement lors de la mise à disposition des véhicules sur les parcs usines. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de remises éventuelles, de participations publicitaires et d'escompte pour paiement anticipé.

Incidence de la variation du BFR

L'incidence de la variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité, présentée dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, s'analyse comme suit :

en millions d'euros	2022/2023	2021/2022
Variation des stocks	(207,0)	221
Variation des comptes clients	(37,5)	(159,8)
Variation des comptes fournisseurs	69,9	(31,0)
Variations des autres éléments du besoin en fonds de roulement	(19,3)	20,2
Total variation du besoin en fonds de roulement	(193,9)	(148,6)

Prêts et créances clients

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Trigano qui sont la contrepartie d'une remise directe de trésorerie, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que le contrôle qui leur est associé n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des distributeurs de Véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste « clients et autres débiteurs » et au passif dans le poste « passifs financiers courants » lorsque les critères de déconsolidation ne sont pas remplis.

Une provision pour dépréciation individualisée est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux, etc.). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues. De plus, une provision pour dépréciation à caractère général est constatée pour couvrir le risque de non recouvrement de créances saines.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

1. les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;
2. les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si Trigano a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
 - si Trigano a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Les autres actifs non courants comprennent principalement les créances clients non courantes et se décomposent de la manière suivante :

en millions d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	0,5	0,6
Autres créances - part > 1 an	0,1	0,1
Montant brut	0,6	0,6
Dépréciation	(0,5)	(0,5)
Montant net	0,1	0,1

Les créances clients courantes et autres débiteurs se décomposent de la manière suivante :

en millions d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Avances et acomptes versés	4,6	5,5
Clients - part < 1 an	281,3	241,0
Montant brut	285,9	246,5
Dépréciation	(3,2)	(4,4)
Montant net	282,7	242,1

Les créances qui ont fait l'objet d'une cession à un tiers sont déconsolidées lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances a été transférée.

Ces créances, qui ne figurent donc plus à l'actif du bilan, s'élèvent à 57,8 millions d'euros au 31 août 2023, contre 46,4 millions d'euros au 31 août 2022.

Les créances clients prises dans leur ensemble s'analysent comme suit :

en millions d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Clients - part > 1 an	0,5	0,6
Clients - part < 1 an	281,3	241,0
Montant brut	281,8	241,5
Dépréciation - part > 1 an	(0,5)	(0,5)
Dépréciation - part < 1 an	(3,2)	(4,4)
Dépréciation	(3,7)	(4,9)
Montant net	278,1	236,7

Antériorité des créances clients à la date de clôture :

en millions d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Créances non échues	237,5	193,2
Créances échues	41,1	42,9
<i>entre 0 et 30 jours</i>	20,2	20,8
<i>entre 31 et 60 jours</i>	7,7	12,9
<i>entre 61 et 90 jours</i>	5,1	3,8
<i>entre 91 et 180 jours</i>	5,5	4,0
<i>plus de 180 jours</i>	2,6	1,5
Créances compromises	3,3	5,4
Total des créances clients en valeur brute	281,8	241,5
Dépréciation	(3,7)	(4,9)
Total des créances clients en valeur nette	278,1	236,7

L'évolution de la dépréciation des créances clients s'analyse ainsi :

en millions d'euros	
Dépréciation clients au 31/08/2021	(5,9)
Variations du périmètre	(0,1)
Dotations	(0,7)
Reprises pour utilisations	1,4
Reprises de reliquats non consommés	0,4
Dépréciation clients au 31/08/2022	(4,9)
Variations du périmètre	(0,1)
Dotations	(0,8)
Reprises pour utilisations	2,0
Reprises de reliquats non consommés	0,0
Dépréciation clients au 31/08/2023	(3,7)

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient, selon la méthode du FIFO - premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient s'entend net de remises éventuelles et d'escompte pour paiement anticipé. La quote-part de charges liée à la sous-activité est exclue de la valeur des stocks. Les véhicules destinés à la location sont enregistrés en stock si leur durée d'utilisation prévisionnelle pour cette activité est inférieure à un an.

Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en immobilisations corporelles.

Les matières premières et composants inactifs sont dépréciés en fonction de leur degré de vétusté et de leur possibilité de revente ou de réutilisation dans les fabrications futures. Les produits finis, marchandises et pièces détachées font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur réalisable est inférieure à leur coût de revient.

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

en millions d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Matières premières	294,3	243,0
En-cours	64,2	52,8
Marchandises	204,0	189,5
Produits finis	257,0	124,8
Montant brut	819,4	610,2
Dépréciation	(14,8)	(14,2)
Montant net	804,6	596,0

Fournisseurs et autres créditeurs

en millions d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Dettes fournisseurs d'exploitation	474,5	401,6
Dettes fournisseurs d'immobilisations	3,4	2,4
Total	477,9	404,0

Autres actifs et autres passifs courants :

Autres actifs courants

en millions d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Personnel	3,7	2,3
Etat, autres collectivités territoriales et organismes sociaux	44,2	54,8
Charges constatées d'avance	23,1	14,8
Autres actifs	74,7	54,5
Montant brut	145,8	126,4
Dépréciation	(0,9)	(0,1)
Montant net	144,8	126,3

Autres passifs courants

en millions d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Avances et acomptes reçus	21,3	27,7
Dettes sociales	80,1	71,2
Dettes fiscales	24,9	22,5
Autres passifs	22,6	28,2
Total	148,9	149,6

Amortissements et dépréciations

en millions d'euros	2022/2023	2021/2022
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(41,9)	(43,2)
Reprises sur amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	0,0
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles en location financement	(0,7)	(1,0)
Dotations aux amortissements sur droit d'usage de biens en location	(14,1)	(9,6)
Dotations aux amortissements	(56,6)	(53,8)
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	(5,3)	(8,5)
Reprises de dépréciations sur actifs circulants	10,5	8,4
Dotations aux provisions pour risques et charges	(37,0)	(35,6)
Reprises de provisions pour risques et charges	32,3	27,4
Dotations aux provisions nettes des reprises	0,5	(8,2)
Total	(56,2)	(62,0)

Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements intervenus pendant la période comptable, qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise.

en millions d'euros	2022/2023	2021/2022
Résultat de cessions d'actifs corporels	(0,5)	(0,4)
Frais d'acquisition de titres	(0,2)	(1,1)
Total	(0,7)	(1,5)

Données relatives au personnel

Charges de personnel

en millions d'euros	2022/2023	2021/2022
Salaires et traitements	(331,2)	(290,5)
Charges sociales	(87,5)	(77,0)
Personnel extérieur	(27,3)	(33,7)
Autres avantages	(22,3)	(19,0)
Total	(468,4)	(420,2)

Effectif moyen (y compris interim)

Effectif	2022/2023	2021/2022
Dirigeants	136	134
Cadres	626	649
Employés	3 445	3 188
Ouvriers	6 270	6 390
Total	10 477	10 361

Avantages au personnel

Le Groupe participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ à la retraite (France ou Slovénie notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie). En application de la norme IAS 19, ces engagements envers le personnel sont enregistrés au passif du bilan dans les postes de provisions. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'inflation. Le Groupe revoit périodiquement l'évaluation de ses engagements de retraite. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués.

Le Groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions de départ à la retraite en France sont les suivantes :

- taux de rotation du personnel : selon l'historique de l'entité ;
- table de mortalité : table statistique communément admise ;
- taux attendu d'augmentation de salaires : selon statistiques de l'entité ;
- taux d'actualisation : taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (3,75 % au 31/08/2023 ; 3,25 % au 31/08/2022) ;
- âge de départ à la retraite : 65 ans, à l'initiative du salarié.

Pour ces provisions, une variation de +/- 25 points de base sur le taux d'actualisation aurait pour impact une variation de l'engagement de respectivement -2,7 % et +2,9 %.

Les provisions correspondantes (pour indemnités de fin de contrat) sont présentées dans la partie 4.2.6.6.

Paiement en actions

Il n'existe aucun plan d'options de souscription d'actions en cours de validité.

4.2.6.5. Immobilisations

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie « Véhicules de loisirs » et « Remorques » (composante principale de l'activité « Equipement des loisirs ») ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus

fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

Répartition par activité

en millions d'euros	31/08/2023			31/08/2022		
	Brut	Dép.	Net	Brut	Dép.	Net
Véhicules de loisirs ⁽¹⁾	334,5	(4,6)	329,9	328,0	(4,1)	323,8
Equipement des loisirs ⁽²⁾	21,1	0,0	21,1	21,1	-	21,1
Total	355,6	(4,6)	351,0	349,1	(4,1)	344,9

(1) Dont 14,5 M€ au 31/08/2023 correspondant aux sociétés Carloisirs 83, Caloisirs 84, Carloisirs 13, sociétés acquises le 18/10/2022 et Caraloisirs et SCI Catapulte sociétés acquises le 03/11/2022 et SIFI, société acquise le 4/10/2022

(2) Dont 21,0 M€ correspondant à l'UGT Remorques

Variation de la valeur nette comptable

en millions d'euros	
Au 31/08/2021, valeur nette cumulée	279,4
Variations d'écarts d'acquisition	65,4
Variations de change	0,1
Au 31/08/2022, valeur nette cumulée	344,9
Variations d'écarts d'acquisition	12,3
Variations de change	(0,3)
Sortie de périmètre (1)	(5,9)
Au 31/08/2023, valeur nette cumulée	351,0

(1) Cession des sociétés CLC Dijon et CLC Nancy

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par Trigano sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, de coûts de développement des

logiciels utilisés en interne, de procédés, marques et brevets. Ces immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

en millions d'euros	31/08/2023			31/08/2022		
	Brut	Amort. ou Provisions	Net	Brut	Amort. ou Provisions	Net
Concessions brevets, marques et droits similaires	61,7	(13,2)	48,5	63,9	(12,4)	51,6
Relations clients et portefeuille	54,0	(14,3)	39,7	52,5	(9,4)	43,1
Autres immobilisations incorporelles	22,3	(14,0)	8,3	21,0	(13,0)	8,0
Autres immobilisations incorporelles IFRS16	1,5	(1,0)	0,5	-	-	-
Total	139,5	(42,5)	97,0	137,5	(34,8)	102,7

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2022 et 2023 sont analysées ci-dessous :

en millions d'euros	Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2021	80,6	(22,3)	58,3
Variation de périmètre	1,4	(1,1)	0,3
Acquisitions de l'exercice	3,7	-	3,7
Sorties de l'exercice	(0,7)	0,7	-
Portefeuille et clientèle des sociétés CLC, GLA et SLC	52,5	(9,4)	43,1
Ecart de conversion	-	-	-
Dotations de l'exercice	0,0	(2,7)	(2,7)
Au 31/08/2022	137,5	(34,8)	102,7
Acquisitions de l'exercice	3,6	-	3,6
Sorties de l'exercice	-	-	-
Carnet de commandes et portefeuille clients (sorties)	(2,3)	0,5	(1,8)
Ecart de conversion	-	-	-
Variations IFRS16	0,7	(0,6)	0,1
Dotations de l'exercice	-	(7,6)	(7,6)
Au 31/08/2023	139,5	(42,5)	97,0

Droit d'usage de biens en location

Le montant se décompose comme suit :

en millions d'euros	31/08/2023			31/08/2022		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Autres immobilisations incorporelles	1,5	(1,0)	0,5	1,3	(0,3)	0,9
Total	1,5	(1,0)	0,5	1,3	(0,3)	0,9

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et celles acquises par voie de regroupements d'entreprises à leur juste valeur.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations pour leur montant avant impôt.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes les unes des autres.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien en tenant compte de sa valeur résiduelle.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Constructions gros œuvre	30 à 50 ans
Constructions agencements	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 30 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

en millions d'euros	31/08/2023			31/08/2022		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	77,1	(5,9)	71,2	75,4	(5,3)	70,2
Constructions	379,5	(165,9)	213,6	357,0	(152,4)	204,6
Installations techniques, matériels et outillages industriels	241,8	(165,2)	76,6	225,3	(152,3)	72,9
Autres immobilisations corporelles	106,2	(67,4)	38,8	98,3	(64,0)	34,3
Immobilisations en cours	21,9	-	21,9	17,0	-	17,0
Total	826,5	(404,4)	422,1	773,1	(374,1)	399,0

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2022 et 2023 sont analysées ci-dessous :

en millions d'euros	Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2021	642,4	(332,0)	310,4
Acquisitions de l'exercice	75,3	(14,8)	60,5
Sorties de l'exercice	73,9	-	73,9
Ecart de conversion	(20,2)	13,5	(6,7)
Reclassements	1,7	0,2	1,9
Dotations de l'exercice	-	(41,0)	(41,0)
Au 31/08/2022	773,1	(374,1)	399,0
Variation du périmètre	3,2	(1,2)	2,0
Acquisitions de l'exercice	73,0	-	73,0
Sorties de l'exercice	(23,2)	19,3	(3,9)
Variations IFRS 16	1,0	0,5	1,5
Ecart de conversion	(0,6)	0,3	(0,3)
Dotations de l'exercice	-	(49,2)	(49,2)
Au 31/08/2023	826,5	(404,4)	422,1

Droits d'usage de biens en location

Le montant se décompose comme suit :

en millions d'euros	31/08/2023			31/08/2022		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	4,0	-	4,0	4,4	-	4,4
Constructions	108,7	(39,6)	69,1	96,4	(34,6)	61,8
Autres immobilisations corporelles	1,8	(1,2)	0,6	2,1	(1,2)	0,9
Total	114,5	(40,8)	73,7	102,9	(35,8)	67,1

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Principes

En dehors des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unités Génératrices de Trésorerie

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Trigano a défini l'UGT comme étant la business unit, correspondant, généralement au sein du Groupe, à une entité juridique.

Test de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que la valeur nette comptable est au moins égale à la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Tests de dépréciation au 31 août 2023

Les tests de dépréciation ont été réalisés en date du 31 août 2023, pour chacun des groupes d'UGT concernés (Véhicules de loisirs et Remorques).

La valeur recouvrable des actifs non courants a été déterminée à partir de la valeur d'utilité calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels après impôt sur une période de cinq ans. Ces flux intègrent les dernières prévisions budgétaires des entités concernées, en particulier les évolutions de vente et de parts de marché par pays ainsi que les dernières prévisions d'évolution de prix de revient. Les prévisions budgétaires servant de base au plan d'affaires sont établies à partir des données historiques

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans au maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant les taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

Les principales hypothèses retenues par Trigano sont :

- taux de croissance à l'infini utilisé : 1,5 % (sans changement par rapport à 2022) ;
- taux d'actualisation après impôt retenu : 9,0 % (8,3 % en 2022).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Ces tests ont permis de valider la valeur dans les comptes des actifs non courants.

Une variation à la hausse de 1,0% du taux d'actualisation, le décalage d'un an de la croissance des ventes, la variation à la baisse de 0,5 % de l'EBITDA du flux normatif ou la réduction du taux de croissance à l'infini à 1,0 % n'entraîneraient pas la nécessité de déprécier les actifs non courants des différentes UGT de Trigano.

4.2.6.6. Autres provisions et passifs éventuels

Provision pour garantie

La provision correspond au coût estimé des garanties contractuelles données aux clients. Elle est établie en fonction des données statistiques recueillies par type de produits. Les périodes couvertes varient en fonction des conditions contractuelles et légales.

Les dépenses prises en compte correspondent aux coûts directs internes et externes calculés sur la base des derniers prix connus. Compte tenu de la faiblesse de l'impact sur les comptes, les flux futurs ne sont ni inflatés ni actualisés. Le montant des décaissements futurs est enregistré en fonction de l'échéance prévue en provisions à long terme ou en provisions courantes.

Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'extinction d'une obligation résultant d'un événement passé doit se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour un montant pouvant être estimé de manière fiable. Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les évolutions des provisions courantes et à long terme sur l'exercice 2022/2023 sont les suivantes :

Provisions courantes (part < 1 an)

en millions d'euros	31/08/2022	Dotations	Utilisations	Reprises	Ecart actuariels	Reclassement	Variation de périmètre	31/08/2023
Provisions pour garantie	20,7	10,2	(15,9)	(0,5)	-	5,2	-	19,8
Provisions pour litiges et risques divers	5,9	2,4	(1,3)	(0,5)	-	-	-	6,5
Provisions pour fin de contrat	0,3	0,1	-	-	-	-	-	0,4
Total provisions courantes	26,9	12,7	(17,2)	(1,0)	-	5,2	-	26,6

Provisions non courantes (part > 1 an)

en millions d'euros	31/08/2022	Dotations	Utilisations	Reprises	Ecart actuariels	Reclassement	Variation de périmètre	31/08/2023
Provisions pour garantie	31,6	18,5	(12,0)	(0,1)	-	(5,2)	-	32,8
Provisions pour litiges et risques divers	2,2	0,2	(1,6)	(0,1)	-	-	0,1	0,8
Provisions pour fin de contrat ¹	18,5	2,1	(0,6)	(0,2)	(0,9)	-	0,6	19,6
Total provisions non courantes	52,3	20,8	(14,1)	(0,5)	(0,9)	(5,2)	0,7	53,3

Total des provisions

en millions d'euros	31/08/2022	Dotations	Utilisations	Reprises	Ecart actuariels	Reclassement	Variation de périmètre	31/08/2023
Provisions pour garantie	52,3	28,8	(27,9)	(0,6)	-	-	-	52,6
Provisions pour litiges et risques divers	8,1	2,6	(2,9)	(0,6)	-	-	0,1	7,3
Provisions pour fin de contrat	18,8	2,2	(0,6)	(0,2)	(0,9)	-	0,6	20,0
Total provisions	79,2	33,6	(31,4)	(1,4)	(0,9)	-	0,7	79,9

Les provisions pour litiges et risques divers sont composées de différentes sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

Passifs éventuels

Aucune action significative n'est en cours à l'encontre de Trigano au 31 août 2023.

4.2.6.7. Financements et instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente et d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le Groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu et présentant un risque négligeable de changement de valeur.

Trésorerie nette

en millions d'euros	31/08/2023	31/08/2022
<i>Equivalents de trésorerie</i>	141,2	206,2
<i>Disponibilités</i>	217,8	241,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	359,0	447,4
Passifs financiers	(164,4)	(321,7)
Trésorerie nette	194,6	125,7

Les passifs financiers se décomposent comme suit :

en millions d'euros	Courants	Non courants	Total 31/08/2023
Dettes correspondant aux différés de paiement sur acquisition de titres de filiales	7,0	69,9	76,9
Emprunts et dettes assimilées	4,3	4,6	8,9
Dettes de location (IFRS 16)	14,0	62,2	76,2
Concours bancaires courants	2,2	-	2,2
Intérêts courus non échus	0,2	-	0,2
Autres	-	-	-
Total	27,7	136,7	164,4

en millions d'euros	Courants	Non courants	Total 31/08/2022
Dettes correspondant aux différés de paiement sur acquisition de titres de filiales	78,9	100,0	178,9
Emprunts et dettes assimilées	10,8	4,5	15,3
Dettes de location (IFRS 16)	12,3	58,6	70,9
Concours bancaires courants	56,2	-	56,2
Intérêts courus non échus	0,3	-	0,3
Autres	0,2	-	0,2
Total	158,6	163,1	321,7

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers comptabilisés au coût amorti.
Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.
- Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.
Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Ils comprennent principalement les dettes de différé de paiement sur acquisitions.

L'évolution des passifs financiers entre le 31/08/2022 et le 31/08/2023 s'analyse comme suit :

en millions d'euros	
Total des passifs financiers au 31/08/2021	249,2
Entrée de périmètre	230,4
Emission d'emprunts	0,8
Remboursement d'emprunts	(36,8)
Intérêts courus	-
Emission de dettes de location (IFRS 16)	13,2
Remboursement de dettes de location (IFRS 16)	(10,6)
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions	(19,9)
Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	(87,9)
Variation des concours bancaires courants	(17,3)
Ecart de conversion	0,5
Total des passifs financiers au 31/08/2022	321,7
Entrée de périmètre	10,7
Emission d'emprunts	1,3
Remboursement d'emprunts	(10,7)
Intérêts courus	-
Emission de dettes de location (IFRS 16)	20,7
Remboursement de dettes de location (IFRS 16)	(16,5)
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions	1,0
Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	(108,8)
Variation des concours bancaires courants	(55,9)
Ecart de conversion	0,9
Total des passifs financiers au 31/08/2023	164,4

Au cours de l'exercice, Trigano a procédé à l'acquisition du solde des titres de sa filiale Gimeg (soit 40,0% du capital) ainsi qu'au solde des titres de sa filiale Protej (soit 10,7% du capital), société mère du Groupe Adria. Une partie du prix d'acquisition a été payée au travers d'un échange de 220 000 actions Trigano auto-détenues au cours de 125,60 €.

Au 31 août 2023, la dette liée au paiement différé des acquisitions de titres de sociétés concerne les acquisitions de respectivement : 13,3 % de Luano Camp, 30,0% de CLC, 30,0% de Groupe Lhoro Agest, 30,0% de SLC et 30,0% de SIFI.

Cette dette est évaluée à partir de multiples de résultats réalisés et futurs avec prise en compte de la dette nette tels que définis dans les contrats d'acquisitions. Elle a été actualisée sur la période allant de la date d'acquisition et la date prévisionnelle de paiement des titres, comprise entre 1 et 4 ans.

La mise à jour des rachats de la période, des résultats réalisés et des hypothèses des dates prévisionnelles de rachat des titres, des résultats futurs et de la dette nette à la clôture de l'exercice a conduit à une augmentation de la juste valeur de la dette de 1,0 M€, comptabilisée en résultat financier.

Trigano a contracté en septembre 2017 un emprunt à taux fixe amortissable de façon linéaire sur 5 ans d'un montant initial de 150 M€ destiné à financer des opérations de croissance externe. Cet emprunt a été remboursé en totalité (7,0 M€) au cours de l'exercice.

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé, augmentée des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

en millions d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Prêts	3,3	2,9
Dépôts et cautionnements versés	1,9	1,5
Autres	0,6	0,5
Montant brut	5,8	5,0
Dépréciation	(0,3)	(0,3)
Actualisation	(0,9)	(0,4)
Montant net	4,6	4,3

Dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 9 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur, la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. Les variations de la juste valeur des dérivés sont également inscrites en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie futurs, la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite nette d'impôt en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture s'applique si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financières ».

Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- Niveau 1 : l'instrument est coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) ;
- Niveau 3 : au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables.

Actifs et passifs financiers par catégorie :

	31/08/2023		Ventilation par niveau		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
en millions d'euros					
Autres actifs financiers non courants	4,6	4,6	4,5	-	0,1
Autres actifs long terme	0,1	0,1	0,1	-	-
Clients et autres débiteurs	282,7	282,7	282,7	-	-
Autres actifs courants ⁽¹⁾	144,8	144,8	144,5	0,3	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	359,0	359,0	359,0	-	-
Total Actifs financiers	791,2	791,2	790,8	0,3	0,1
Passifs financiers non courants ⁽²⁾	136,7	136,7	66,8	-	69,9
Autres passifs non courants ⁽¹⁾	1,1	1,1	1,1	-	-
Passifs financiers courants ⁽²⁾⁽³⁾	27,6	27,6	20,6	-	7,0
Fournisseurs et autres créditeurs	477,9	477,9	477,9	-	-
Autres passifs courants ⁽¹⁾	148,9	148,9	148,1	0,8	-
Total Passifs financiers	792,2	792,2	714,5	0,8	76,9

	31/08/2022		Ventilation par niveau		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
en millions d'euros					
Autres actifs financiers non courants	4,3	4,3	4,1	-	0,1
Autres actifs long terme	0,1	0,1	0,1	-	-
Clients et autres débiteurs	242,1	242,1	242,1	-	-
Autres actifs courants ⁽¹⁾	126,2	126,2	125,1	1,2	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	447,4	447,4	447,4	-	-
Total Actifs financiers	820,2	820,2	818,8	1,2	0,1
Passifs financiers non courants ⁽²⁾	163,1	163,1	63,1	-	100,0
Autres passifs non courants ⁽¹⁾	2,0	2,0	2,0	-	-
Passifs financiers courants ⁽²⁾⁽³⁾	158,6	158,6	79,7	-	78,9
Fournisseurs et autres créditeurs	404,0	404,0	404,0	-	-
Autres passifs courants ⁽¹⁾	149,6	149,6	149,6	-	-
Total Passifs financiers	877,2	877,2	698,3	-	178,9

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques.

(2) Les dettes financières étant essentiellement à taux variables, la juste valeur est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

(3) Les passifs financiers à la juste valeur sont constitués des dettes de différé de paiement sur acquisitions. De même qu'au 31/08/2022, ils sont de catégorie 3. Ces passifs sont évalués sur la base des données contractuelles en tenant compte des prévisions de résultat revues par la Direction de Trigano et actualisées à des taux spécifiques aux passifs concernés.

Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier, des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par

la comptabilité de couverture, des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation et des résultats de change portant sur des éléments ne faisant pas partie de l'endettement financier net.

en millions d'euros	2022/2023	2021/2022
Intérêts et produits financiers	4,1	0,3
Intérêts et charges financières	(3,6)	(2,3)
Coût de l'endettement financier net	0,4	(2,0)
Différence de change	(1,0)	(2,5)
Juste valeur des couvertures de change	(1,2)	1,8
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions	(1,0)	19,9
Intérêts sur dettes de location	(1,0)	0,3
Résultat de cession de filiales	(6,6)	0,0
Divers	(0,6)	(0,8)
Autres produits et charges financiers	(11,4)	18,7
Total	(11,0)	16,7

Gestion des risques

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés

dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur les autres devises car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Les contrats d'achats et de ventes à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. La perte enregistrée à ce titre sur la période s'élève à -1,2 M€ en 2023 (profit de 1,8 M€ en 2022).

Sensibilité au risque de change :

en millions d'euros	Au 31/08/2023		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(10,8)	1,6	(0,1)
Impact sur les capitaux propres	(2,6)	-	(0,9)

en millions d'euros	Au 31/08/2022		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(6,6)	2,3	(0,1)
Impact sur les capitaux propres	(3,7)	-	(0,8)

Risque de taux

Trigano n'est pas concerné par un risque de taux sur l'endettement à la clôture.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est couvert par l'absence d'endettement financier net et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de réduire encore son risque de liquidité, la Société a signé le 13 juillet 2017 un contrat sur 5 ans avec ses banques prévoyant la mise en place de crédits pour un montant de 150 M€. Courant Juillet 2022, la société a prorogé cette facilité de crédit pour une durée de deux ans.

Risque de crédit

Le risque de crédit est limité par la dispersion des distributeurs, dont aucun ne représente plus de 5,0 % du chiffre d'affaires consolidé. Un système d'analyse d'informations financières et commerciales permet de prévenir et de contenir les principaux risques de défaillance.

En ce qui concerne les camping-cars et les caravanes, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Risque action

Trigano n'est pas exposé à un risque action.

Celle-ci est assortie d'engagements de respect de ratios financiers applicables au 31 août 2023 :

- endettement net consolidé sur fonds propres ≤ 1 ;
 - endettement net consolidé sur EBITDA consolidé ≤ 3 .
- Trigano satisfait à ces conditions au 31 août 2023 et considère que le risque de non-respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

Enfin, dans plusieurs pays, à la demande de ses distributeurs, Trigano a développé des partenariats avec des sociétés spécialisées dans le financement des stocks de véhicules. Ces accords permettent généralement au distributeur de régler au comptant sa créance et de bénéficier d'un crédit couvrant la période d'exposition. L'engagement de Trigano se limite à une aide à la recommercialisation des produits en cas de défaillance du distributeur. En France, Trigano a développé avec Loisirs Finance un système incitatif permettant aux distributeurs de financer leur stock de véhicules neufs à un coût dégressif pouvant aller jusqu'à la gratuité en fonction de leur production de crédits aux particuliers.

4.2.6.8. Impôts sur les bénéfices et impôts différés

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation. Un actif d'impôt différé est comptabilisé

pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que la société concernée disposera dans le futur de bénéfices imposables sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et ils ne sont pas actualisés.

Analyse de la charge d'impôts

en millions d'euros	2022/2023	2021/2022
Impôts exigibles	(102,3)	(80,3)
Impôts différés	(3,4)	(3,1)
Total charge d'impôt	(105,7)	(83,4)

en millions d'euros	2022/2023	2021/2022
Résultat net	308,3	278,5
Dont résultat des sociétés mises en équivalence	2,3	4,0
Dont résultat des sociétés intégrées globalement	306,0	274,5
Charge d'impôts comptabilisée	(105,7)	(83,4)
Résultat avant impôts des sociétés intégrées globalement	411,7	357,9
Charge théorique d'impôts ⁽¹⁾	(103,2)	(92,4)
Taux d'impôts théorique	25,1%	25,8%
Variation des déficits fiscaux non reconnus antérieurement	(1,6)	(0,9)
Variation de taux	-	(0,1)
Autres différences permanentes ⁽²⁾	(0,9)	10,0
Total rapprochement	(2,5)	9,0
Charge d'impôts comptabilisée	(105,7)	(83,4)
Taux d'impôt apparent	25,7%	23,3%

(1) Au taux d'imposition de chaque entité

(2) Liées à la mise à jour de la juste valeur sur dettes de minoritaires

Impôts différés

Les soldes d'impôts différés actif et passif s'analysent ainsi :

en millions d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Impôts différés sur		
Immobilisations	(9,5)	(9,6)
Dépréciations et autres charges	18,3	15,0
Déficits reportables	18,9	26,0
Autres	-	-
Solde net actif / (passif) des impôts différés comptabilisés	27,7	31,4
Impôts différés Actif	40,4	47,0
Impôts différés Passif	(12,7)	(15,6)

Pour l'évaluation du caractère recouvrable de ses actifs d'impôts différés, Trigano a revu les hypothèses et options possibles dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes.

Le montant cumulé des pertes reportables n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts s'élève au 31 août 2023 à 28,6 M€ (19,9 M€ en 2022). Les déficits activés sont reportables indéfiniment.

4.2.6.9. Capitaux propres et résultat par action

Capitaux propres

La politique de gestion des capitaux propres vise à préserver la continuité d'exploitation du Groupe, à servir une rémunération aux actionnaires et à permettre le développement de l'activité, notamment par croissance externe.

Les capitaux propres de Trigano (Société mère) ne sont soumis à aucune contrainte externe. Seuls ceux de Loisirs Finance (détenue à 49 %) doivent respecter

les ratios prudentiels imposés par la réglementation bancaire française et européenne.

Au 31 août 2023, la famille Feuillet détient 57,9 % du capital et 73,3 % des droits de vote de Trigano.

Le capital se compose de 19 336 269 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 4,2567€.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en

diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit net d'impôt de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Au 31 août 2023, le nombre d'actions propres en auto-contrôle s'élève à 5 639 (225 639 au 31/08/2022). Aucune acquisition d'action n'a été réalisée au cours de l'exercice dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale (183 055 en 2021/2022).

Le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 12 931 titres Trigano (14 956 au 31/08/2022).

Détail des primes, actions propres et des autres réserves :

en millions d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Capital	82,3	82,3
Primes	4,2	4,2
Actions propres	21,8	(6,1)
Réserves consolidées ⁽¹⁾	1 204,5	995,8
Résultat net part du Groupe	308,1	278,4
Ecart de conversion ⁽²⁾	(16,1)	(13,9)
Intérêts ne donnant pas le contrôle	0,6	0,4
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1 605,4	1 341,1

(1) Ce compte comprend :

- les réserves de la Société mère après retraitements de consolidation ;
- la quote-part revenant au Groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales diminuée de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(2) Ce compte comprend la part revenant au Groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales hors zone euro et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans ces filiales.

Dividendes

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale du 9 janvier 2024 le versement d'un dividende brut de 3,50 € par action ordinaire au titre de l'exercice clos le 31 août 2023. Le versement d'un acompte de 1,75 € par action a d'ores et déjà été effectué en mai 2023.

Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 9 janvier 2024.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions propres. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui ajoute au dénominateur le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Compte tenu de l'absence de programme de stock-options en cours, le nombre d'actions dilué correspond au nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action.

en nombre d'actions	2022/2023	2021/2022
Actions en circulation	19 336 269	19 336 269
Actions propres	(18 570)	(240 595)
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 317 699	19 095 674

en nombre d'actions	2022/2023	2021/2022
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 317 699	19 095 674
Nombre de stock-options dilutives	-	-
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action	19 317 699	19 095 674

4.2.6.10. Engagements hors bilan

Néant.

4.2.6.11. Honoraires des commissaires aux comptes

en millions d'euros	Ernst & Young		B M & A		Autres		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	0,1	0,1	0,1	0,1	-	-	0,2	0,2
- Filiales intégrées globalement	0,3	0,3	0,1	0,1	0,7	0,4	1,1	0,8
Autres diligences et prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0,4	0,4	0,2	0,2	0,7	0,4	1,3	1,0
Services autres que la certification des comptes (SACC)								
- Emetteur	0,3	-	-	-	-	-	0,3	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0,3	-	-	-	-	-	0,3	-
Total	0,7	0,4	0,2	0,2	0,7	0,4	1,6	1,0

4.2.6.12. Evénements postérieurs à la clôture

Complément investissement dans la distribution de véhicules de loisirs en France :

Trigano a finalisé début septembre 2023 les acquisitions des groupes Abalain et Alonso, et de la société Thouard (3,5 M€ de chiffre d'affaires). Ces sociétés, toutes bénéficiaires, emploient ensemble une centaine de personnes.

Avec dix nouveaux points de vente en Bretagne (Finistère et Côtes d'Armor), dans le Sud-Ouest (Landes, Pyrénées Atlantiques et Lot-et-Garonne) ainsi que dans l'Yonne, ces opérations permettent de compléter le maillage territorial du réseau Libertium, qui fédère désormais sous une même enseigne les 60 points de vente de véhicules de loisirs de Trigano en France.

Ces acquisitions seront intégrées à compter du 1^{er} septembre 2023 et devraient contribuer au chiffre d'affaires consolidé de Trigano pour environ 50 M€.

Par ailleurs Trigano a annoncé être entré en négociation exclusive pour l'acquisition de 90% du capital de la société Lestringuez et de 70% du capital de la société ADS Loisirs.

Bio Habitat :

Trigano a annoncé le 5 mai 2023 être entré en négociation exclusive avec le groupe Bénéteau pour l'acquisition de la société BIO Habitat et de sa filiale BIO Habitat Italie.

Avec ses marques O'hara, IRM et Coco Sweet, la division Habitat de Bénéteau est un acteur majeur de la construction d'hébergements destinés à l'hôtellerie de plein air en Europe. Elle emploie 900 collaborateurs répartis sur 7 sites de production en France et en Italie et a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 257,2 M€.

Lestringuez est un distributeur de camping-cars dans le département du Nord avec deux points de vente. La société emploie environ quarante personnes, est bénéficiaire et a réalisé un chiffre d'affaires de près de 25 M€ pour l'exercice clos au 31 août 2022. Compte-tenu du niveau des ventes de Trigano à cette société, l'apport de chiffre d'affaires consolidé résultant de cette acquisition serait d'un peu moins de 20 M€.

ADS Loisirs est également un distributeur de camping-cars, mais dans l'agglomération rennaise. ADS Loisirs emploie une cinquantaine de personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 32 M€ en 2022. Compte-tenu du niveau des ventes de Trigano à cette société, l'apport de chiffre d'affaires consolidé résultant de cette acquisition serait de l'ordre de 25 M€.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de développement de Trigano sur ce segment dynamique du marché des véhicules et équipements de loisirs. Elle serait porteuse de synergies en particulier sur les achats, la logistique et les méthodes de fabrication.

La réalisation de cette acquisition pourrait intervenir d'ici la fin du premier semestre 2024. Elle demeure soumise à l'obtention de l'approbation de l'Autorité de la concurrence en France.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation à la juste valeur des passifs financiers relatifs au paiement différé des acquisitions des titres de certaines filiales

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 août 2023, ces passifs financiers actualisés s'élèvent à M€ 76,9 dont M€ 69,9 de passifs financiers non courants et M€ 7 de passifs financiers courants (voir note 4.2.6.7 de l'annexe aux comptes consolidés), et ont reculé de M€ 102. Ces passifs financiers correspondent à la juste valeur des dettes relatives au paiement différé de l'acquisition des filiales concernées. La variation de cette juste valeur est constatée en résultat financier conformément à la norme IAS 39, tel que cela est présenté dans les paragraphes « Passifs financiers courants », « Passifs financiers non courants » et « Résultat financier » de la note 4.2.6.7 précitée. Cette valeur actuelle est déterminée à partir des données contractuelles convenues entre les parties en tenant compte des prévisions de résultats et de l'estimation de la dette nette existant au moment des paiements prévus, données contractuelles qui sont revues par la direction de votre société et actualisées à des taux spécifiques aux passifs concernés. Nous avons considéré que l'évaluation de la juste valeur de ces passifs financiers constitue un point clé de l'audit en raison de leur sensibilité importante aux variations des hypothèses de calcul et des estimations nécessaires à l'appréciation de cette juste valeur.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">■ évaluer les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de résultat servant à la détermination de la juste valeur de ces passifs financiers, notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché ;■ comparer les hypothèses retenues dans le cadre du calcul des passifs financiers au 31 août 2023 pour les prévisions futures, i/ avec celles utilisées lors de l'exercice précédent, et ii/ avec les performances réelles de l'exercice 2023 ;■ examiner les données sous-tendant la détermination des taux utilisés pour les actualiser ;■ comparer les formules de calcul utilisées pour déterminer les dettes financières nettes avec les dispositions contractuelles ;■ examiner les informations communiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Trigano par votre assemblée générale du 8 janvier 2003 pour le cabinet BM&A et du 9 janvier 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 août 2023, le cabinet BM&A était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dix-huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 14 décembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

BM&A
Alexis Thura

ERNST & YOUNG Audit
Aymeric de La Morandière

Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées

Sociétés	Forme sociale	Siège social	Capital social (en €)	N° immatriculation SIREN
Trigano	S.A.cotée*	100 Rue Petit 75019 Paris	82 310 249,75	722 049 459 RCS PARIS
Arts et Bois	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	304 515 562 RCS PARIS
Atelier Trigano	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	490 753 399 RCS PARIS
Autostar	S.A.S.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	333 120 434 RCS PARIS
Bruand Développement	S.A.S.	100 Rue Petit 75019 Paris	200 000,00	326 055 977 RCS PARIS
Camping-cars Chausson	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	378 944 565 RCS PARIS
Caravanes La Mancelle	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	110 400,00	378 291 504 RCS PARIS
Clairval	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	320 000,00	339 697 138 RCS PARIS
C.M.C. Distribution France	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	88 877,78	471 501 098 RCS PARIS
C.M.C. France	S.C.P.	100 Rue Petit 75019 Paris	152 449,02	350 707 915 RCS PARIS
ECIM	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	421 257 494 RCS PARIS
Euro Accessoires	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	2 000 000,00	303 409 742 RCS PARIS
Europ'holidays	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	10 000,00	395 134 422 RCS PARIS
Financière CLC	S.A.S.	Route de Villiers en lieu 52100 Saint Dizier	2 200 000,00	423 434 729 RCS CHAUMONT
Groupe Lhoro Agest	S.A.S.	14 Bld Joffrey 31600 Muret	300 000,00	429 462 633 RCS TOULOUSE
Hexacamp (ex PLSA)	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	84 500,00	423 823 418 RCS PARIS
HTD Participations	S.A.R.L.	130 Rte de Lamastre 07300 Tournon/Rhône	3 000,00	498 510 007 RCS AUBENAS
Le Hall du Camping-car	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	50 000,00	821 762 523 RCS PARIS
Lider	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	122 610,00	393 681 564 RCS PARIS
Loisirs Finance	S.A.*	143 Rue Anatole France 92300 Levallois- Perret	10 000 000,00	410 909 592 RCS NANTERRE
Maître Equipement	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	400 000,00	310 096 938 RCS PARIS
Mécanorem	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	830 000,00	431 784 164 RCS PARIS
Triganocamp	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	82 025,00	431 483 361 RCS PARIS
Notin	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	679 000,00	498 148 808 RCS PARIS
Ouest HPA	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	10 000,00	952 687 309 RCS PARIS
Ouest VDL	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	500 000,00	483 632 444 RCS PARIS
Périgord Véhicules de Loisirs	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	383 039 880 RCS PARIS
Remorques Hubiere	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	215 000,00	344 766 258 RCS PARIS
Résidences Trigano	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	378 738 041 RCS PARIS
Riviera France	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	81 600,00	421 648 247 RCS PARIS
Rulquin	S.A.S.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	309 358 273 RCS PARIS
SCI CMC	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	351 437 280 RCS PARIS
SCI de L'Amiral Lebreton	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	423 685 445 RCS PARIS
SCI du Colonel Petit	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	353 602 436 RCS PARIS
SCI Duchesse de Mirabel	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	432 806 685 RCS PARIS
SCI du Haut Eclair	S.C.I.	Le Haut Eclair 72600 Mamers	15 244,90	347 520 835 RCS LE MANS
SCI du Président Arnaud	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	403 103 799 RCS PARIS
SCI du Professeur Parmentier	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	414 374 066 RCS PARIS
SLC	S.A.S.	Rte Angers Cholet 49750 Beaulieu/Layon	1 234 000,00	439 597 410 RCS ANGERS
Techwood	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	351 216 759 RCS PARIS
Trigano Jardin	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	7 667 295,70	303 773 923 RCS PARIS
Trigano MDC	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	9 000 000,00	775 735 020 RCS PARIS
Trigano Remorques	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	345 039 069 RCS PARIS
Trigano Service	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	60 000,00	398 231 951 RCS PARIS
Trigano VDL	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	7 000 000,00	458 502 838 RCS PARIS
Trois Soleils	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	20 000,00	380 916 114 RCS PARIS

* à Directoire et Conseil de Surveillance

4.3. Comptes sociaux

4.3.1. Bilan

en milliers d'euros	Note	31/08/2023	31/08/2022
Immobilisations incorporelles		16 156	14 089
Dépréciations et amortissements		(9 268)	(8 413)
Total Immobilisations incorporelles	4.3.3.2	6 889	5 676
Immobilisations corporelles		42 958	42 136
Dépréciations et amortissements		(18 053)	(16 758)
Total Immobilisations corporelles	4.3.3.2	24 905	25 379
Immobilisations financières		704 307	608 299
Dépréciations		(11 478)	(12 468)
Total Immobilisations financières	4.3.3.3	692 829	595 830
Total Actif immobilisé		724 624	626 885
Créances clients et autres débiteurs	4.3.3.4	203 748	165 682
Valeurs mobilières de placement	4.3.3.5	142 736	175 199
Disponibilités		103 626	144 169
Total Actif circulant		450 110	485 049
Comptes de régularisation		1 282	1 156
Total Actif		1 176 016	1 113 090

Passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2023	31/08/2022
Capital	4.3.3.7	82 310	82 310
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 184	4 184
Réserve légale		9 016	9 016
Autres réserves et report à nouveau		279 496	214 262
Résultat de l'exercice		146 313	132 851
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		8 026	7 483
Total Capitaux propres		529 344	450 106
Provisions pour risques		82	94
Total Provisions pour risques et charges	4.3.3.8	82	94
Emprunts et dettes financières	4.3.3.9	505	7 509
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.3.3.9	2 119	1 347
Dettes fiscales et sociales	4.3.3.9	15 446	12 991
Autres dettes	4.3.3.9	628 357	640 833
Comptes de régularisation		163	210
Total Dettes		646 590	662 891
Total Passif		1 176 016	1 113 090

4.3.2. Compte de résultat

en milliers d'euros	Note	2022/2023	2021/2022
Chiffre d'affaires net		9 361	9 369
Autres produits d'exploitation		50 254	48 789
Total des produits d'exploitation	4.3.3.12	59 615	58 158
Autres achats et charges externes		(8 842)	(6 596)
Impôts et taxes		(805)	(841)
Salaires et traitements		(6 652)	(6 272)
Charges sociales		(2 742)	(2 543)
Dotations aux amortissements et provisions		(2 809)	(2 873)
Autres charges		(2 104)	(2 225)
Total des charges d'exploitation		(23 954)	(21 350)
Résultat d'exploitation		35 662	36 808
Résultat financier	4.3.3.13	119 514	109 300
Résultat exceptionnel	4.3.3.14	3 266	(1 509)
Impôts sur les bénéfices		(12 129)	(11 747)
Résultat net		146 313	132 851

4.3.3. Annexe aux comptes sociaux

4.3.3.1. Informations générales

La présente annexe se rapporte au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2023 dont le total est de 1 176 016 k€ et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 205 293 k€ et dégageant un bénéfice de 146 313 k€.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023 ont été établis selon les principes comptables français en vigueur. Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général est sans incidence sur les comptes de la Société. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Faits marquants de l'exercice

Dans le cadre de son activité de holding animatrice, la société continue ses actions vis-à-vis de ses filiales avec en particulier :

- La création en septembre 2022 de Libertium, réseau de distribution de véhicules de loisirs avec plus de 50 points de vente en France ;
- l'acquisition et l'intégration de sociétés de groupes de distribution de véhicules de loisirs en France permettant d'étendre le réseau Libertium ;
- la gestion des relations avec les principaux fournisseurs avec un renforcement de la diversification dans un contexte de pénurie de certaines matières et composants ;
- la gestion des relations avec les fournisseurs d'énergie dans un contexte d'inflation ;
- la gestion de la coordination commerciale avec la reprise de l'organisation des salons et des conventions dans un contexte de normalisation des approvisionnements en châssis au cours de l'exercice ;
- l'acquisition et l'intégration de SIFI leader italien de la distribution d'accessoires pour véhicules de loisirs venant accroître l'offre du pôle accessoires en Italie ;

- la gestion de la mise en place d'un "Enterprise Resource Planning" (ERP) commun aux business units avec l'extension de son déploiement ;
- la gestion de la politique d'investissements visant à augmenter les capacités de production, améliorer la productivité et les conditions de travail du personnel ;
- la poursuite des programmes de partage des meilleures pratiques relatives à l'amélioration de la performance industrielle ;
- la poursuite des politiques de prévention des risques en s'assurant de leurs mises en oeuvre.

Par ailleurs, Trigano a poursuivi au cours de l'exercice son programme d'acquisition de titres détenus par des minoritaires en procédant au rachat du solde des titres des sociétés Gimeg et Protej.

Une partie du prix d'acquisition des titres de Protej a été payée au travers d'un échange de 220 000 actions Trigano précédemment détenues par la société.

Événements post-clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture qui nécessiteraient de modifier les comptes ou de fournir une information complémentaire.

4.3.3.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Méthodes comptables

Les immobilisations incorporelles correspondent aux marques, dépôts de marques, brevets, procédés et logiciels possédés par la Société. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels, procédés et brevets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévisionnelle.

Les frais de dépôts de marques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 10 ans.

A la clôture de l'exercice, une évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est effectuée. Une dépréciation des immobilisations incorporelles est constatée si cette valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions	50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 30 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
Matériel micro-informatique	2 ans
Matériel de transport	4 ans

Il est pratiqué un amortissement dérogatoire lorsque la durée d'usage admise fiscalement diffère de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles.

Acquisitions et cessions

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2022	Augmentation	Diminution	Reclas- sement	Valeur brute au 31/08/2023
Immobilisations incorporelles					
Marques	1 238	-	-	-	1 238
Logiciels	11 996	2 077	(20)	10	14 063
Autres immobilisations incorporelles	856	-	-	-	856
Total Immobilisations incorporelles	14 089	2 077	(20)	10	16156
Immobilisations corporelles					
Terrains	8 574	12	-	-	8 586
Constructions	27 014	94	(13)	4	27 100
Matériel informatique et de bureau	5 399	872	(460)	-	5 811
Divers	1 129	523	(196)	5	1 461
Immobilisations en cours	20	-	-	(20)	-
Total immobilisations corporelles	42 136	1 501	(669)	(10)	42 958
Total immobilisations incorporelles et corporelles	56 226	3 578	(689)	-	59 115

Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	Amortissements au 31/08/2022	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/08/2023
Marques	(609)	-	-	(609)
Logiciels	(7 624)	(846)	20	(8 450)
Autres immobilisations incorporelles	(181)	(28)	-	(209)
Total Immobilisations incorporelles	(8 413)	(874)	20	(9 268)
Agencements des terrains	(726)	(104)	-	(830)
Constructions	(11 857)	(879)	9	(12 726)
Matériel informatique et de bureau	(3 476)	(841)	449	(3 867)
Divers	(699)	(111)	181	(630)
Total immobilisations corporelles	(16 758)	(1 935)	639	(18 053)
Total amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	(25 171)	(2 809)	659	(27 321)

4.3.3.3. Immobilisations financières

Méthodes comptables

Les titres de participations et créances rattachées sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable. Les frais d'acquisition liés aux titres sont inclus dans le coût des titres.

La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus ou moins values latentes. Sont également prises en compte dans l'appréciation de la valeur recouvrable la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme de la filiale ainsi que, si cela s'avère pertinent, sa valeur d'usage estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs.

Les dotations aux dépréciations sur titres et/ou comptes courants sont comptabilisées en résultat financier. Les dotations aux provisions pour risques filiales sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Les actions propres sont évaluées à la valeur d'acquisition et une dépréciation est reconnue à hauteur de l'écart négatif constaté, le cas échéant, entre le cours de bourse du dernier jour du mois d'août et le prix d'acquisition.

Acquisitions et cessions

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2022	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/08/2023
Titres de participations (1)	543 752	120 350	-	664 102
Actions propres (2) (3)	26 333	-	(24 089)	2 244
Créances rattachées à des participations	32 500	-	-	32 500
Prêts (4)	261	25	(6)	280
Divers	6 858	14	-	6 871
Total immobilisations financières	609 703	120 390	(24 095)	705 997

(1) Au cours de l'exercice Trigano a acquis 70% du capital et des droits de vote de SIFI, le solde des parts minoritaires de Protej et Gimeg Holding BV et a créé la société Ouest HPA.

(2) La société a acquis et cédé au cours de l'exercice des actions Trigano pour une valeur comptable de 24 089 k€.

Au 31 août 2023, elle détient 18 570 titres Trigano pour une valeur comptable de 2 244 k€.

(3) Dont au 31 août 2023, 1 690 k€ d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité classées en valeurs mobilières de placement au bilan.

(4) Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction sont actualisés au taux de 3,14%.

Dépréciations

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2022	Dotations (1)	Reprises (2)	Montants au 31/08/2023
Participations	(12 433)	(2 924)	3 959	(11 399)
Prêts	(35)	(44)	-	(79)
Total provisions immobilisations financières	(12 468)	(2 968)	3 959	(11 478)

(1) dont dotations financières : 2 968 k€

(2) dont reprises financières : 3 959 k€.

Tableau des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication

	Devise	Capital (1)	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote-part du capital détenu (en%)	Valeur brute d'inventaire des titres détenus en k€	Valeur nette d'inventaire des titres détenus en k€	Prêts et avances consentis par la société en k€	Cautions et avals fournis par la société en k€	Chiffre d'affaires hors taxe (1)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice en k€
Filiales et participations											
1. Filiales (détenues à + de 50 %) :											
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS (2)	GBP	-	(187)	100,00	39 384	39 384	-	-	-	19	-
AUTOSTAR	EUR	1 000	(9 404)	99,99	2 165	-	20 905	-	37 377	(3 350)	-
AUTO-TRAIL VR	GBP	200	9 341	100,00	20 113	20 113	-	-	62 701	4 402	5 638
BENIMAR OCARSA	EUR	60	119 446	100,00	5 173	5 173	-	-	180 534	21 234	-
BRUAND DEVELOPPEMENT	EUR	200	1 965	100,00	1 371	1 371	-	-	212	1 105	-
CARAVANES LA MANCELLE	EUR	110	(4 732)	100,00	1 359	-	8 122	-	5 635	(1 420)	-
DELWYN ENTERPRISES	GBP	160	9 904	100,00	1 763	1 763	-	-	7 061	376	1 139
ECIM	EUR	100	620	100,00	974	974	-	-	350	265	200
EURO ACCESSOIRES	EUR	2 000	10 072	100,00	3 999	3 999	5 107	-	32 344	996	2 000
FINANCIERE CLC	EUR	2 200	30 863	70,00	49 666	49 666	8 171	-	5 404	7 462	-
GAUPEN-HENGER	NOK	100	49 726	100,00	8 925	8 925	-	-	107 775	1 352	-
GAUPEN-HENGER EIENDOM	NOK	100	14 091	100,00	6 951	6 951	-	-	4 526	3 015	273
GIMEG HOLDING	EUR	380	14 507	100,00	43 193	43 193	1 793	-	-	(23)	-
GROUPE LHORO AGEST	EUR	300	1 659	70,00	27 436	27 436	16 854	-	3 188	(169)	1 535
GROVE PRODUCTS	GBP	0	4 484	100,00	5 997	5 997	1 117	-	15 116	888	-
LIDER	EUR	123	16 815	100,00	19 976	19 976	-	-	46 195	2 746	5 000
LUANO CAMP	EUR	1 500	33 378	86,67	13 274	13 274	-	-	140 794	12 281	4 767
MECANOREM	EUR	830	(896)	100,00	1 675	-	3 620	-	5 660	(774)	-
OCS RECREATIE GROOTHANDEL	EUR	16	12 414	100,00	5 639	5 639	-	-	24 673	1 801	-
QUEST VDL	EUR	500	(5 978)	100,00	1 000	-	11 619	-	28 439	275	-
PERIGORD VDL	EUR	150	37 047	100,00	1 991	1 991	11 576	-	139 998	12 474	10 000
PROTEJ	EUR	11 449	142 871	100,00	261 888	261 888	-	-	-	2 269	-
REMORQUES HUBIERE	EUR	215	7 177	100,00	2 900	2 900	-	-	11 855	789	1 000
RULQUIN	EUR	1 000	6 874	99,99	1 760	1 760	-	-	15 089	743	1 000
SLC	EUR	1 234	36 394	70,00	31 397	31 397	16 405	-	151 453	5 469	-
Trigano DEUTSCHLAND GmbH & Co. KG	EUR	7 500	(11 422)	100,00	7 500	7 500	-	-	2 520	(1 119)	-
S.I.F.I	EUR	100	7 847	70,00	11 498	11 498	-	-	13 267	1 503	-
Trigano JARDIN	EUR	7 667	(4 868)	100,00	7 815	2 799	11 073	-	24 701	(2 403)	-
Trigano MDC	EUR	9 000	11 434	100,00	13 643	13 643	5 470	-	58 368	2 337	-
Trigano REMORQUES	EUR	1 000	17 732	100,00	2 963	2 963	-	-	34 145	157	2 000
Trigano SERVICE	EUR	60	21 228	100,00	913	913	-	-	26 935	2 099	2 000
Trigano SERVIZI	EUR	196	20 346	100,00	7 953	7 953	-	-	35 373	2 812	-
Trigano S.p.A.	EUR	18 000	63 473	100,00	25 165	25 165	-	-	254 172	26 651	20 000
Trigano VDL	EUR	7 000	115 525	100,00	15 676	15 676	-	-	525 162	42 296	20 003
TROIS SOLEILS	EUR	20	472	100,00	1 272	1 272	112	-	2 773	89	300
(1) en milliers dans la devise locale											
(2) Quote-part du capital détenu donnant droit à 50,02 % des droits de vote et des droits à dividendes											
2. Participations (détenues à - de 50 %) :											
LOISIRS FINANCE	EUR	10 000	23 509	49,00	4 715	4 715	100 000	-	-	6 008	1 954

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

Filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	193 808	465 579	4 715	-
- nette	182 503	465 485	4 715	-
Montant des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	45 249	71 461	1 954	-

Echéanciers des prêts et des créances rattachées à des participations

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2023	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	32 500	-	32 500
Prêts	280	7	273
Autres immobilisations financières ⁽¹⁾	6 871	-	6 871
Total prêts et créances rattachées à des participations	39 651	7	39 644

(1) dont 5 194 k€ de mali technique de fusion

4.3.3.4. Créances

Méthodes comptables

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, sauf exception. Une dépréciation est reconnue lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les subventions accordées aux filiales ainsi que les abandons à caractère financier sont comptabilisés en résultat financier.

Echéanciers des créances

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2023	< 1 an	> 1 an
Créances clients	2 712	2 712	-
Autres créances			
Société apparentées	193 750	193 750	-
Comptes courants intégration fiscale	7 810	7 810	-
Créances sur l'Etat	1 385	1 385	-
Autres créances détenues sur les sociétés du Groupe	8 315	8 315	-
Autres	23 679	23 679	-
Total	237 650	237 650	-

Dépréciations des créances

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2022	Dotations ⁽¹⁾	Reprises ⁽²⁾	Montants au 31/08/2023
Créances clients	-	-	-	-
Autres créances	(28 776)	(5 435)	309	(33 902)
Total dépréciation des créances	(28 776)	(5 435)	309	(33 902)

(1) dont dotations financières : 5 435 k€

(2) dont reprises financières : 309 k€

Les dépréciations des autres créances sont des dépréciations de comptes courants.

4.3.3.5. Valeurs mobilières de placement

en milliers d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Actions propres gérées dans le cadre du contrat de liquidité	1 690	1 395
Comptes à terme	41 046	73 804
Avance en trésorerie auprès de Loisirs Finance	100 000	100 000
Valeurs mobilières de placement	142 736	175 199

4.3.3.6. Autres informations sur les postes de l'actif

en milliers d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Montants concernant les entreprises liées		
Participations	664 102	543 752
Créances rattachées à des participations	32 500	32 500
Clients	2 692	1 086
Comptes courants filiales	193 750	165 014
Autres créances	16 125	10 020
Total entreprises liées	909 168	752 372
Charges d'exploitation	1 201	1 062
Charges financières	-	-
Total charges constatées d'avance	1 201	1 062
Clients	1 229	1 071
Autres créances	23 444	16 989
Total produits à recevoir	24 674	18 060

4.3.3.7. Capitaux propres

Composition du capital social

La valeur nominale des actions est de 4,2567 €.

	31/08/2022	Création	Réduction	31/08/2023
Nombre d'actions	19 336 269	-	-	19 336 269

Réserves indisponibles

Le montant de la réserve indisponible liée aux actions propres est de 2 244 k€.

Dividendes

L'Assemblée Générale du 4 janvier 2023 a voté la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2022 d'un montant total de 67 326 326 € :

- 33 518 506 € ont été mis en paiement en numéraire le 16 mai 2022, au titre d'un acompte décidé par le Directoire ;
- 33 807 820 € ont été mis en paiement en numéraire le 13 janvier 2023, correspondant au solde du dividende.

Par ailleurs, un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2023 d'un montant de 33 810 007 € a été versé le 24 mai 2023 à la suite des délibérations du Directoire.

4.3.3.8. Provisions pour risques et charges

Méthodes comptables

Toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision. En particulier, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision. Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Variation des provisions

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montants au 31/08/2023
Provision pour pertes de change	94	82	(94)	-	82
Provision pour autres risques et charges	-	-	-	-	-
Total	94	82	(94)	-	82

4.3.3.9. Echéanciers des dettes

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2023	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	505	-	-	505
Fournisseurs	2 119	2 119	-	-
Dettes fiscales et sociales	15 446	15 446	-	-
Autres dettes ⁽¹⁾	628 357	628 357	-	-
Total	646 426	645 922	-	505

(1) dont compte courants : 627 002 k€

4.3.3.10. Autres informations sur les postes de passifs

en milliers d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Montants bruts concernant les entreprises liées		
Emprunts et dettes financières	503	503
Fournisseurs	200	137
Comptes courants filiales	627 002	638 840
Autres dettes	1 103	1 771
Total	628 808	641 251
Produits d'exploitation	118	117
Total produits constatés d'avance	118	117
Dettes fournisseurs	659	53
Dettes fiscales et sociales	1 107	1 040
Total charges à payer	1 766	1 094

4.3.3.11. Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

en milliers d'euros	31/08/2023	31/08/2022
Ecart de conversion actif	82	94
Ecart de conversion passif	45	93

4.3.3.12. Résultat d'exploitation

Décomposition des produits d'exploitation

en milliers d'euros	2022/2023	2021/2022
Prestations et loyers filiales	9 288	9 313
Autres prestations de service	73	56
Total chiffres d'affaires	9 361	9 369
Redevances filiales	4 862	4 399
Reprise sur provisions et dépréciations	5	-
Autres produits d'exploitation	45 387	44 390
Total autres produits d'exploitation	50 254	48 789
Total des produits d'exploitation	59 615	58 158

Les autres produits d'exploitation sont en augmentation de 1,5 M€, en, raison principalement d'une hausse des produits liés aux activités des filiales.

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 79 % avec des sociétés françaises en 2023 (79 % en 2022).

Effectifs et rémunérations

Répartition de l'effectif par catégorie :

	2022/2023	2021/2022
Cadres	52	50
Employés	15	14
Total	67	64

Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux :

en milliers d'euros	2022/2023	2021/2022
Salaires	1 327 688	1 508 618
Charges sociales	588 620	475 545
Jetons de présence	220 500	214 500
Paiements en actions	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages	4 575	7 319
Total	2 141 383	2 205 982

4.3.3.13. Produits et charges financiers

Résultat financier

en milliers d'euros	2022/2023	2021/2022
Produits financiers de participation	119 107	115 383
Autres intérêts et produits assimilés	9 522	896
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 366	1 664
Différences positives de change	316	105
Autres produits financiers	8 206	3 730
Total des produits financiers	141 518	121 779
Dotations financières aux provisions	(8 485)	(11 236)
Intérêts et charges assimilées	(13 361)	(471)
Différences négatives de change	(158)	(772)
Total des charges financières	(22 004)	(12 478)

Produits et charges financiers concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	2022/2023	2021/2022
Dividendes reçus sur titres de participation	118 664	114 946
Résultats des sociétés de personnes	442	437
Produits de prêts et comptes courants auprès des filiales du groupe	15 895	4 550
Reprises sur provisions filiales ⁽¹⁾	4 277	1 252
Total	139 279	121 185

en milliers d'euros	2022/2023	2021/2022
Dotations financières aux provisions ⁽¹⁾	(8 360)	(7 219)
Abandons de créances filiales	-	-
Intérêts et charges assimilées	(13 210)	(125)
Total	(21 570)	(7 344)

⁽¹⁾ La société a procédé à l'analyse des valeurs d'inventaire des titres de participations. A l'issue de cet examen, ont été comptabilisées une reprise de provisions pour 4 277 k€ et une dotation complémentaire pour dépréciation pour 8 360 k€.

4.3.3.14. Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2022/2023	2021/2022
Résultat sur cession d'immobilisations corporelles et financières ⁽¹⁾	3 229	10
Résultat sur cession d'actions Trigano	580	(667)
Dotation aux amortissements dérogatoires	(587)	(794)
Reprise sur amortissements dérogatoires	44	45
Divers	-	(103)
Total résultat exceptionnel	3 266	(1 509)

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement le résultat sur cession d'actions Trigano auto-détenues réalisé dans le cadre d'un échange de 220 000 titres Trigano lors du rachat du solde des titres (10,7% du capital) de sa filiale Protej, société mère d'Adria.

4.3.3.15. Eléments de nature fiscale

La société est la société-mère du groupe fiscal constitué avec les sociétés Trigano VDL, Euro Accessoires, Trigano MDC, Triganocamp, Ouest VDL, Notin et Lider. Dans le cadre de l'intégration fiscale, l'impôt est calculé par filiale comme en l'absence d'intégration.

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est de 0,4 k€. L'impôt sur les bénéfices se compose de produits d'intégration fiscale pour 16 716€, de charges d'impôt au titre de l'intégration fiscale pour 27 060 k€ et d'autres charges d'impôt pour 1 785 k€.

En l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt de Trigano en France aurait été de 10 262 k€, dont 816 k€ sur le résultat exceptionnel et 9 446 k€ sur le résultat courant.

4.3.3.16. Engagements financiers hors bilan

Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont payées. Le montant potentiel de ces indemnités figure en engagement financier hors bilan. Il est évalué sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, selon la table statistique communément admise, de rotation du personnel et d'augmentations de salaires selon les statistiques de la société et du départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Le taux d'actualisation utilisé au 31 août 2023 est de 3,75%.

Le montant des engagements s'élève à 628 028 €.

Crédit-bail

en milliers d'euros	Terrains et constructions
Redevances payées	
De l'exercice	266
Cumulées	1905
Redevances à payer	
A un an au plus	266
A plus d'un an et moins de 5 ans	999
A plus de 5 ans	-
Total à payer	1256
Prix résiduel	-

La valeur des biens au moment de la signature du contrat en juin 2016 se décompose comme suit :

Terrain : 527 k€

Construction : 2 134 k€

Les dotations aux amortissements au titre de l'exercice qui auraient été enregistrées si les biens avaient été acquis sont de 91 k€.

Cautions et engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Abandons de créances ou subventions accordées avec clause de retour à meilleure fortune : 62 042 k€.

Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

en euros	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	82 310 250	82 310 250	82 310 250	82 310 250	82 310 250
b) Nombre des actions ordinaires existantes	19 336 269	19 336 269	19 336 269	19 336 269	19 336 269
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 163 299	9 178 946	9 272 757	9 368 896	9 361 249
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	80 255 744	83 639 362	115 543 671	157 786 894	165 912 785
c) Impôts sur les bénéfices	3 086 980	7 154 088	12 793 303	11 747 357	12 128 868
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	83 201 841	65 119 289	99 949 487	132 851 368	146 265 249
f) Résultat distribué	38 605 796	38 566 088	42 423 634	61 708 589	67 326 326
III - Résultats par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,99	3,96	5,31	7,55	7,95
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,30	3,37	5,17	6,87	7,56
c) Dividende attribué à chaque action	2,00	2,00	2,20	3,20	3,50
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	50	55	57	64	67
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	4 372 816	5 047 183	5 675 791	6 272 281	6 651 549
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale et oeuvres sociales)	1 834 936	2 015 119	2 291 308	2 542 881	2 742 133

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et créances rattachées aux participations

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 août 2023, les titres de participation et les créances rattachées à des participations figurent respectivement au bilan pour une valeur nette de M€ 652,6 et M€ 32,5. Ainsi que décrit dans la note 4.3.3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation et les créances rattachées sont évalués à leurs valeurs d'acquisition ou d'apport et ramenés à leur valeur recouvrable lorsqu'elle est inférieure à celles-ci. Cette valeur recouvrable est considérée principalement au regard de la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus ou moins-values latentes, et prend en compte la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme de la filiale. La valeur d'usage des titres de participation et des créances rattachées, estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie, peut également être utilisée si nécessaire.</p> <p>L'estimation de la valeur recouvrable de ces titres de participation et des créances rattachées requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent donc correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à ces participations constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur recouvrable.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">■ examiner les méthodes d'évaluation retenues par la direction pour estimer la valeur recouvrable des titres de participation et des créances rattachées ;■ comparer les données utilisées pour les tests de dépréciation des titres de participation et des créances rattachées avec les données source par entité incluant notamment le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice ;■ valider le calcul arithmétique de la valeur recouvrable des titres de participation et des créances rattachées, et, le cas échéant, les provisions pour dépréciations et provisions pour risques ainsi constatées ;■ apporter un regard critique sur le calcul de la valeur recouvrable afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant pour justifier la valeur inscrite dans les comptes ;■ analyser, le cas échéant, les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie, notamment en les confrontant aux réalisations passées. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 4.3.3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Trigano par votre assemblée générale du 8 janvier 2003 pour le cabinet BM&A et du 9 janvier 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 août 2023, le cabinet BM&A était dans la vingt et unième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dix-huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 14 décembre 2023

Les Commissaires aux Comptes

BM&A
Alexis Thura

ERNST & YOUNG Audit
Aymeric de La Morandière

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la société Trigano,

A l'Assemblée Générale de la société Trigano,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Avec la société Loisirs Finance

Personnes concernées

- M. François Feuillet, président du conseil de surveillance de votre société, membre du conseil de surveillance de la société Loisirs Finance.
- Mme Marie-Hélène Feuillet, membre du conseil de surveillance de votre société et présidente du conseil de surveillance de la société Loisirs Finance.
- M. Michel Freiche, directeur général et membre du directoire de votre société et de la société Loisirs Finance.

Nature et objet

Convention de compte courant

Convention de compte courant d'associés autorisée par votre conseil de surveillance le 22 novembre 2021.

Modalités

Le 22 novembre 2021, votre société a conclu une convention de compte courant d'associés à durée indéterminée avec la société Loisirs Finance, détenue à 49 % par votre société. Le montant initialement prêté s'élève à € 100 000 000 pour une durée de douze mois, avec faculté de remboursement anticipé à tout moment.

Par avenant conclu le 30 juin 2022, l'avance de € 100 000 000 a été accordée pour une durée de douze mois avec renouvellement automatique par période de douze mois et avec capacité de dénonciation de la part de votre société à tout moment moyennant le respect d'un préavis de deux mois. La société Loisirs Finance bénéficie également de la capacité de remboursement anticipé, total ou partiel, du montant de l'avance et des intérêts dus sous réserve d'une notification préalable de cinq jours ouvrés.

Cette convention fait l'objet d'une rémunération basée sur un taux d'intérêt égal à la somme du taux de référence (EURIBOR) et de la marge et dépendant de la durée de l'avance. Dans le cas où la somme du taux de référence et de la marge serait négative, le taux d'intérêt sera égal à zéro. Les intérêts s'élèvent à € 2 614 833 au titre de l'exercice clos le 31 août 2023.

2) Avec un pool bancaire

Personne concernée

M. François Feuillet, président du conseil de surveillance de votre société et administrateur de la société Banque CIC Ouest.

Nature et objet

Contrat de crédit

Le 13 juillet 2017, votre société a souscrit, en qualité d'emprunteur, un crédit syndiqué sans sûreté d'un montant total de € 150 000 000 accordé par un pool bancaire composé des sociétés Banque CIC Ouest, Banque Européenne du Crédit Mutuel, Banque Rhône Alpes, BNP Paribas, Crédit Lyonnais, et Société Générale Corporate and Investment Banking, en qualité d'arrangeurs mandatés, et des sociétés Banque CIC Ouest, Banque Européenne du Crédit Mutuel, BNP Paribas, Société Générale, Crédit Lyonnais et Banque Rhône Alpes, en qualité de prêteurs, étant précisé que la société Banque CIC Ouest est coordinateur et agent du crédit.

Ce contrat de crédit a fait l'objet d'un avenant de prorogation pour une durée de deux ans en date du 12 juillet 2022 aux mêmes conditions et sans novation autres que les amendements stipulés à cet avenant portant notamment sur les modalités de calcul de la commission de non-utilisation et de la commission de prorogation.

Modalités

Au titre de ce contrat, le montant total du crédit est mis à la disposition de votre société sous la forme d'un crédit réutilisable pour un montant total maximal de € 150 000 000, pouvant être réduit conformément au contrat de crédit. La date d'échéance finale de ce contrat de crédit était initialement fixée à la date du cinquième anniversaire de la date de signature avec la possibilité de proroger sa durée de deux années supplémentaires. Cette capacité de prorogation a été exercée via un avenant conclu en date du 12 juillet 2022 autorisé par votre conseil de surveillance le 29 juin 2022.

La quote-part du crédit consenti par la société Banque CIC Ouest est de € 60 000 000 et porte intérêts au taux de 0,35 % l'an.

Votre société doit maintenir à tout moment un ratio d'endettement net consolidé / fonds propres consolidés à un niveau inférieur ou égal à 1x et un ratio d'endettement net consolidé / EBITDA consolidé à un niveau inférieur ou égal à 3x à chaque date de test, soit chaque 31 août et pour la première fois le 31 août 2018, sur toute la durée du contrat de crédit.

3) Avec un pool bancaire pour les besoins de financement de la croissance externe

Personne concernée

M. François Feuillet, président du conseil de surveillance de votre société et administrateur de la société Banque CIC Ouest.

Nature et objet

Contrat de financement

Votre société a obtenu auprès des sociétés BNP Paribas, Société Générale, Banque CIC Ouest et Banque Rhône Alpes un financement pour les besoins de sa croissance externe d'un montant global de € 150 000 000.

Modalités

La quote-part du crédit consenti par la société Banque CIC Ouest était de € 60 000 000 amortissables sur cinq ans ; il portait intérêts au taux de 0,35 % l'an. L'intégralité de ce contrat de financement a été remboursé en septembre 2022.

Paris et Paris-La Défense, le 14 décembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

BM&A
Alexis Thura

ERNST & YOUNG Audit
Aymeric de La Morandière

Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Nous attestons qu'à notre connaissance :

- les comptes au 31 août 2023 de Trigano sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport du Directoire présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Paris, le 14 décembre 2023

Stéphane Gigou
Président du Directoire

Michel Freiche
Directeur Général

5. Gestion des risques

5.1.	Risques identifiés	136
5.1.1.	Risques spécifiques liés à l'activité	136
5.1.2.	Risques opérationnels	138
5.1.3.	Risques réglementaires et juridiques	141
5.1.4.	Risques financiers	141
5.1.5.	Autres risques	142
5.2.	Politique d'Assurance	143
5.2.1.	Principe	143
5.2.2.	Dispositif d'Assurances	143
5.3.	Procédures de contrôle interne	144
5.3.1.	Objectifs du contrôle interne	144
5.3.2.	Dispositif de contrôle interne	144
5.3.3.	Elaboration et traitement de l'information comptable et financière	145

5.1. Risques identifiés

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la Direction Générale (risques pays, environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la Société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la Direction Générale et au niveau local (risques industriels, risques clients et fournisseurs).

Les business units disposent d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la Direction Générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures formalisées ont été mises en œuvre pour uniformiser au sein des business units les diligences à entreprendre.

Les principaux risques identifiés sont les suivants :

5.1.1. Risques spécifiques liés à l'activité

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque concurrentiel

Le secteur des Véhicules de loisirs en Europe est concurrentiel sur les marchés où Trigano opère et il devrait le rester dans les années à venir. Il est dominé par deux grands acteurs suivis de quelques sociétés de taille moyenne et de plusieurs constructeurs automobiles.

La consolidation des constructeurs de véhicules de loisirs en Europe devrait se poursuivre dans les prochaines années sans que Trigano puisse y participer de façon significative compte tenu de son niveau actuel de part de marché dans certains pays (réglementation anti-trust).

Le fort développement du marché des vans et des fourgons aménagés pourrait favoriser l'émergence d'une concurrence accrue de constructeurs automobiles bénéficiant de ressources importantes et de réseaux de concessions automobiles étendus.

De par sa position de leader européen Trigano est bien armé pour rester compétitif. La Société s'appuie principalement sur les leviers suivants pour conserver son leadership :

- une proximité avec les clients grâce à une organisation décentralisée ;
- l'investissement dans son propre réseau de distribution en France et au Royaume-Uni ;
- la centralisation de certains achats stratégiques afin de bénéficier de l'effet de taille ;
- des programmes d'amélioration continue destinés à faire progresser le rapport équipement / prix des produits.

Trigano dispose d'un portefeuille de 26 marques distribuées par l'intermédiaire d'un réseau constitué de 1 300 distributeurs de qualité avec lesquels le Groupe entretient une relation de confiance et de fidélité réciproque construite année après année.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque d'évolution des législations limitant l'usage des Véhicules de loisirs

L'intérêt de la clientèle pour les camping-cars est, pour partie, la conséquence de la liberté d'utilisation de ces véhicules sur l'ensemble du territoire européen. Par ailleurs, le niveau du marché est fortement corrélé à la possibilité de circuler et de stationner en agglomération et à la capacité d'utilisation gratuite du camping-car pendant un nombre élevé de nuits.

Plusieurs facteurs sont susceptibles de réduire ces libertés. En particulier, une législation plus restrictive sur le stationnement des camping-cars dans les zones hautement touristiques ainsi que des limites d'accès à certaines agglomérations peuvent avoir un effet dissuasif sur les achats de Véhicules de loisirs.

Dans l'ensemble, les pouvoirs publics des différents pays européens, sensibilisés à l'importance du phénomène camping-car et à son impact positif sur l'économie touristique, agissent avec circonspection et proposent, lorsque des mesures sont prises, des solutions politiques de nature à assurer un usage raisonné du véhicule dans les zones concernées.

Trigano œuvre au niveau de chacun des grands marchés ainsi qu'au niveau européen dans le cadre des organisations professionnelles pour promouvoir une évolution des législations concernées favorable au développement du parc de camping-cars et de caravanes en Europe.

Risque lié aux émissions de polluants des véhicules

Les camping-cars sont fabriqués sur la base de véhicules commerciaux fournis par des constructeurs automobiles dont les châssis sont principalement équipés de moteurs diesel.

De nouvelles contraintes vont impacter le développement produits des constructeurs automobiles partenaires de Trigano en raison :

- de la volonté annoncée par l'Union Européenne de voir disparaître à terme les véhicules thermiques (objectif de ne plus avoir d'immatriculations de tels véhicules neufs à partir de 2035) ;
- du durcissement des limites réglementaires relatives aux émissions polluantes des véhicules diesel avec l'arrivée de la norme Euro 7 en 2025 :
 - Baisse des émissions à l'échappement ;
 - Limitation des émissions de particules liées aux organes de freinage ;
 - Limitation des émissions de particules liées à l'abrasion des pneumatiques ;
 - Limitation de la perte de capacité des batteries électriques dans le temps.
- des incertitudes quant à l'évolution de la fiscalité applicable au diesel ;

L'autonomie des véhicules commerciaux électriques disponibles sur le marché est insuffisante pour l'utilisation des camping-cars. De plus, le poids et l'encombrement des batteries rendent très difficiles l'aménagement du véhicule dans les limites de poids du permis de conduire des véhicules légers.

Trigano a engagé une démarche de transition énergétique avec les différentes parties prenantes :

- partenariats en amont avec les constructeurs automobiles ;
- analyses des impacts des évolutions attendues sur la conception de véhicules de loisirs ;
- implication au sein des instances nationales et européennes pour une bonne prise en compte des spécificités des véhicules de loisirs par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, Trigano sensibilise les pouvoirs publics sur le caractère écologique des Véhicules de loisirs :

- le camping-car est un produit de loisir en majeure partie utilisé dans sa fonction d'habitation et donc plus économe en eau et électricité comparé à la consommation à domicile ;
- la moyenne de kilométrage d'un camping-car est faible (environ 9 000 km par an) ;
- les moyens alternatifs de séjours (voiture ou avion+hôtel, bateaux de croisière, etc.) sont plus polluants en émission de GES (gaz à effet de serre) ou en consommation d'énergies fossiles.

Enfin, Trigano intensifie les projets destinés à préparer la future transition vers l'électrification des véhicules de loisirs.

5.1.2. Risques opérationnels

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque industriel

Trigano peut être exposé à des risques d'arrêts de production ayant des impacts significatifs sur ses activités et sa marge en cas par exemple de : grèves de personnels, pandémies, coupures d'électricité ou encore incendies dans ses usines.

Les capacités de production de camping-cars de Trigano sont aujourd'hui réparties sur dix-sept sites industriels (en France, Italie, Slovénie, Royaume-Uni, Espagne et Allemagne), dont aucun ne représente plus de 20% de la production totale du groupe.

La Société ajuste en permanence son programme d'investissements afin d'adapter son outil industriel pour faire face à la croissance des marchés et permettre l'augmentation de ses parts de marché en Europe.

Le renouvellement du parc machine est organisé de manière à permettre rapidement de suppléer un site défaillant, la plupart des menuiseries industrielles de Trigano a ainsi été équipée de machines identiques.

Trigano a mis en place des protocoles sanitaires adaptés à la configuration de ses usines et aux réglementations locales. Ceux-ci permettent d'assurer, non seulement la sécurité de ses employés et de ses installations, mais aussi la continuité de l'activité afin de satisfaire la demande des clients. Par ailleurs, une organisation permettant le recours au télétravail est effective.

Enfin, Trigano mène une politique d'équipement systématique de l'ensemble de ses sites avec des systèmes de protection incendie (sprinklers) et bénéficie de couvertures d'assurance importante (cf. page 143).

Risque lié à la distribution

Le réseau de distribution de véhicules de loisirs, constitué jusque-là d'une majorité de concessions indépendantes, a récemment entamé un mouvement de concentration avec l'émergence de nouveaux acteurs présentant une présence géographique de plus en plus large.

La poursuite de cette consolidation pourrait faire émerger des acteurs puissants susceptibles d'influer sur le marché et les marges des constructeurs.

Le risque clientèle est limité par la dispersion des distributeurs dont aucun ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Trigano réduit son risque lié à la dépendance à la distribution en investissant dans son propre réseau.

Risque lié aux produits vendus

Trigano est exposé aux risques d'actions en garantie de la part de ses clients en raison de possibles défauts de fonctionnement des produits ou de non-conformité.

La maîtrise des risques est assurée lors des phases de conception et de développement des véhicules par les bureaux d'études de chaque unité en lien avec les services de production et les achats.

Les organisations industrielles de Trigano comprennent des services de gestion de la qualité qui mettent en oeuvre des programmes permettant de résoudre les défauts éventuellement détectés dans une démarche d'amélioration permanente.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risques liés aux fournisseurs

La défaillance d'un de nos fournisseurs à livrer les composants dans des délais prévus peut provoquer des ruptures d'approvisionnement avec pour conséquence des surcoûts, voire même l'incapacité de livrer les clients.

On assiste par ailleurs à une concentration des équipementiers autour de trois acteurs pouvant avoir une position monopolistique ou quasi-monopolistique pour la livraison de certains composants. Cette situation est susceptible d'entraîner des tensions dans les approvisionnements et des prix d'achat élevés.

Trigano a mis en place un programme spécifique de réduction du risque fournisseur comprenant notamment l'intensification de sa politique de diversification des sources d'approvisionnement de certains composants clés, la multiplication des audits chez les fournisseurs et la poursuite de l'intégration de la fabrication de composants sensibles lorsque la technologie est maîtrisée.

La Direction des Achats Groupe réalise un suivi spécifique du risque fournisseur.

Comme l'ensemble de ses compétiteurs, Trigano reste cependant dépendant de certains constructeurs automobiles pour l'achat des châssis et en particulier de la société Stellantis (Fiat et Citroën) qui fournit près de 70% des bases roulantes de camping-cars.

La Direction des Achats sensibilise de façon spécifique les business units en vue d'optimiser les stocks de composants critiques et sécuriser les approvisionnements. Les fournisseurs dont la structure financière est jugée insuffisamment solide sont mis sous surveillance interne et des solutions alternatives d'approvisionnement sont mises en place.

Trigano travaille à l'internalisation de composants lorsque la technologie est maîtrisable. La société fabrique ainsi des parois, des matelas, coussins et rideaux, du mobilier, mais aussi un grand nombre de pièces métalliques et polyester pour ses véhicules.

Risque informatique

Une défaillance des systèmes d'information pourrait conduire à des arrêts de production et à la perte de données, résultant notamment :

- de la conception et/ou de l'exploitation des systèmes d'information de Trigano ;
- d'attaques de la part d'acteurs malveillants internes et/ou externes.

La Direction Informatique et Organisation coordonne la démarche de réduction des risques informatiques de l'entreprise.

Elle contribue, par sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus, à lutter contre les risques liés aux interruptions de fonctionnement informatique et aux vols et destructions de données informatisées.

Le contrôle de ces risques est assuré notamment au travers :

- de la séparation physique et logique des réseaux industriels, de gestion interne et extranet ;
- de la répartition du système d'information sur plusieurs sites physiquement séparés pour diminuer l'impact d'un sinistre éventuel ;
- de la redondance des systèmes et des réseaux permettant un secours immédiat ou une reprise d'activité ;
- de revues internes et audits externes sur la gestion des accès, les sauvegardes, etc.

Trigano dispose d'une politique de sécurité de l'information s'appuyant sur les standards internationaux et d'une organisation solide, pilotée au plus haut niveau du groupe.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Les politiques et procédures, l'organisation et les investissements sont revus chaque année, ou dès qu'un événement le nécessite, pour s'adapter au contexte et aux risques compte tenu de l'intensification des menaces.

Trigano a renforcé ses capacités de connexion et les paramètres de sécurité pour mettre en place une organisation de télétravail en maintenant un dispositif de détection et traitement des incidents.

Le groupe a également intensifié les actions de sensibilisation des équipes à la cyber-fraude et embauché un responsable de la sécurité des systèmes d'information.

Enfin, le groupe bénéficie d'une police d'assurance des risques de cybercriminalité qui couvre les pertes d'exploitation liées à ce type de sinistres dans la limite de 7,5 M€.

Risque lié à l'environnement géopolitique du Groupe

L'activité de Trigano pourrait être affectée par une crise majeure dans l'un de ses pays d'implantation ou sur l'un de ses marchés.

Des conflits armés dans certaines régions du globe pourraient perturber ses approvisionnements directement ou indirectement.

La nationalisation de sociétés, la confiscation d'actifs ou des difficultés de production pourrait advenir dans des pays au risque politique élevé.

Trigano est implanté principalement dans les pays de l'Union européenne, de l'AELE ainsi qu'en Tunisie et en Serbie. Trigano considère que son implantation ne lui fait pas courir de risque majeur.

Risque lié à l'environnement économique du Groupe

Les ventes et les résultats de Trigano sont significativement dépendants des marchés européens du camping-car et dans une moindre mesure par ceux des caravanes et de la remorque.

Trigano pourrait être affecté par un ralentissement de la croissance en Europe : en 2022/23, Trigano y a réalisé 96,8 % de son chiffre d'affaires et 96,0% de ses achats.

Les phénomènes de récession et plus généralement tout élément défavorable source de tensions, comme l'inflation ou la baisse du pouvoir d'achat des retraités, pourrait avoir un impact significatif sur ses marchés.

Les fortes tensions en approvisionnements sur les châssis et leurs composants ont entraîné une hausse de près de 20% du prix des camping-cars : cette situation pourrait impacter le niveau global du marché européen des véhicules de loisirs.

La hausse des taux d'intérêts pourrait limiter l'accès au crédit des clients.

La faible moyenne de kilométrage d'un camping-car (environ 9 000 km par an) permet de limiter l'impact d'une hausse du prix des carburants sur la clientèle de Trigano. Celle-ci étant constituée de clients particuliers en majeure partie à la retraite bénéficiant de revenus garantis, elle est par ailleurs moins exposée à une éventuelle restriction des conditions d'accès aux crédits résultant de la hausse des taux.

A court terme, l'afflux de la demande pour les camping-cars peine à être satisfait du fait des pénuries de bases roulantes. Les carnets de commandes des constructeurs de véhicules de loisirs restent à un niveau très élevé permettant une politique de maintien des marges.

Trigano a investi depuis plus de vingt ans dans une joint-venture avec BNP Paribas dont l'activité est le crédit aux particuliers pour l'achat de véhicules de loisirs. Elle sera en mesure, si nécessaire, de proposer des produits de crédit attractifs à ses clients.

Trigano travaille à la conception de véhicules de loisirs plus économiques qui devraient permettre de continuer à proposer des produits compétitifs en phase avec les moyens et les attentes des clients.

5.1.3. Risques réglementaires et juridiques

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque de litiges

Le Groupe peut être assigné ou cité dans une action judiciaire intentée par des tiers, par des concurrents, par une autorité administrative ou de régulation ou encore par une association de consommateurs.

De même, il peut faire l'objet de redressements fiscaux en raison d'une mauvaise appréciation ou application des réglementations fiscales locales.

Aucun litige présentant un enjeu financier matériel n'est connu à ce jour.

Trigano effectue une veille permanente de l'évolution des législations avec l'aide de cabinets spécialisés afin de s'assurer de la conformité de ses pratiques aux réglementations et aux normes fiscales.

Par ailleurs, Trigano n'est pas engagé dans des programmes d'optimisation ou d'évasion fiscale.

Risque de corruption

Trigano peut être exposé à des risques en cas de violation ou de manquements à la loi de la part de ses collaborateurs. De tels manquements pourraient l'exposer à des sanctions pécuniaires, pénales ou civiles, ainsi qu'à une perte de réputation.

Trigano met en œuvre des dispositifs de lutte contre la corruption détaillés dans les sections 1.1.

– Modèle d'Affaires (page 6) et 3.4 – Lutte contre la corruption (page 56) du présent rapport.

5.1.4. Risques financiers

Risque de solvabilité client

La défaillance de clients peut avoir un impact défavorable sur les résultats de Trigano.

Afin de gérer son risque client, Trigano s'appuie sur un système d'information financière et de rating développé en interne depuis plusieurs années.

Le dispositif est complété par la mise en place dans chaque business unit d'un comité de crédit rapportant à la Direction Financière de Trigano.

Enfin, en ce qui concerne les camping-cars et les caravanes, la conservation des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules jusqu'au paiement complet permet dans la plupart des cas de limiter le risque financier au montant de la marge commerciale.

De plus, une couverture d'assurance garantit l'indemnisation des pertes d'exploitation liées à la baisse de chiffre d'affaires d'un distributeur, consécutive à un sinistre de type incendie, dans une limite de 10 M€ par an.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque de liquidité

Le Groupe est exposé à un risque de liquidité dans le cas où ses encaissements ne couvriraient plus ses décaissements alors même que sa capacité à lever de nouvelles ressources financières serait épuisée ou insuffisante.

Trigano bénéficie d'une structure financière solide s'appuyant sur un montant de capitaux propres part du Groupe élevé (1 604,8 M€ au 31 août 2023). Le risque de liquidité est couvert par le niveau de trésorerie nette et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Par ailleurs, Trigano bénéficie d'une facilité de crédit non tirée sous forme de crédit syndiqué d'un montant de 150 M€ jusqu'en juillet 2024.

Un suivi hebdomadaire des liquidités du Groupe est réalisé permettant de contrôler le niveau et l'utilisation des liquidités.

Risque de change

Les variations de taux de change peuvent avoir un impact sur la rentabilité pour les entités ayant une activité dans une monnaie différente de l'euro.

- Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni où la Société a réalisé 10,7 % de ses ventes en 2022/2023) et des approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.
- Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur les autres devises utilisées par le Groupe car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Risque de taux

Le Groupe peut être exposé à des risques de variation à la hausse des taux d'intérêt.

Les rares financements utilisés par Trigano sont principalement à taux fixe. Par ailleurs du fait de la faiblesse de son endettement, le Groupe n'est pas exposé significativement à une variation des taux.

Risque matières premières

Le Groupe utilise un certain nombre de matières premières dans le cadre de son activité industrielle parmi lesquelles l'acier, l'aluminium, le bois et certaines matières plastiques. Il est donc exposé au risque de hausses des prix de ces matières premières et n'est pas systématiquement en mesure de les répercuter dans ses prix de vente. Il pourrait donc voir ses résultats impactés défavorablement.

La sensibilité aux fluctuations du cours des matières premières est atténuée par le fait que le Groupe utilise principalement des produits transformés qui incorporent ces matières premières.

Trigano utilise néanmoins des instruments de couverture lorsque cela est possible en particulier sur le London Metal Exchange pour l'aluminium.

5.1.5. Autres risques

Les risques sociaux et environnementaux sont détaillés dans la section « 3.1 - Enjeux sociaux et sociétaux » du présent rapport

5.2. Politique d'Assurance

5.2.1. Principe

La politique générale d'assurance de Trigano repose sur le principe de couverture de risques opérationnels

pouvant avoir des conséquences significatives pour l'entreprise, les risques statistiques n'étant pas assurés.

5.2.2. Dispositif d'Assurances

Trigano dispose de contrats d'assurance auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables. Ces polices assurent la totalité du programme à l'exception de l'Italie, de la Slovénie et de quelques pays avec des capitaux limités et assurés localement.

Les business units italiennes et slovènes bénéficient d'un programme spécifique : les capitaux assurés au 31 août 2023 sont de 670 M€ et la limite contractuelle d'indemnisation est de 80 M€ par année d'assurance. Aucun sinistre majeur n'est survenu pendant l'exercice sur ces deux programmes.

Les capitaux assurés au 31 août 2023 sont de 1 272 € avec une limite contractuelle d'indemnisation de 160 M€ par sinistre (sauf pour le Royaume Uni : 100 M€) et une sous-limite de 20 M€ en biens sur parc, portée à 50 M€ pour les sites de Tournon-sur-Rhône (France) et Sprendlingen (Allemagne).

5.3. Procédures de contrôle interne

5.3.1. Objectifs du contrôle interne

Référentiel utilisé

Trigano applique le cadre de référence et le guide d'application pour les valeurs moyennes publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'objectif du système de contrôle interne de Trigano vise :

- à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines juridique, comptable et financier ;
- à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable mensuelle ;
- à la sauvegarde des actifs ;

- à la maîtrise des opérations et leur optimisation ;
- à se conformer aux lois et règlements en vigueur ;
- à contrôler l'application de la politique décidée par le Directoire de Trigano.

Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, le système de contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

5.3.2. Dispositif de contrôle interne

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de Trigano s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue visant à adopter les meilleures pratiques de contrôle interne.

Afin de favoriser le développement de l'entreprise dans un contexte multiculturel, Trigano a adopté depuis plusieurs années une organisation fortement décentralisée. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le Groupe.

Trigano a, à ce titre, rédigé et diffusé un manuel de contrôle interne qui précise les principes et contrôles essentiels auxquels chaque filiale doit se conformer.

Le système de contrôle interne repose sur un ensemble de procédures administratives et comptables mises en œuvre dans chaque business unit par un responsable comptable et financier, rattaché hiérarchiquement au responsable de la business unit et fonctionnellement à la Direction Financière du Groupe.

De même, comme précisé dans la section sur la Gestion des Risques, la charte éthique contenant des principes et règles pratiques de conduite et d'éthique est diffusée à l'ensemble des collaborateurs.

Des délégations de pouvoirs sont consenties aux dirigeants des filiales pour la plupart des opérations courantes. Ils bénéficient ainsi d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des programmes d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Demeurent sous le contrôle exclusif des membres du Directoire de Trigano :

- les acquisitions et cessions de sociétés ;
- les investissements d'un montant supérieur à 40 000 € ;
- l'ouverture de comptes bancaires et les délégations de signatures ;
- les négociations d'emprunts et de concours bancaires ;
- la validation des contrats importants ou engageant une ou plusieurs filiales pour une période pluriannuelle ;
- la gestion du parc immobilier ;
- la gestion des assurances ;
- l'embauche et la rémunération des cadres dirigeants.

5.3.3. Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

Le Directoire de Trigano s'implique fortement dans le suivi des opérations de chacune des business units. Il s'appuie pour cela sur les procédures budgétaires et sur un reporting mensuel quantitatif et qualitatif extrêmement développé, transmis préalablement à la tenue de réunions explicatives et prospectives avec les dirigeants des business units concernées.

La Direction Comptable de Trigano établit les comptes sociaux de l'entreprise ainsi que les comptes consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne à partir des états financiers déclarés par les business units. Ceux-ci sont établis conformément aux règles et méthodes prescrites par le Groupe et recensées dans le manuel de consolidation et le manuel des principes comptables.

Les services Contrôle de Gestion et Audit Interne interviennent régulièrement dans les business units pour vérifier la qualité de l'information comptable transmise au Groupe.

Par ailleurs, la Direction Financière du Groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement de ses business units par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou de contrats de financement intragroupe. Cette centralisation permet à la Direction de piloter et d'analyser l'évolution de l'endettement externe, ainsi que de gérer directement le risque de taux inhérent à la dette contractée.

6. Capital & Actionnariat

6.1.	Composition du capital au 31 août 2023	147
6.2.	Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions	148
6.3.	Activité boursière	149
6.4.	Autres informations	149

6.1. Composition du capital au 31 août 2023

Le capital se compose de 19 336 269 actions d'une valeur nominale de 4,2567 €.

Il se répartit comme suit :

	Au 31 août 2023			
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote exerçables	% des droits de vote
Marie-Hélène et François Feuillet	7 327 507	37,9%	14 635 466	47,9%
SEVAL	1 933 630	10,0%	3 867 260	12,7%
Total Marie-Hélène et François Feuillet	9 261 137	47,9%	18 502 726	60,6%
Alice Cavalier Feuillet	1	0,0%	2	0,0%
ROMAX PARTICIPATIONS	966 815	5,0%	1 933 630	6,3%
Total Alice Cavalier Feuillet	966 816	5,0%	1 933 632	6,3%
Séverine Soummer Feuillet	10	0,0%	20	0,0%
PARSEV	966 815	5,0%	1 933 630	6,3%
Total Séverine Soummer Feuillet	966 825	5,0%	1 933 650	6,3%
Total famille Feuillet	11 194 778	57,9%	22 370 008	73,3%
Trigano (actions auto-détenues)	5 639	0,0%	0	0,0%
Autres nominatifs	237 264	1,2%	257 405	0,8%
Autres (flottant)	7 898 588	40,8%	7 898 588	25,9%
Total	19 336 269	100,0%	30 526 001	100,0%

	Au 31 août 2022			
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote exerçables	% des droits de vote
Marie-Hélène et François Feuillet	7 310 983	37,8%	14 621 966	48,3%
SEVAL	1 933 630	10,0%	3 867 260	12,8%
Total Marie-Hélène et François Feuillet	9 244 613	47,8%	18 489 226	61,0%
Alice Cavalier Feuillet	1	0,0%	1	0,0%
ROMAX PARTICIPATIONS	966 815	5,0%	1 933 630	6,4%
Total Alice Cavalier Feuillet	966 816	5,0%	1 933 631	6,4%
Séverine Soummer Feuillet	10	0,0%	20	0,0%
PARSEV	966 815	5,0%	1 933 630	6,4%
Total Séverine Soummer Feuillet	966 825	5,0%	1 933 650	6,4%
Total famille Feuillet	11 178 254	57,8%	22 356 507	73,8%
Trigano (actions auto-détenues)	240 595	1,2%	0	0,0%
Autres nominatifs	18 632	0,1%	35 375	0,1%
Autres (flottant)	7 898 788	40,8%	7 898 788	26,1%
Total	19 336 269	100,0%	30 290 670	100,0%

En application de l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, l'état récapitulatif des opérations sur titres réalisées en 2022 et 2023 jusqu'à la date du présent Rapport annuel, telles que déclarées à la société et à l'AMF, figure ci-après :

Nom	nature	date	volume	prix unitaire
François Feuillet, Président du conseil de surveillance	achat	27/06/2023	3 024	126,23 €
	achat	05/01/2023	1 500	119,73 €
	achat	05/01/2023	1 009	120,03 €
	achat	05/01/2023	991	119,60 €
	achat	07/10/2022	2 000	91,04 €
	achat	30/09/2022	3 000	88,47 €
	achat	03/10/2022	2 000	93,38 €
	achat	29/09/2022	1 224	87,94 €
	achat	29/09/2022	1 776	88,07 €

Par un pacte Dutreil, conclu le 24 août 2022 et enregistré le 22 septembre 2022, pour une durée initiale de deux ans à compter de son enregistrement, prévoyant une prorogation automatique par tacite reconduction par période de trois mois au-delà du terme de la période initiale, et portant sur 57,81% des droits financiers et 73,81 % des droits de vote de la société Trigano, François Feuillet, Marie-Hélène Feuillet, Alice Cavalier Feuillet, Stéphane Gigou, Romax Participations, Parsev et Seval se sont engagés à conserver les actions qu'ils détiennent dans le cadre de ce pacte. Chaque signataire pourra dénoncer son engagement de conservation qui toutefois ne prendra fin qu'au terme de la période en cours (période initiale de deux ans ou période de reconduction tacite de trois mois).

6.2. Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions

Votre Conseil vous informe qu'il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur au 31 août 2023.

6.3. Activité Boursière

Durant l'exercice, les volumes de transactions sur le titre de votre Société ont été les suivants :

	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume de transactions en nombre de titres
09/22	90,60	70,70	670 268
10/22	103,60	88,40	547 376
11/22	119,40	99,40	523 730
12/22	127,60	122,30	461 398
01/23	128,50	120,40	540 673
02/23	134,90	127,00	338 236
03/23	127,50	111,10	496 450
04/23	123,20	115,90	284 972
05/23	133,20	115,60	504 500
06/23	140,40	126,40	434 405
07/23	136,10	128,40	245 196
08/23	132,40	125,30	182 769

Les opérations d'achat et de vente de titres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour le compte de votre Société ont été les suivantes :

	Achats en milliers d'euros	Ventes en milliers d'euros	Solde mensuel des transactions en nombre de titres
09/22	569	595	(144)
10/22	670	816	(1 454)
11/22	1 079	1 178	(789)
12/22	1 008	1 147	(1 063)
01/23	1 859	1 920	(407)
02/23	942	1 093	(1 103)
03/23	1 542	1 320	1 916
04/23	897	851	428
05/23	1 211	1 329	(923)
06/23	1 250	1 186	511
07/23	932	920	118
08/23	1 034	924	885

L'Assemblée Générale du 4 janvier 2023 a autorisé le Directoire à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 1 900 000 actions (9,83% du capital social).

Au cours de l'exercice 2023, aucune opération n'a été effectuée dans le cadre de ce programme par votre Société (hors opérations dans le cadre du contrat de liquidité).

Au 31 août 2023, le nombre d'actions propres en autocontrôle s'élève à 5 639.

Conformément à l'autorisation donnée par la dernière assemblée générale de Trigano en date du 4 janvier 2023, le prix unitaire maximum d'achat par action au titre du contrat de liquidité s'élève à 350 €.

6.4. Autres informations

Moyens alloués au contrat de liquidité

Le contrat de liquidité confié par Trigano à Exane BNP Paribas le 1^{er} octobre 2021 a pour objet d'améliorer la régularité de la cotation du titre et d'éviter des décalages de cours qui ne seraient pas justifiés par une tendance du marché.

Au 31 août 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

Nombre d'actions : 12 931

Liquidités : 1,1 M€

7. Assemblée Générale Mixte du 9 janvier 2024

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale

151

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 9 janvier 2024

Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent, faisant ressortir un bénéfice de 146 313 118€.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts (30 567 €), ainsi que l'impôt supporté à raison de ces charges (7 641 €).

Deuxième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2023, faisant ressortir un bénéfice net consolidé de 308 325 K€. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Troisième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-86 et L. 225-90 du Code de commerce, approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport et ratifie l'ensemble des opérations qui y sont énoncées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	146 313 118,11 €
Majoré du report à nouveau antérieur	259 126 113,77 €
Total à affecter	<u>405 439 231,88 €</u>
Aux comptes suivants :	
Dividendes (3,50 € / action)	67 611 946,50 €
Report à nouveau	337 827 285,38 €
Total affecté	<u>405 439 231,88 €</u>

Compte tenu du versement d'un premier acompte d'un montant de 1,75 € par action, mis en paiement en numéraire le 25 mai 2023, le solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 août 2023 est de 1,75 € par action. Il sera détaché de l'action sur Euronext Paris le mardi 16 janvier 2024 et mis en paiement en numéraire le vendredi 19 janvier 2024.

Il est précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nombre d'actions composant le capital	Brut	Dividende Avoir fiscal
31/08/2020	19.336.269 actions	2,20 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)
31/08/2021	19.336.269 actions	3,20 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)
31/08/2022	19.336.269 actions	3,50 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)

Cinquième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2024, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.7. Politique de rémunération applicable au Président du Conseil de surveillance.

Sixième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2024, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.6. Politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de surveillance.

Septième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération du Président du Directoire au titre de l'exercice 2024, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.4. Politique de rémunération applicable au Président du Directoire.

Huitième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des Directeurs généraux au titre de l'exercice 2024, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.5. Politique de rémunération applicable aux Directeurs généraux.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des membres du Directoire au titre de l'exercice 2024, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.3. Politique de rémunération applicable aux membres du Directoire.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer une somme annuelle fixe de 264 075 € à répartir entre les membres du conseil de surveillance en rémunération de leur activité au titre de l'exercice 2024.

Onzième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées à l'article L 22-10-9 I du code commerce qui y sont présentées sous la section 2.3.2. Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023.

Douzième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur François FEUILLET, Président du Conseil de surveillance tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.3 Rémunérations versées ou attribuées à M. François FEUILLET, Président du Conseil de surveillance.

Treizième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur Stéphane GIGOU, Président du Directoire, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.1. Rémunérations versées ou attribuées à M. Stéphane GIGOU, Président du Directoire.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur Michel FREICHE, Directeur général, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.2. Rémunérations versées ou attribuées à M. Michel FREICHE, Directeur général.

Quinzième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise, pendant une durée de treize mois, ledit Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 22-10-62 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que des instructions d'application du règlement n°596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions aux dirigeants de la société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;
- de les annuler ;
- de tout autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'assemblée fixe le prix maximum d'achat de chaque action à 350 euros et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 900 000 actions soit 9,83 % du capital représentant un montant maximum de 665 000 000 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous les moyens, notamment sur le marché de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

L'assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 4 janvier 2023 pour la partie non utilisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Directoire devra informer l'assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation conformément à la réglementation en vigueur.

Seizième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Résolution du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme extraordinaire

Dix-septième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément à l'article L 22-10-62 du Code de commerce, autorise le Directoire, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du montant du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois, les actions acquises par la société dans le cadre des autorisations qui lui ont été données, et à procéder à due concurrence à une réduction de capital social.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée générale.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 4 janvier 2023 pour la partie non utilisée.

Tables de concordance

Rapport financier annuel

Informations prévues à l'article L 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF	Paragraphe du rapport intégré	Page
Comptes consolidés	4.2	p. 72 à 106
Comptes sociaux	4.3	p. 112 à 125
Rapport de gestion cf. section principaux éléments du rapport de gestion du Directoire	n.a.	n.a.
Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel	n.a.	p. 134
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels	4.2 4.3	p. 107 à 110 p. 126 à 130
Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance (article L 225-68 al.6 du Code de commerce)	2.5	p. 37

Rapport de gestion

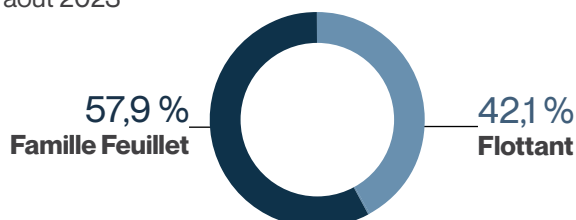
Principaux éléments du rapport de gestion du Directoire exigés par le Code de commerce	Texte de référence	Paragraphe du rapport intégré	Page
Compte-rendu d'activité			
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière durant l'exercice écoulé	L 225-100-1, I 1° du Code de commerce	1.2	p. 8 & 9
		1.3	p.10 à 15
		4.1	p. 65 à 71
Indicateurs clés de performance financière et non financière	L 225-100-1, I 2° du Code de commerce	3.1.3 3.2.1	p.43 à 45 p.48 à 50
Principaux risques et incertitudes	L 225-100-1, I 3° du Code de commerce	5	p. 136 à 145
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société	L 22-10-35, 1° du Code de commerce	3.2.2	p. 51 à 55
Procédure de contrôle interne et de gestion des risques	L 22-10-35, 2° du Code de commerce	5.1	p. 136 à 142
		5.3	p. 144 & 145
Objectifs, politique de couverture et exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	L 225-100-1, I 4° du Code de commerce	5.1.4	p. 141 & 142
Activités en matière de recherche et développement	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	1.1	p. 6
		3.1.1	p. 39 & 40
Evènements importants survenus depuis la fin de l'exercice	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	4.1.6	p. 70 & 71
		4.2.6.1.2	p. 106
		4.3.3.1	p. 115
Evolution prévisible et perspectives	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	4.1.6	p. 70 & 71
Prises de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	L 233-6 al.1 du Code de commerce	n.a.	n.a.
Activités et résultats des filiales	L 233-6 al.2 du Code de commerce	4.1	p. 65 à 71
Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	R 225-102 du Code de commerce	4.3	p. 125
Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société	L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce	4.1.6	p. 71
Responsabilité sociale et environnementale			
Déclaration de performance extra-financière	L 22-10-36, L 225-102-1 II, R 225-105 à R 225-105-2 du Code de commerce	3	p.39 à 61
Modèle d'affaires	R 225-105 I du Code de commerce	1.1	p. 6
Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	R 225-105 II 1° & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.1.1	p. 39 & 40
		3.3	p. 56
Informations environnementales (politique générale, pollution, économie circulaire, prévention et gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique et protection de la diversité)	R 225-105 II 2° & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.2	p. 46 à 55
Informations sociétales (développement durable)	R 225-105 II 3° a) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.1.2	p. 41 & 42
Informations sociétales (sous-traitance et fournisseurs)	R 225-105 II 3° b) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	3.1.2	p. 41 & 42
Informations sociétales (loyauté des pratiques, lutte contre la corruption, actions en faveur des droits de l'homme)	R 225-105 II 3° c) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce	1.1	p. 7
		3.3	p. 56
		3.4	p. 57
Avis de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière	L 225-102-1 V & R 225-105-2 du Code de commerce	n.a.	p. 62 & 63

Principaux éléments du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise exigés par le Code de commerce	Texte de référence	Paragraphe du rapport intégré	Page
Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise	L 225-68 al.6, L 22-10-20, L 22-10-8 à L 22-10-10 du Code de commerce	2	p. 18 à 37
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social	L 225-68 al.6, L 225-37-4 du Code de commerce	2.2	p. 25 à 29
Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et résolutions y afférentes	L 22-10-26, L 22-10-18 du Code de commerce	2.3.1	p. 30 & 31
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé	L 22-10-34 du Code de commerce	2.3.2	p. 32 à 35
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	L 223-6 du Règlement Général de l'AMF, L621-18-2 du Code monétaire et financier	6.1	p. 147
Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé	L 225-68 al. 6 du Code de commerce	2.5.1	p. 37
Actionnariat et capital			
Répartition du capital social	L 233-13 du Code de commerce	6.1	p. 147
Informations susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	L 225-68 al.6 du Code de commerce	6.2	p. 148
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	L 225-102 du Code de commerce	n.a.	n.a.
Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	L 225-211 du Code de commerce	6.3 6.4	p. 149 p. 149

Trigano en bourse

Répartition du capital

au 31 août 2023



L'action Trigano

au 31 août 2023

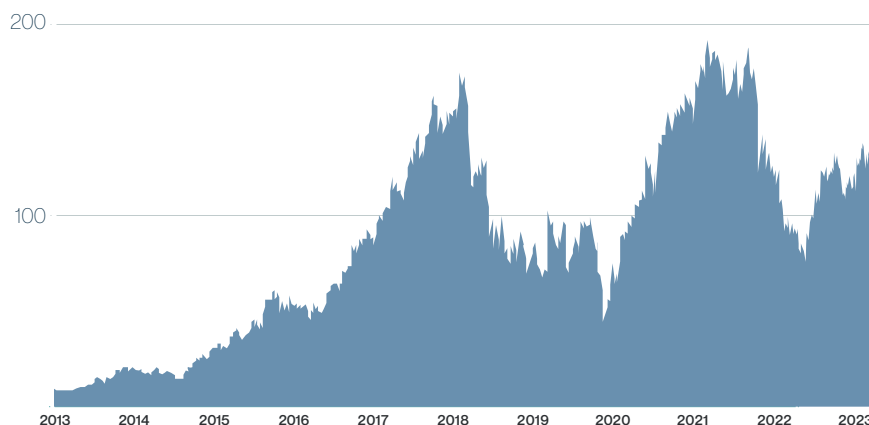
Nombre d'actions composant le capital	19 336 269
Secteur d'activité	Loisirs
Indice principal	SBF 120
Place de cotation	Euronext Paris A
Code ou symbole	TRI
Code ISIN	FR0005691656
Eligibilité	SRD
Prestataire de services assurant la liquidité	Exane

Activité boursière

au 31 août 2023

Volumes échangés	5 229 973
Cours le plus haut (€)	140,40
Cours le plus bas (€)	74,70

Historique du cours



Calendrier prévisionnel 2024

Mardi 9 janvier 2024

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2024
& Assemblée Générale

Mercredi 27 mars 2024*

Chiffre d'affaires 2^{ème} trimestre 2024

Mardi 6 mai 2024*

Résultats du 1^{er} semestre 2024

Lundi 24 juin 2024*

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2024

Jeudi 26 septembre 2024*

Chiffre d'affaires annuel 2024

Lundi 25 novembre 2024*

Résultats annuels 2024

* dates indicatives

Dans le cadre de sa politique de communication financière, Trigano rencontre tout au long de l'année des investisseurs à l'occasion de rendez-vous individuels, de roadshows et de conférences, en France et à l'étranger.

L'action Trigano est suivie par 9 bureaux européens d'analyse financière : CIC Market Solutions, Exane BNP Paribas, Berenberg, Gilbert Dupont, IDMidCaps, Kepler Cheuvreux, Oddo, Portzamparc, Société Générale.

L'ensemble des documents de communication de Trigano (communiqués de presse, rapports annuels et semestriels, documentations préparatoires aux Assemblées Générales, informations sur le titre) est mis à la disposition des actionnaires et des investisseurs et est téléchargeable sur le site internet : www.Trigano-finance.com.

Les demandes d'information et de documentation se font auprès du service de communication financière de Trigano.

Téléphone : **+33 (0) 1 44 52 16 31**

Adresse électronique : **communication@Trigano.fr**

Trigano

100, rue Petit, F-75165 Paris Cedex 19

Téléphone : +33 (0)1 44 52 16 20

Télécopie : + 33 (0)1 44 52 16 21

E-mail : contact@Trigano.fr

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 82 310 250 euros
722 049 459 RCS Paris

www.Trigano.fr